
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-huitième séance – Mardi 9 mars 2021, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Roxane Aubry*, *M. Simon Brandt* et *M^{me} Jacqueline Roiz*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M^{mes} Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 24 février 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 9 mars et mercredi 10 mars 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, maire. J'aimerais attirer l'attention du Conseil municipal sur deux sujets qui nous semblent importants. Premièrement, Mesdames et Messieurs, vous avez reçu à vos places le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif, qui est encore tout «chaud», car il est sorti de presse ce matin même et a aussi été diffusé sur le site internet de la Ville. J'insiste sur le fait que ce travail a été extrêmement constructif et collégial; il a été mené malgré les difficultés évidentes de ce début de législature marqué par le Covid-19. J'espère que vous aurez de l'intérêt à lire ce document. Evidemment, on pourra ensuite débattre sur les options qui y sont ancrées et qui traduisent le programme pour lequel les cinq membres du Conseil administratif ont été élus. Nous nous réjouissons de travailler avec vous, le Conseil municipal, car nous sommes très conscients du fait que, quelle que soit la vitalité du débat démocratique, le Conseil administratif et le Conseil municipal doivent travailler le mieux possible ensemble, face à des défis vraiment énormes qui se présentent à nous pour ces prochaines années.

Deuxièmement, et plus prosaïquement, vous avez reçu des messages successifs concernant la phase expérimentale de la solution pour des séances plénières du Conseil municipal en version intégralement numérique. Vous savez probablement que vos collègues de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication se sont dévoués durant plusieurs séances – et je les en remercie – pour faire des tests avec le module Webex Legislate, car le fonctionnement numérique implique la possibilité de faire des votes, des amendements et autres – c'est-à-dire toutes les subtilités du Conseil municipal.

Le bureau a décidé d'accepter l'idée d'un test «grandeur nature», en quelque sorte, le jeudi 25 mars de 17 h 30 à 19 h environ. Pour vous familiariser avec les modalités de connexion, une équipe de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) est présente ce soir jusque vers 21 h, afin de vous faire faire les tests de connexion, qui sont un peu différents du Webex classique.

Cela se fera avec la collaboration du Service du Conseil municipal, bien sûr. Vous pourrez ainsi vous familiariser avec le module Webex Legislate.

J'aimerais saluer ici la très bonne collaboration entre la DSIC, la Direction du département de la culture et de la transition numérique et le Service du Conseil municipal, qui ont pris à bras-le-corps ce projet. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je rappelle que ce module n'est évidemment pas prévu pour la routine de nos séances plénières. Nous préférons de loin siéger en présentiel comme nous le faisons ce soir, mais c'est prévu au cas où les conditions sanitaires ou d'autres éléments de crise empêcheraient une séance en présentiel. Dans ce cas-là, le module Webex Legislate permettrait de mener les débats démocratiques même en distanciel. Nous préférons toutes et tous le présentiel, c'est évident, mais il s'agit en quelque sorte d'une solution que nous gardons en réserve. Telle est la leçon de la crise actuelle. J'aimerais encore insister sur le fait que c'est l'occasion pour chacun et chacune de se familiariser avec ce nouveau module.

Un dernier détail: nous sommes en phase expérimentale avec Webex Legislate. La Ville de Genève a accepté de jouer les cobayes, pour ainsi dire, à titre volontaire et participatif, ce qui fait d'elle une collectivité-pilote en Suisse. Beaucoup de demandes émanent de beaucoup de villes, de cantons, de régions et d'Etats qui souhaitent participer. Mais en Suisse, pour l'instant, nous sommes la seule collectivité acceptée dans ce test. Nous sommes donc pionniers.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'ores et déjà de collaborer pleinement à cette phase-test et de vous connecter le 25 mars pour la séance expérimentale qui se déroulera sous la présidence de votre premier vice-président, M. Amar Madani, je crois. Il se dévoue beaucoup pour ce projet, et je l'en remercie.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, vous avez aussi reçu sur vos bureaux l'édition 2020 de la brochure intitulée La petite enfance en Ville de Genève: contexte et indicateurs. C'est une brochure éditée tous les cinq ans qui permet d'avoir des éléments non seulement qualitatifs sur des projets – notamment pour les enfants à besoins particuliers, par exemple – mais aussi quantitatifs sur le taux de couverture des besoins en matière d'éducation préscolaire. Si vous avez des questions sur ce document, je serai évidemment à disposition pour vous répondre au sein de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je n'ai aucune absence de magistrate ou de magistrat à signaler. Je rappelle les prescriptions sanitaires liées au Covid-19: nous devons maintenir une distanciation de 1,5 m entre chaque membre du Conseil municipal; le port du masque reste obligatoire en permanence dans cette salle; la présence du public est limitée à cinq personnes. M. le maire a déjà présenté le dispositif Webex Legislate et les prochaines échéances liées à ce projet. A mon tour, Mesdames et Messieurs, je vous invite à essayer de vous connecter ce soir et demain en bénéficiant de l'aide de la DSIC, qui sera présente ce soir et demain – et je l'en remercie – pour vous aider à accéder à ce dispositif.

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M^{me} Julie Frossard, du groupe Ensemble à gauche, avec effet ce soir à 19 h 30. La prestation de serment de sa remplaçante, M^{me} Livia Zbinden, aura lieu ce soir à 20 h 30. Nous donnons lecture de la lettre de démission de M^{me} Julie Frossard.

Lecture de la lettre:

Genève, le 7 mars 2021

Concerne: démission du Conseil municipal

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner du Conseil municipal de la Ville de Genève ce mardi 9 mars 2021 à 19 h 30. Une année après les élections municipales en Ville de Genève, c'est avec grand regret que je réalise que ce mandat, dans son organisation actuelle, est difficilement conciliable avec la vie familiale et professionnelle qui est la mienne et celle de nombreuses jeunes femmes.

Ce mandat a toutefois été des plus enrichissants, me permettant de mener des réflexions essentielles et des débats passionnants sur l'avenir de la Ville de Genève, sur les besoins de ses habitantes et habitants, ainsi que sur les luttes sociales chères au parti auquel j'appartiens.

La représentation parlementaire est un sujet qu'il m'a semblé fondamental de défendre. C'est pourquoi nous avons déposé le projet de résolution R-275 du 19 janvier 2021 intitulé «De la nécessité de pouvoir concilier ses engagements

politiques avec sa vie familiale et professionnelle». Cette résolution défend précisément le lancement d'un débat constructif autour de la réforme de l'organisation structurelle de notre parlement, afin d'assurer une représentation égalitaire de la population genevoise au sein de notre instance politique, avant et après les élections. J'ai donc la conviction que cette réforme sera d'inclure plus largement les femmes, les jeunes parents et également les travailleuses et travailleurs, à l'avenir, sur le long terme, dans nos institutions politiques communales.

Enfin, je tiens à adresser mes sincères remerciements à l'ensemble des membres du Conseil municipal, ainsi qu'à mes camarades d'Ensemble à gauche, avec une pensée particulière pour ma cheffe de groupe, M^{me} Brigitte Studer. En outre, je tiens à remercier les électrices et électeurs qui, par leur vote, ont placé leur confiance dans le groupe solidaritéS.

Vous souhaitant une excellente poursuite de législature, je vous prie de croire à l'expression de ma considération distinguée.

Julie Frossard

(Applaudissements.)

La présidente. Madame Julie Frossard, il est pris acte de votre démission. J'invite les chefs et cheffes de groupe ou les membres du Conseil municipal qui le voudraient à vous adresser leurs hommages.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chère Julie, je regrette et nous regrettons ton départ. Depuis le début de la législature, ton engagement était une confrontation avec l'impossible, entre un travail social que tu aimes mais qui est exigeant – avec souvent des urgences à gérer –, un enfant en bas âge qui admet mal les semaines où tu es absente trois jours d'affilée, une commission de la cohésion sociale et de la jeunesse qui t'intéresse, mais qui se réunit plus que cela n'a jamais été le cas... Dès le début, nous en avons parlé au sein du groupe et nous avons cherché comment nous organiser au mieux sur le plan concret, mais surtout au niveau des enjeux politiques.

L'apport de parents de jeunes enfants est important pour le Conseil municipal. Plein de prestations ou aménagements vous sont destinés, à vous et à vos enfants. Votre participation est essentielle. Mais qu'est-ce qui la favorise? La prise en charge financière des frais de garde – une conquête de l'Alternative il y a quelques années – est un atout, mais ce n'est de loin pas suffisant. D'autres mesures complémentaires seraient nécessaires: modifier les horaires de nos séances, introduire

des suppléants. A partir de nos échanges à ce sujet, nous avons déposé le projet de résolution R-275 que tu as évoqué dans ta lettre de démission.

Mais tout changement prendra du temps, comme c'est si souvent le cas des avancées en faveur des femmes – et ce temps, tu ne l'as pas. Nous le comprenons et nous le regrettons. Nous sommes convaincus que le Conseil municipal aurait justement besoin de personnes, de femmes, de professionnels, de mères, de parents comme toi. Merci d'avoir passé cette période avec nous, et merci de rester disponible pour notre groupe aussi depuis l'extérieur. (*Applaudissements.*)

M. Alain de Kalbermatten (PDC). J'aimerais juste rendre un bref hommage à M^{me} Frossard. Je n'ai malheureusement pas le plaisir de la connaître car, à cause du Covid-19, on n'a pas la possibilité de se rencontrer de près pour mieux faire connaissance. En tout cas, au nom du Parti démocrate-chrétien, je trouve que c'est toujours une perte quand on voit de jeunes élus partir aussi vite. A ce niveau-là, nous exprimons un véritable regret. Je souhaite à M^{me} Frossard un futur exemplaire et extraordinaire. J'espère sincèrement qu'elle pourra toujours suivre nos travaux, bien entendu. (*Applaudissements.*)

M^{me} Paule Mangeat (S). Chère Julie, ça a été un plaisir de siéger avec toi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, ces quelques mois. Nous avons pu apprécier ton sérieux, ton travail et notre complicité mutuelle sur les sujets que nous avons traités. A chaque fois tu t'es montrée brillante, engageante et impliquée. Nous avons apprécié toutes ces qualités. A l'heure où les défis à relever pour le féminisme, les questions de politique d'asile et la problématique des mineurs non accompagnés (MNA) sont si prégnants, tu vas vraiment nous manquer. Nous te souhaitons une suite aussi fabuleuse que ce que tu as pu apporter à ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (PLR). Que dire de plus? Il est vrai que nous n'avons pas connu Julie très longtemps mais, pour avoir siégé avec elle à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, nous avons beaucoup apprécié, au Parti libéral-radical, son caractère et ses prises de parole. Nous regrettons qu'elle parte aussi vite. Certes, lorsqu'on décide d'assumer une fonction comme celle-là, on s'engage en connaissant les horaires et ce que cela implique. Mais nous comprenons tout à fait qu'à la longue cela ne convienne pas à certaines personnes, c'est quelque chose qui peut arriver à chacun d'entre nous. Nous souhaitons à Julie bonne chance pour la suite, tout en regrettant son départ. (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle quels sont les objets figurant à l'ordre du jour que nous traiterons de manière liée: les rapports M-1404 A et M-1408 A sur l'accueil des enfants et des adolescents pendant les vacances scolaires; les rapports M-1352 A, P-406 A et P-425 A concernant l'implantation d'une maison de quartier au Petit-Saconnex; les rapports M-1188 A et M-1339 A sur la problématique des fermages de la Ville; les rapports M-1264 A, M-1265 A et M-1266 A sur la publicité et l'affichage; les motions M-1528 et M-1529 sur l'emploi en Ville de Genève.

A la séance de 20 h 30, nous aurons la joie d'accueillir M^{me} Svetlana Tikhonovskaïa, qui est en Suisse dans le cadre d'une visite officielle aux autorités suisses et de la Ville de Genève. Etant invitée par le Festival du film et forum international sur les droits humains, elle sera accompagnée par la directrice du festival M^{me} Isabelle Gattiker.

4. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-438, «Pour que la dénomination Cité Franchises, Cité Villars et Cité Vieusseux (Cités Vieusseux-Villars-Franchises) soit maintenue»;
- P-439, «Pour un centre féministe à Genève».

Ces pétitions sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions. Une nouvelle motion porte sur le même sujet que la pétition P-439. Cette motion sera quant à elle annoncée tout à l'heure et fera l'objet d'une motion d'ordonnement d'Ensemble à gauche pour être traitée en urgence lors de cette session.

5. Questions orales.

La présidente. Nous passons aux questions orales, Mesdames et Messieurs. Je vous rappelle les règles: une minute par question et deux minutes par réponse du Conseil administratif, qui peut répondre ce soir, demain ou ultérieurement.

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} la magistrate Christina Kitsos. Elle concerne les goûters donnés aux enfants dans le cadre des activités du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Il

semblerait que ces goûters ne soient pas très «locaux» ni très sains. D'après les retours que j'en ai, le menu comprend des petits fromages Babybel, des tomates cherry et éventuellement des barres chocolatées Mars. Ma question est la suivante: est-il possible de donner aux enfants des goûters un peu plus «locaux» et un peu plus sains, quand bien même le budget est limité?

La présidente. M^{me} Christina Kitsos vous répondra demain.

M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, maire de la Ville de Genève et responsable du département de la culture et de la transition numérique. Plusieurs artistes se sont portés candidats pour reprendre la direction de *La Revue*. Le délai de dépôt des candidatures était fixé au 22 janvier 2021, or l'effort nécessaire à la création de *La Revue* prend du temps. A ce titre, Monsieur le magistrat, pourriez-vous nous dire quand sera annoncée la composition de la nouvelle direction de *La Revue* désignée par votre département?

M. Sami Kanaan, maire. Je vous remercie de votre question, Madame la conseillère municipale, car cela me permet de vous répondre que les résultats seront communiqués la semaine prochaine. Nous avons reçu beaucoup de bons dossiers et leur examen a pris un peu de temps. Mais je me réjouis de pouvoir vous dire que la semaine prochaine nous connaissons l'équipe qui sera à la tête de la prochaine édition de *La Revue*.

M^{me} Anne Carron (PDC). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Elle concerne la gestion des foules sur le domaine public, en cette période de pandémie. Avec le retour des beaux jours, la population reprend possession des rues, des quais et des parcs pour profiter des bienfaits du plein air. J'aimerais savoir quelle est l'action menée par la police municipale et les services ad hoc pour veiller au respect des normes sanitaires sur le terrain.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Cela fait plus d'un an maintenant que la police municipale est engagée pour faire respecter les mesures prises pour endiguer la pandémie. Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier tous les agents et les agentes qui étaient en première ligne pendant

cette crise. Pas plus tard qu’hier, je faisais le point avec la commandante suite aux derniers assouplissements qui ont été annoncés à l’arrivée des beaux jours; elle me disait que, depuis un an, plus de 14 000 heures ont été dévolues aux tâches d’accompagnement des mesures Covid-19.

En ce qui concerne le dispositif actuel, le masque n’est pas obligatoire mais fortement recommandé au niveau du U lacustre. Dans ce périmètre-là, la police municipale mobilise deux à trois patrouilles – notamment le week-end – pour essayer de faire de la sensibilisation et de la prévention. Elle est aussi très active dans les parcs puisque, comme vous l’avez dit, avec le retour des beaux jours les habitants ont besoin de prendre un grand bol d’air. Toujours au niveau du U lacustre, la protection civile est également mobilisée: une douzaine de ses agents patrouillent pour faire de la sensibilisation et de la prévention.

J’en viens au port obligatoire du masque, une mesure imposée dans les Rues-Basses, par exemple. Chaque jour ouvrable, des patrouilles de la police municipale circulent à partir de 11 h 30 jusqu’à 30 minutes après la fermeture des commerces pour faire respecter les mesures en vigueur – dont notamment le port obligatoire du masque.

En résumé, c’est un engagement très intense qui s’ajoute à toutes les autres missions quotidiennes assurées par la police municipale, lesquelles ne se sont pas arrêtées avec la crise du Covid-19. Ces tâches supplémentaires mobilisent fortement la police municipale et je la remercie très chaleureusement.

M. Luc Zimmermann (PDC). Ma question s’adresse aussi à la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis. Elle concerne les infrastructures sportives, qui ont rouvert le 1^{er} mars dernier. Pouvez-vous nous faire un bref état des lieux, Madame la magistrate, et confirmer que toutes les infrastructures sportives de la Ville ont rouvert? Si oui, selon quelles modalités?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je vous confirme que depuis le 1^{er} mars, suite aux annonces faites par le Conseil fédéral puis confirmées par le Conseil d’Etat, nous avons utilisé toute la marge de manœuvre à notre disposition au niveau de la Ville de Genève pour rouvrir les infrastructures sportives. Je m’en réjouis, car je crois qu’il était important que les habitantes et les habitants, pour leur santé physique mais aussi psychique, puissent à nouveau s’adonner à la pratique sportive. Cela étant, la réouverture de ces infrastructures sportives s’accompagne de contraintes relativement importantes qui ont nécessité de mobiliser les collaborateurs et les collaboratrices du Service des sports pour accompagner la réouverture des infrastructures sportives.

Je dirais qu'on distingue deux publics: il y a d'une part le grand public et d'autre part les clubs sportifs, auxquels s'ajoute encore le sous-groupe constitué par les moins de 20 ans. Cela fait beaucoup de publics différents et de mesures différentes en fonction du type de public concerné. Pour ce qui est du grand public, les infrastructures à l'extérieur ont pu rouvrir. Je pense notamment au tennis, à l'athlétisme, au beach-volley, à la pétanque... Ces sports sont accessibles aujourd'hui au grand public. On a d'ailleurs rouvert les terrains de tennis plus tôt que prévu – normalement, on le fait à la fin du mois de mars mais, là, on a rouvert dès le 1^{er} mars pour que les gens puissent réserver. Cela marche d'ailleurs très bien, c'est donc le signe qu'il y avait une vraie attente de la part de la population.

En revanche, les vestiaires restent fermés pour le public et pour les clubs, parce que les contraintes fixées par le Canton et la Confédération étaient trop importantes pour pouvoir imaginer leur réouverture. En effet, les vestiaires auraient dû être utilisés individuellement. Vous imaginez bien que c'est impossible dans une infrastructure sportive qui accueille des flux extrêmement importants de public!

En ce qui concerne les clubs, toutes les activités sont accessibles également à l'intérieur pour les moins de 20 ans et les sportifs d'élite. Celles qui se pratiquent à l'extérieur sont accessibles pour les clubs – il s'agit notamment des sports d'équipe – mais avec des contraintes relativement importantes, là aussi: le nombre de personnes est limité à quinze par terrain, sans contact, avec port du masque ou respect des distances.

C'est l'occasion pour moi d'insister sur la responsabilité individuelle qu'on attend des usagers et des usagères. Il ne faudrait pas qu'une minorité de personnes qui ne respecte pas les règles dans nos centres sportifs nous contraigne à restreindre l'accès aux infrastructures en question. Au contraire, on a tous envie d'aller vers un assouplissement encore plus important, afin que le grand public puisse lui aussi avoir accès aux infrastructures intérieures. Voilà pourquoi nous comptons vraiment sur le public pour respecter les règles du jeu – disons-le avec un terme sportif – afin que ça se passe au mieux ces prochaines semaines.

La présidente. Merci beaucoup pour cette réponse très précise.

M. Valentin Dujoux (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Frédérique Perler, magistrate en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. La Ville de Genève, comme le Canton, a entrepris des mesures vis-à-vis de l'Etat français pour déplorer et dénoncer la situation de la centrale nucléaire du Bugey, située dans le département de l'Ain à 78 km à vol d'oiseau de notre commune. A la fin du mois de février dernier, l'Autorité de sécurité

nucléaire française (ASN) a donné son feu vert pour prolonger de dix ans la durée de vie de cette centrale entrée en fonction en 1972. Ma question est la suivante: la Ville de Genève en a-t-elle été informée en amont? Quelle est sa position par rapport à cette décision, qui prolonge la menace que représente cette centrale vieille d'un demi-siècle sur notre ville et la région avoisinante?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour cette question, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez tout à fait raison et vous êtes fort bien renseigné! En effet, la France a décidé de prolonger de dix ans la durée de vie d'un des plus vieux réacteurs nucléaires français, et cette décision inquiète tant le Canton que la Ville de Genève. Pour vous répondre plus précisément, ni le Canton ni la Ville n'ont reçu d'information officielle de la part de l'Etat français. Peut-être avez-vous lu dans la presse un article où le conseiller d'Etat Antonio Hodggers fait part de son ire envers l'Etat français à ce sujet. Il y confirme que l'Etat français ignore Genève – le Canton et la Ville – alors que des procédures judiciaires liées à la centrale nucléaire du Bugey sont en cours.

Sachez encore, Monsieur le conseiller municipal, que le Canton et la Ville de Genève travaillent main dans la main et sont très actifs, très unis – je vous rassure sur ce point – face à cette problématique fort préoccupante. Ensemble, nous avons mandaté une avocate à Paris, M^{me} Lepage, ancienne ministre d'Etat et fondatrice de son cabinet. C'est un cabinet dont l'expertise est reconnue dans la plupart des grands procès concernant le droit de l'environnement. Je puis vous confirmer qu'elle est extrêmement attentive et persévérante pour défendre les droits du Canton et de la Ville de Genève – ainsi que de la Suisse, par ricochet. Actuellement, ce cabinet est en train d'examiner par quel moyen nous pourrions empêcher la prolongation de dix ans de la durée de fonctionnement de cette centrale nucléaire.

Je vous rappelle – ou je vous informe – que, parallèlement à la procédure pénale en cours, la Ville et le Canton ont également engagé une procédure administrative devant le Conseil d'Etat français qui vise à obtenir l'annulation d'une autre décision de l'ASN, en date du 28 juillet 2020, à savoir l'autorisation de mise en service d'une installation d'entreposage de déchets nucléaires exploitée par l'entreprise Electricité de France (EDF) sur le site du Bugey.

J'espère avoir répondu à votre satisfaction, Monsieur le conseiller municipal. Je reste à votre disposition pour d'autres détails, si vous le souhaitez.

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse au magistrat Alfonso Gomez. Le Conseil administratif vient de communiquer l'attribution d'un montant de 20 000 francs à l'association Nouvelle Presse afin de mener une étude

visant à établir les bases d'un projet de soutien public aux médias des cantons romands. Cette association a été créée au début de l'année 2017. Elle est constituée de neuf membres choisis par cooptation.

Selon l'article 48 de la loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil administratif a, entre autres, la compétence d'exécuter les délibérations du Conseil municipal et de prendre toutes les mesures provisionnelles dont l'urgence est commandée par les intérêts de la commune. La brièveté de votre communiqué de presse du 3 mars ne fait ressortir ni l'urgence de cette attribution ni son intérêt pour la Ville de Genève, Mesdames et Messieurs les magistrats. A priori, cette subvention ne respecte aucun de ces deux critères. A mon avis, elle aurait surtout dû être englobée dans votre projet de budget 2021. Pourquoi n'avez-vous pas fait ainsi?

La présidente. M. Alfonso Gomez vous répondra demain.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Ma question s'adresse au magistrat Gomez. Une fois n'est pas coutume, je vais parler de parcs à chiens – ou, plus exactement, de l'espace de liberté pour chiens de la promenade Théodore-Weber. Depuis cinq semaines, cet espace est fermé. J'ai vu le personnel du Service des espaces verts (SEVE) travailler dessus pendant une petite semaine pour créer les aménagements dévolus aux maîtres de chiens qui promènent leurs animaux mais, depuis, strictement plus rien ne s'y passe. Je vois avec dépit les maîtres se planter devant la barrière, constatant que l'espace est inutilisé alors qu'il est aménagé. Je vois les animaux dépités, parce qu'ils ne peuvent plus s'ébattre correctement dans un espace qui leur est dévolu. Et surtout, je vois des déjections canines sur la voie publique. Leur ramassage n'étant pas de la compétence du SEVE, la charge retombe malheureusement sur le Service Voirie – Ville propre. Monsieur Alfonso Gomez, est-ce que vous n'aimez pas les chiens?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. La question n'est pas de savoir si j'aime les chiens ou pas. Je vous répondrai demain sur le fond, Monsieur le conseiller municipal. J'adore les animaux. Et d'ailleurs, j'en ai!

La présidente. Voilà, voilà... Merci! Monsieur Gomez, c'est fort sympathique, mais je ne suis pas sûre que cela ait sa place ici.

M. Omar Azzabi (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Christina Kitsos, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Elle concerne la question des mineurs non accompagnés, dits MNA, et les lieux d'hébergement d'urgence. Comme vous le savez, les infrastructures d'hébergement d'urgence de la Ville font face à un problème qui n'a que trop duré concernant l'accueil et la prise en charge des MNA. Le personnel du sleep-in de l'association Caravane sans frontières, au temple de la Servette, nous signale que 5 à 10 MNA sont refusés chaque soir faute de place et de dispositif adéquat. Ils dorment dans la rue et sous les ponts. Nous estimons leur nombre aujourd'hui à près de 80 à Genève. Cette situation a été rapportée au Service cantonal de protection des mineurs, sans réponse conséquente jusqu'ici.

La problématique est évidemment de compétence cantonale, mais je voulais savoir, Madame la magistrate, où en était la Ville dans son lobbying. A quand la mise en place d'un mécanisme de prise en charge des MNA concerté entre le Canton et la Ville? Dispose-t-on aujourd'hui des moyens nécessaires pour faire face à cette situation d'extrême urgence relevant, je le rappelle, d'obligations constitutionnelles et internationales?

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. La problématique des mineurs non accompagnés sans statut légal concerne non seulement le canton de Genève, mais également toute l'Europe. Il s'agit effectivement d'un phénomène que l'on constate dans de nombreuses villes. Heureusement, pour l'heure, il n'y a pas à Genève de mineurs de moins de 15 ans – même s'il y a tout de même eu des enfants de 12 ans de passage ici. C'est vraiment une problématique très complexe que celle des mineurs en errance, car il faut trouver pour eux des solutions durables. Je pense que la vraie problématique est celle-là: comment construire un projet durable pour ces jeunes qui, en pleine adolescence, vivent en errance depuis plusieurs années? Vous voyez la difficulté de la question!

Comme vous l'avez relevé, cela relève des compétences cantonales. La Ville n'est pas compétente pour accueillir ces jeunes dans le cadre de ses dispositifs. En effet, il faut pour cela répondre à des normes particulières et assurer un suivi différent de celui qui est mis en place pour les personnes adultes. Voilà ce que je peux vous dire, Monsieur le conseiller municipal. Cependant, au niveau du travail social hors murs ou des politiques sociales de proximité, nous pouvons servir de relais avec le Canton. Vous demandez si nous pouvons trouver une solution commune. Eh bien, comme vous le savez, des discussions sont en cours entre le Canton, les communes et la Ville de Genève, notamment à propos de la répartition financière liée aux dispositifs d'urgence. Je pense que c'est dans ce cadre que la question doit se discuter mais, dans tous les cas, la Ville ne pourra pas prendre cette responsabilité.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Ma question s'adresse à M^{mes} Barbey-Chappuis et Kitsos. La Ville a publié un rapport très intéressant sur les pratiques sportives des femmes et développe des actions pour promouvoir la mixité dans le sport. Mais malgré l'encouragement officiel, je ne vois pratiquement que des garçons sur le skatepark de Plainpalais. On entend parler de l'aménagement d'un nouveau skatepark à la rue des Gares, donc la question se pose doublement. Ne pourrait-on pas renforcer les mesures de sensibilisation auprès des jeunes filles et en faire un peu plus, afin qu'elles puissent s'initier à ce sport très intéressant? S'il y a déjà une ou deux journées de «Girls session» par an, cela ne suffit pas.

La présidente. M^{me} Christina Kitsos vous répondra demain.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse au conseiller administratif Alfonso Gomez. Elle concerne l'immeuble sis au 8, rue Royaume. L'incendie survenu à la mi-janvier 2021 dans cet immeuble nous a tout d'abord fait découvrir une spéculation immobilière de la pire espèce, l'état vétuste de l'immeuble, l'absence d'entretien depuis une trentaine d'années, la transformation des appartements en chambres individuelles – ce qui est interdit selon la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) –, des locations à 800 francs l'unité, une régie de la place qui ferme les yeux, un propriétaire en liquidation depuis vingt-trois ans... Cela s'appelle des «marchands de sommeil». Par la suite, nous avons aussi découvert les conditions particulièrement précaires et insalubres dans lesquelles vivaient les locataires – et surtout les sous-locataires – qui ont perdu leur logement, l'immeuble étant aujourd'hui muré. Près de deux mois après l'incendie, ils n'ont toujours pas été relogés de manière satisfaisante et digne.

Ma question est la suivante: que peut faire la Ville pour que cet immeuble ne reste pas dans cet état de délabrement et ne devienne pas une verrue dans le quartier des Pâquis? Que peut faire la Ville pour empêcher ces marchands de sommeil d'agir?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Comme vous l'avez dit, ce qui s'est passé au 8, rue Royaume est extrêmement grave. On est vraisemblablement devant un cas très lourd de marchands de sommeil. De nombreuses irrégularités ont été commises, par exemple le paiement de garanties de loyer de main à main – vous voyez ce que ça peut vouloir dire – voire même le cas d'un locataire qui sous-louait apparemment à lui seul de nombreux appartements. C'est évidemment assez incroyable! Une enquête de police est en cours. Je peux vous dire

que l'Association suisse des locataires (ASLOCA) a saisi le Tribunal des baux et loyers pour loyers abusifs. Elle a également interpellé le Conseil d'Etat sous l'angle du non-respect de la LDTR, car des transformations ont été faites dans cet immeuble, vous imaginez dans quelles conditions!

La Ville de Genève, quant à elle, a déposé une dénonciation contre inconnu auprès du Ministère public sur la base du rapport alarmant rendu par le Service d'incendie et de secours (SIS) sur l'état de délabrement de l'immeuble. Les conditions d'intervention du SIS au moment du sinistre ont d'ailleurs été relativement périlleuses, voire dangereuses. Que peut faire la Ville? Malheureusement, aujourd'hui, on ne peut rien faire, car cet immeuble ne nous appartient pas. Même en supposant qu'il soit en vente – ce qui n'est pas le cas – il faudrait revoir la législation, et principalement la législation fédérale, afin qu'elle accorde des droits de préemption étendus sur les zones urbaines, par exemple, avec un contrôle des prix. Cela permettrait aux entités publiques comme la nôtre d'acquérir ce type d'immeubles – pour autant qu'ils soient en vente, je le répète encore une fois.

Ce qui s'est passé dans le cas du 8, rue Royaume, c'est que beaucoup de ses locataires n'avaient pas forcément de permis de séjour. Ils se sont donc plus ou moins évaporés dans la nature, comme vous l'avez certainement vu dans un très beau reportage diffusé sur TV Léman bleu. Ces personnes doivent maintenant s'adresser principalement à l'Hospice général, en cas de nécessité, ainsi qu'aux différentes fondations pour le logement social, dont la Gérance immobilière municipale (GIM) de la Ville. Mais il faut savoir que le nombre de logements à disposition est très limité, alors que le nombre de demandes explose en ce moment, je peux vous le dire! Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir ultérieurement.

En fonction de la législation en vigueur, le pouvoir d'intervention de la Ville dans ce dossier est très limité – et je le regrette, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Kitsos, conseillère administrative. Les abris de la protection civile (PCi) de Richemont et de Châtelaine fermeront le 31 mars prochain. Cent places pour les hommes seuls sans abri ne seront plus disponibles après cette date. Il n'y aura donc plus de mise à l'abri humanitaire immédiate pour les hommes seuls. Seul le centre d'hébergement d'urgence de Frank-Thomas restera ouvert à partir du 1^{er} avril pour 130 personnes. Quelles mesures seront prises pour venir en aide à ces personnes qui n'auront plus de lieu de vie dès le 1^{er} avril? Quelles solutions pérennes sont prévues à court et à moyen terme?

La présidente. M^{me} Christina Kitsos vous répondra demain.

M. Yves Herren (Ve). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Un ancien conseiller administratif de la Ville s'était engagé à créer un fonds incitatif appelé «Usine à films Genève», qui avait pour but d'encourager le tournage de séries télévisées et de films étrangers à Genève, mais également de maintenir les productions locales sur place. Il faut savoir qu'actuellement elles sont souvent «aspirées» vers des pays moins onéreux. Cet objectif avait été annoncé avec une étude de faisabilité et une convention entre la Ville et le Canton. Ma question est la suivante: où en est-on dans la réalisation de ce projet?

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour votre question qui me permet de rappeler que ce projet est toujours d'actualité. Je reconnais qu'il a pris du retard en raison d'autres urgences liées au Covid-19. Comme vous l'avez dit, l'objectif est de créer un mécanisme de soutien pour attirer des tournages de films à Genève. On est donc très clairs sur le fait qu'il s'agit d'un outil de politique économique et non pas de politique culturelle – même s'il y a évidemment une dimension culturelle, vu qu'on parle de cinéma.

Le but n'est pas forcément d'attirer des films suisses ou genevois, mais de profiler Genève comme lieu de tournage. De nombreux films ont déjà été tournés à Genève, mais il faut constater que notre cité est un endroit très cher en termes de coûts de production. A titre d'exemple, même la Radio Télévision Suisse (RTS) pour certaines de ses séries – je ne sais plus si c'est *Quartier des banques* ou *Cellule de crise* – a tourné des scènes censées se passer en Suisse au Luxembourg ou en Belgique, car c'est moins cher là-bas.

Nous nous inspirons de mécanismes déjà en vigueur dans d'autres villes d'Europe, où une partie des frais locaux de production sont pris en charge. Il s'agit d'offrir cela en échange du fait que les gens viennent tourner des films à Genève, ce qui contribuera évidemment à soutenir l'emploi local dans des branches souvent difficiles comme les métiers de la culture, de l'événementiel et du tournage cinématographique au sens large.

C'est donc un très bon projet, mais il a effectivement pris du retard. Nous sommes en train de reprendre contact avec le Canton à ce sujet. Le dossier est actuellement entre les mains de M. Apothéloz, ministre cantonal de la culture, et de M^{me} Fontanet, ministre cantonale de l'économie. M^{me} Barbey-Chappuis et moi-même représentons le Conseil administratif. Nous essaierons d'organiser une séance ce printemps pour reprendre nos réflexions et voir comment présenter le projet au Grand Conseil et au Conseil municipal, si possible avec de l'argent venant d'autres partenaires – privés, mécènes, etc. – pour lancer cette structure dès que possible. Ce dossier sera suivi au sein de la Ville de Genève par la nouvelle Délégation du Conseil administratif à l'économie.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Frédérique Perler. Le Conseil municipal a voté le 26 mai 2020 le projet de délibération PRD-187, qui ouvre un crédit de 200 000 francs destiné à ramener la barrière du viaduc de la Jonction à une hauteur normale, afin d'assurer la sécurité et de permettre de retrouver le panorama sur la base d'une étude menée en concertation avec les habitants. A l'époque, M. Pagani, magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement, avait présenté un projet de gabarit aux habitants. Après, il ne nous en avait plus parlé, malgré différentes questions. Aujourd'hui, une partie des habitants désirent savoir où en est l'avancement de ce projet.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Non, je n'ai pas oublié la demande des habitants. J'ai traité ce dossier avec mes services et je comptais, ces prochains jours, inviter l'ensemble des chefs de groupe pour examiner si la proposition élaborée suite au vote du projet de délibération PRD-187 est suffisante, sachant d'ores et déjà que les 200 000 francs votés par le Conseil municipal ne suffiront pas à réaliser les travaux demandés. C'est pour cette raison que je souhaite en discuter avec les chefs de groupe tout prochainement, afin de trouver une solution à la satisfaction tant du Conseil municipal que des habitants qui vous ont sollicités.

M. Vincent Schaller (UDC). Ma question s'adresse à M^{me} Christina Kitsos, en tant que magistrate en charge du Service des écoles et institutions pour l'enfance. C'est une question que je pose au nom des associations membres de l'Union genevoise des musiques et chorales (UGMC), qui utilisent les locaux mis à disposition par la Ville comme lieux de répétition et qui paient en principe un loyer – mais en une fois. Ces associations ont cessé de répéter à partir de mars 2020. Y aura-t-il un remboursement du loyer versé, comme c'est le cas dans d'autres domaines, ou des suspensions de paiement pour la mise à disposition des locaux scolaires?

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, il y aura évidemment une suspension des frais de location, puisque les lieux n'ont pas pu être exploités. Il faut bien qu'on trouve des solutions! Nous allons donc dans votre sens.

M. Maxime Provini (PLR). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Alfonso Gomez. Elle concerne le Service des espaces verts (SEVE). J'aimerais qu'il m'indique, si possible, le nombre d'arbres – avec leur âge et leur état de santé – qui se trouvent dans tout le périmètre du projet Clé-de-Rive.

La présidente. Monsieur Alfonso Gomez est joueur, il vous répond.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je vais répondre... Cela me prendra évidemment un certain temps, car je ne connais pas les essences de chacun de ces arbres. Mais je vous indiquerai leur nombre, ainsi que leur âge et leur état de santé, Monsieur le conseiller municipal.

La présidente. Merci beaucoup. D'ailleurs, il y a des rapports d'audit sur les arbres, me semble-t-il... Non?

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues, le plan directeur des chemins pour piétons a pour objectif général d'améliorer les conditions de déplacement des piétons. Il propose des mesures visant l'aménagement d'un réseau sûr, continu et confortable pour tous. Une attention toute particulière est portée aux individus les plus vulnérables: les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. La première version du plan date de 1998. Il a été récompensé à l'échelon national entre 2001 et 2002. Le site internet de la Ville indique qu'il est en cours de révision. Ma question porte précisément sur cette révision: le Conseil administratif peut-il nous indiquer dans quel délai une telle mise à jour sera présentée au Conseil municipal?

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} Perler vous répondra ultérieurement.

M. Vincent Milliard (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} la magistrate Marie Barbey-Chappuis. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Ville de Genève a décidé d'interdire l'utilisation des produits en plastique à usage unique pour les activités qu'elle autorise sur son domaine public. Vu l'augmentation de la vente à l'emporter dans les restaurants, M^{me} Barbey-Chappuis peut-elle m'indiquer si cette interdiction est aussi valable dans ce type d'établissements?

J'ai une deuxième question à poser concernant les produits d'emballage utilisés notamment sur les marchés. On dit que les produits compostables affichant

la norme EN 13432 sont autorisés; ils peuvent donc aller au compost. Or on m'a rapporté que beaucoup de marchands sont découragés, car ils font l'effort d'utiliser cette vaisselle compostable mais voient qu'elle finit 2 m plus loin dans des poubelles normales. Je voulais savoir s'il était possible de mieux accompagner leur effort – notamment sur les marchés – en plaçant plus de poubelles à compost et, peut-être, en y ajoutant des panneaux indicatifs pour favoriser le compostage de cette vaisselle qui n'est plus tout à fait à usage unique, puisqu'elle est désormais compostable.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} la magistrate vous répondra ultérieurement.

M. Denis Ruyschaert (Ve). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez, en charge des finances en Ville de Genève. Dimanche dernier, le 7 mars, 60% des Genevois ont voté contre l'accord bilatéral visant à augmenter les échanges commerciaux avec l'Indonésie, car celui-ci ne tenait pas vraiment compte des conséquences néfastes qu'il aurait sur le commerce, l'effondrement de la biodiversité, la déforestation galopante, les rapides changements climatiques et la paupérisation des populations locales. Le résultat de cette votation illustre l'exigence des Genevois pour un commerce équitable et respectueux de l'environnement. Que fait donc la Ville pour répondre à cette demande très claire et croissante de sa population?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Gomez vous répondra ultérieurement.

M^{me} Alia Meyer (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Elle concerne les restaurateurs. Les mesures actuelles sont claires en ce qui concerne l'interdiction de consommer des produits à l'emporter en se tenant debout sur les terrasses des restaurants, ainsi qu'à quelques petits mètres devant leurs murs. Mais plusieurs restaurateurs m'ont interpellée à ce sujet et m'ont raconté que des agents municipaux seraient venus leur dire qu'il était du devoir du restaurateur de vérifier comment les clients se comportent sur la voie publique, notamment à la place de la Navigation et à la place de la Madeleine. C'est-à-dire que le restaurateur devrait sortir, traverser la rue, demander aux groupes trop nombreux de s'en aller et vérifier le respect des gestes barrières, sous peine de recevoir lui-même une amende. Pouvez-vous éclaircir cette situation, Madame la magistrate? Est-il vraiment du devoir des restaurateurs de faire ce travail sur la place publique, sous peine d'amende?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. La conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis vous répondra ultérieurement.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Ma question s'adresse à M^{me} Kitsos. Elle concerne les repas distribués à la salle communale de Plainpalais, dans le bâtiment du Théâtre Pitoëff. J'aimerais savoir jusqu'à quand durera ce dispositif et s'il existe des statistiques quant au nombre de repas distribués par semaine ou par jour.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Gazi Sahin (EàG). Ma question s'adresse à Alfonso Gomez, qui s'occupe de la Gérance immobilière municipale (GIM). Elle concerne les difficultés rencontrées par les jeunes à la recherche de leur premier logement. En effet, ces derniers mois, j'ai vu de nombreux jeunes désespérément à la recherche d'un logement. Comme vous le savez, Monsieur le magistrat, le confinement a été extrêmement difficile pour les jeunes. Nombre d'entre eux sont à l'âge où l'on a envie de partir de la maison des parents, de commencer à construire une vie d'adulte en dehors du cadre familial. C'est tout à fait naturel. Trouver un appartement est un premier pas dans ce sens, mais c'est là que les jeunes rencontrent de grandes difficultés. Je pense que la Ville de Genève a une responsabilité en la matière, mais aussi qu'elle a les moyens de les accompagner pour qu'ils aient accès plus facilement au logement.

Ma question est donc la suivante: le Conseil administratif réfléchirait-il à un plan d'action applicable prochainement afin de faciliter l'accès au logement pour cette «génération Covid-19»? Si oui, que propose-t-il?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. J'aurai certainement l'occasion de revenir là-dessus avec des chiffres plus précis. J'aimerais juste souligner que cette problématique ne relève pas seulement de la responsabilité de la Ville de Genève. Il revient au Canton et à l'ensemble des communes, aux pouvoirs publics et parapublics, ainsi qu'à de nombreuses fondations de se préoccuper d'octroyer un accès au logement à cette population jeune – mais pas seulement à elle, disons à ceux qui en ont le plus besoin. C'est un droit qui, comme nous l'avons vu précédemment, est malheureusement souvent bafoué.

En ce qui concerne la GIM, le nombre de demandes explose – et cela, d’après nous, parce que les conditions d’octroi de ses logements sont assez exemplaires. Je pense surtout aux gens qui se trouvent actuellement dans des situations sociales difficiles, et qui aimeraient être locataires de la GIM en raison de son exemplarité.

La GIM envisage de mettre en place toute une série de mesures et de procédures en faveur des jeunes, notamment le partage d’un certain nombre d’appartements sous-occupés. Vous savez que nous avons modifié le règlement y afférent, Mesdames et Messieurs. Nous souhaitons que ces appartements en sous-occupation puissent être partagés avec des jeunes. Nous avons déjà commencé à motiver leurs locataires – parfois des personnes âgées qui vivent encore dans leur appartement et qui doivent bien sûr y rester, pour les raisons étudiées par la commission du logement lors de la révision du règlement de la GIM. Mais nous aimerions que, de façon volontaire, il y ait un partage de ces appartements en échange de services ou contre rémunération. Tout ça est en train de se mettre en place. Cela ne suffira certainement pas à répondre à l’ensemble des besoins mais, pour nous, c’est un des leviers à actionner.

Un autre levier sera – dès que possible – la mise à disposition de terrains pour des coopératives d’étudiants. Il existe plusieurs projets, dont certains sont à l’étude au sein du Conseil municipal, visant à octroyer des droits de superficie à ces coopératives.

Voilà, Monsieur le conseiller municipal, j’espère avoir au moins partiellement répondu à votre question et à votre préoccupation. Nous n’avons malheureusement pas en main la solution totale – et je le regrette. C’est une solution qui doit être sociétale et venir de l’ensemble des entités publiques en faveur de la population jeune. En ce qui nous concerne, nous y travaillons selon les axes que je vous ai expliqués précédemment.

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s’adresse à la magistrate chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, M^{me} Kitsos. J’aimerais saisir la substantifique moelle de son communiqué de presse du 8 février dernier intitulé «Augmentation des contrôles aux frontières: réaction de la Ville de Genève». Madame la magistrate, vous avez fait part de vos préoccupations suite au renforcement des contrôles observé aux abords de la frontière – contrôles qui ne sont pas le fait de la gendarmerie genevoise. Doit-on comprendre que le Conseil administratif entend faire pression sur le Conseil fédéral pour que ces contrôles aux frontières ne soient dirigés que vers les seules personnes légalement domiciliées sur le territoire de notre commune? Pouvez-vous nous préciser également quelle réponse vous attendez des autorités fédérales?

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, je vous rappelle qu'au cours du fameux week-end dont vous parlez, alors que l'un des centres de distribution de nourriture pour personnes hautement précarisées se trouvait effectivement sur le site de l'ancienne usine Caran d'Ache – c'est-à-dire tout près de la frontière – plusieurs personnes sont arrivées très alarmées en disant qu'il y avait des contrôles spécifiques et que cela mettait évidemment en danger la sérénité de ce dispositif que personne ne conteste par ailleurs. M^{me} Kitsos l'a souvent dit ici: nous savons que, parmi les personnes hautement précarisées qui font appel à ces distributions de nourriture, il y en a aussi – même si c'est une minorité – qui ont un statut incomplet, disons, ou illégal. Il faut toutefois relever que la majeure partie des personnes concernées sont tout à fait intégrées dans notre cité, mais qu'elles se trouvent dans des situations sociales et économiques extrêmement difficiles car elles ont perdu leur emploi ou leur logement.

Pour en revenir à votre question, Monsieur Bertinat, c'est la «collision géographique» entre l'emplacement du centre de distribution en question et la frontière qui a causé cette situation. Il s'agit en partie d'un malentendu, il faut le reconnaître, mais vous pouvez comprendre aussi que ces personnes aient vraiment peur et soient extrêmement inquiètes, car elles vivent dans une angoisse permanente face à des enjeux vitaux.

Par la suite, nous avons écrit au Conseil fédéral – en l'occurrence à M. Parmelin, en charge de ce domaine, qui nous a d'ailleurs répondu très poliment ces derniers jours. Il nous a expliqué que, de manière générale, dans le cadre des mesures prises contre le coronavirus, les contrôles ont été renforcés pour toute personne traversant la frontière, afin de faire respecter les prescriptions sanitaires. Il a d'ailleurs ajouté que des éléments du corps des gardes-frontière normalement stationnés à l'aéroport – où il y a évidemment beaucoup moins d'activité en ce moment – ont été déplacés pour effectuer cette mission. M. Parmelin certifie qu'il n'y a aucune volonté, sous quelque forme que ce soit, de cibler en particulier des personnes ayant un statut illégal, mais que les gardes-frontière font simplement leur travail. Depuis, le centre de distribution de nourriture concerné a été fermé, pour éviter cette proximité immédiate avec la frontière.

M. Luc Barthassat (MCG). Mesdames-Messieurs, chers collègues, ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, maire de la Ville de Genève. J'ai ouï parler d'une charte des communes et des villes. Est-ce que vous pouvez nous expliquer en deux mots ce qu'il en est, Monsieur le magistrat? Pouvez-vous nous dire si c'est quelque chose de relativement nouveau ou d'ancien? Pouvons-nous savoir si la Ville de Genève y a adhéré et a signé cette charte?

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, j'ai un petit doute, car des collaborations entre les communes en général et les villes, il y en a plein en Suisse! Je ne suis donc pas sûr d'avoir compris de quelle charte vous parlez. On signe, à un titre ou à un autre, des documents de collaboration intercommunale... (*Remarque de M. Barthassat.*) Ah, c'est sur l'urgence climatique?

De manière générale, l'Association des communes suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS) travaillent intensément ensemble sur de nombreux enjeux de politique culturelle, de politique sociale et de politique de mobilité. Nous mettons en commun nos ressources, nos compétences et nos objectifs. Il nous arrive donc régulièrement de signer des documents qui attestent de cette collaboration, c'est tout à fait logique. Je rappelle que les villes en particulier regroupent la plus grande partie – à savoir 80% – de la population de ce pays. Or elles sont en fin de chaîne institutionnelle, mais aux premières loges de la réalité vécue par les gens: les îlots de chaleur, c'est dans les villes; les logements trop petits où il fait trop chaud, c'est dans les villes; le trafic urbain avec toute son intensité et son effet toxique pour la santé et la qualité de vie, c'est dans les villes! Les gens, dans les villes, ont souvent moins de possibilités d'échapper aux effets pervers de la pollution ou de l'aggravation de la situation climatique que dans les campagnes.

Par conséquent, il semble normal – il y va même de l'intérêt public, dirais-je – que les villes travaillent ensemble sur ces enjeux. Nous collaborons et c'est tout à fait bénéfique, parce que nous échangeons des idées. Cela nous permet de ne pas réinventer la roue chacun de notre côté, mais d'échanger de bonnes pratiques.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Ma question s'adresse au magistrat Alfonso Gomez. J'ai lu que 1300 arbres allaient être plantés au parc La Grange. 1300, c'est bien, mais c'est beaucoup! Je me demandais où ils allaient être plantés.

Des voix. En sous-sol! (*Rires.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Ces arbres seront plantés au parc La Grange, mais sur la partie haute. Il faut savoir qu'il s'agit d'une nouvelle méthode de plantation selon laquelle les arbres sont serrés les uns contre les autres. Les 1300 arbres qui seront plantés à cet emplacement entreront en compétition les uns avec les autres, ce qui fait que certains vont se renforcer et pousser davantage, mais que d'autres vont malheureusement dépérir. On estime qu'un tiers au maximum de ces 1300 arbres ne survivront pas. Les deux tiers

qui resteront vont évidemment bien pousser, certains pousseront même plus vite que dans une plantation normale. Cette méthode renforce, en quelque sorte, l'ensemble de la végétation aux alentours. Je répète que ces arbres seront plantés sur la partie haute du parc La Grange, qui est déjà aujourd'hui une forêt.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Ma question s'adresse à M^{me} Frédérique Perler, vice-présidente du Conseil administratif, chargée du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. Madame la magistrate, sur le site internet de la Ville de Genève, il est question des stratégies pour la réduction du bruit routier. Vous expliquez que, dans le cadre de l'application de sa stratégie de lutte contre le bruit, la Ville de Genève souhaite introduire une limite générale de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du territoire municipal, conformément à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Vous évoquez également la pose de revêtement phonoabsorbant sur les routes. Serait-il possible d'avoir une cartographie des projets en cours ou à réaliser, pour le phonoabsorbant et éventuellement aussi pour les réductions de vitesse en ville de Genève?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} Frédérique Perler vous répondra ultérieurement.

M. Rémy Burri (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} Kitsos. Madame la magistrate, vous avez récemment envoyé aux habitants du Petit-Saconnex – et d'autres quartiers, j'imagine – une invitation pour assister à des ateliers participatifs dans le but de connaître leur quartier et de se projeter à l'horizon 2030, entre autres. Je suis très étonné par cette démarche, car elle venait à peine d'être entreprise par votre prédécesseur, M^{me} Alder. En effet, il y a tout juste trois ans, M^{me} Alder avait mis en place des ateliers participatifs avec tous les acteurs des quartiers: habitants, associations diverses, maisons de quartier, parents d'élèves, etc. De nombreuses heures d'ateliers et d'échanges ont donc été prévues et menées sous la houlette de M^{me} Alder. Différents forums de quartier ont eu lieu aussi. Une publication est sortie sur chaque quartier, avec un rapport qui comportait notamment la promesse d'un plan d'action à venir, ciblé par quartier. Aujourd'hui, surprise: retour à la case départ!

Ma question est donc la suivante, Madame Kitsos: est-ce que les travaux entrepris par M^{me} Alder étaient à ce point inutilisables que vous deviez tout reprendre à zéro? Sinon, en quoi vos ateliers participatifs se distinguent-ils de ceux de votre prédécesseur, alors que les habitants des quartiers attendent toujours les plans d'action promis?

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci pour cette question. Comme vous le savez, Monsieur le conseiller municipal, lorsqu'on est à la tête d'un département, il est important de respecter les institutions et de s'inscrire dans une continuité. Il ne s'agit donc pas de tout reprendre à zéro! Un forum social de quartier a eu lieu au Petit-Saconnex en 2018. Il a donné lieu à un certain nombre de constats, comme l'importance d'avoir une maison de quartier. En effet, le Petit-Saconnex s'est beaucoup densifié. De nouveaux logements y seront créés au cours de ces prochaines années et des familles viendront s'y installer. Par ailleurs, il y a aussi beaucoup de personnes âgées. Nous avons tiré ces éléments-là des diagnostics établis dans le quartier.

Ce qui est intéressant, avec l'atelier participatif que nous organisons aujourd'hui au Petit-Saconnex, c'est qu'il concerne plus précisément les acteurs qui seront appelés à travailler à la mise en place d'une maison de quartier, mais aussi à la problématique du Covid-19 en particulier, car la crise sanitaire a malheureusement renforcé l'isolement de nombreuses personnes, dont les personnes âgées. C'est dans ce sens que nous voulions mettre en place cet atelier participatif qui aura lieu le 23 mars, dans le but d'avoir des équipements socioculturels. Ce quartier, contrairement à d'autres, n'a pas de services publics sur place, ce qui fait que ses habitantes et habitants sont un peu éloignés des institutions. Il me semble donc important qu'on puisse prévoir des projets en priorité au Petit-Saconnex, d'où l'idée de l'atelier participatif.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Ma question s'adresse au Conseil administratif en général; répondra qui voudra. Elle concerne le testament de M^{me} Zell, qui n'est pas un document public. Afin que le Conseil municipal puisse faire correctement son travail et mieux étudier ce qui s'est vraiment passé avec le fonds Zell, le Conseil administratif pourrait-il mettre ce testament à la disposition des membres de la commission des finances?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Alfonso Gomez vous répondra ultérieurement.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Elle concerne le Musée d'art et d'histoire (MAH). En février 2016, le projet Nouvel a été refusé par la population. Très vite, le Conseil administratif a confié à une commission externe la mission de développer un programme muséal, ce qui était un préalable nécessaire à la réflexion sur l'agrandissement et la rénovation du musée. En 2017, la commission externe a rendu son rapport, qui était

aussi une feuille de route pour la suite des travaux. Si je me fie au planning prévisionnel établi par les services de la Ville et par cette commission, nous devrions avoir lancé le concours international d'architecture en 2019. Au début de l'année 2021, nous aurions dû avoir le plaisir de connaître le lauréat. Ma question est la suivante: que se passe-t-il?

(La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.)

M. Sami Kanaan, maire. Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour cette question qui me permet de faire une mise à jour. Tout d'abord, je rappelle qu'il y a eu deux étapes dans l'activité de la commission d'experts présidée avec beaucoup de talent et d'engagement par MM. Hainard et Mayou. Un premier rapport a été rendu après une année, mais on leur a demandé ensuite d'approfondir certaines options. Le rapport final a été rendu une année plus tard, au printemps 2018. Je regarderai volontiers avec vous, Madame la conseillère municipale, le document qui indiquerait que nous aurions déjà dû lancer le concours en 2019, ce qui me paraît difficilement réaliste.

Voici ce que nous avons fait: vous vous rappelez que le Conseil municipal, en acceptant la proposition PR-1322, avait voté un crédit d'environ 1 million de francs – et je l'en remercie – pour certains travaux urgents au MAH. Ces travaux ont été réalisés depuis. Le nouveau directeur a saisi l'occasion pour réhabiliter de manière tout à fait exceptionnelle certaines salles du musée actuel, qui étaient un peu gâchées par des faux plafonds apparus dans des années peu inspirantes et peu inspirées – je ne sais plus si c'était les années 1950, 1960 ou 1970. Il s'agit notamment de la salle dite AMAM, à gauche quand on entre, mais également de la mezzanine à la salle des Armures et d'autres salles.

Maintenant que les musées ont rouvert – et on s'en réjouit – je vous invite vivement, Mesdames et Messieurs, à visiter le MAH aussi bien pour redécouvrir ses expositions permanentes – avec pas mal de nouveaux accrochages – que pour admirer dans les salles palatines l'exposition temporaire *Walk on the Water*, qui est tout à fait remarquable et décoiffante.

Le MAH est un objet particulièrement complexe. Je tiens beaucoup à ce que le nouveau projet qui vous sera soumis – à savoir le programme du concours via un crédit d'étude – fasse l'objet d'une concertation aussi étendue que possible. Il a fallu aussi que M^{me} Perler entre dans le processus. Je la remercie car, dès son arrivée en juin 2020, elle a tout de suite accordé une priorité majeure à ce dossier. Sans son département, nous ne pouvons évidemment pas avancer. Nous travaillons en étroite collaboration avec le MAH, bien sûr, les équipes de M^{me} Perler et les mandataires, qui explorent toutes les options envisageables.

Vous vous rappelez peut-être, Madame Chaker Mangeat, qu'on nous a notamment reproché, la dernière fois, de ne pas avoir étudié de manière assez approfondie – c'est le cas de le dire – l'option de la butte de l'Observatoire. Depuis, le Conseil d'Etat nous a signé une promesse de vente à titre non onéreux de ce qui est aujourd'hui encore le bâtiment de la Haute école d'art et de design (HEAD). Mais là aussi, en raison du Covid-19, le départ de la HEAD de ce bâtiment a été retardé. Il est vrai que le Covid-19 a un impact sur le rythme des démarches. Nous travaillons actuellement à l'établissement du cahier des charges du concours. Vous devriez avoir des informations à ce sujet avant l'été.

Je vous annonce aujourd'hui que nous avons l'intention, avec M^{me} Perler, de réunir dans ce cadre les trois commissions les plus concernées, à savoir la commission des arts et de la culture, la commission des travaux et des constructions et la commission de l'aménagement et de l'environnement. Pourquoi cette dernière? Parce que M^{me} Perler et moi sommes décidés à empoigner sérieusement la question urbanistique, et non pas seulement la problématique du bâtiment actuel. Si l'on considère l'emplacement du MAH, l'un de ses grands défauts historiques est de former un îlot très isolé sur une colline à part et d'être peu connecté avec la cité, ce qui est très intimidant. C'est donc l'occasion ou jamais de mieux le raccorder avec la Vieille-Ville, par exemple en tenant compte du site archéologique du bastion de Saint-Antoine.

De nombreuses questions se posent donc. Le crédit d'étude pour le concours devrait être soumis au Conseil municipal plus tard au cours de cette année, mais vous aurez des informations plus documentées à ce sujet avant l'été, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Isabelle Harsch (PDC). Ma question s'adresse au magistrat Alfonso Gomez. Elle concerne l'engagement du délégué économique de la Ville inclus dans le budget 2021. Nous aimerions savoir où en est le recrutement et si vous pouvez nous donner quelques informations sur le processus en cours, Monsieur le conseiller administratif.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. La Délégation du Conseil administratif à l'économie, composée de trois magistrats – à savoir M^{me} Barbey-Chappuis, M. le maire Sami Kanaan et moi-même –, est déjà au travail. Elle est secondée actuellement par une collaboratrice engagée sur la base d'un contrat temporaire. Nous sommes en train de bien définir le périmètre du travail qui sera confié au délégué économique. Maintenant que nous savons à peu près quel profil nous souhaitons avoir, nous ouvrirons rapidement le poste – certainement dans les semaines, voire dans les deux mois à venir – en suivant évidemment les procédures habituelles.

M. Pascal Altenbach (UDC). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Frédérique Perler. Au croisement de l'avenue de la Concorde et de l'avenue d'Aïre, plus précisément à l'endroit où se trouve l'arrêt du bus des Transports publics genevois (TPG) qui va en direction du centre-ville, le goudron sur la chaussée est complètement écrasé par les larges pneus des bus très lourds. Cela crée un relief de goudron dur comme de la pierre d'une hauteur d'environ 10 cm sur 2 à 3 m de longueur. Il en est ainsi depuis des années, à voir la coloration du matériau. Depuis peu, je passe régulièrement à cet endroit en deux-roues. Le risque que le cycliste ou le motard, surpris par ce grave défaut de la route, s'affale sur le sol et que les voitures qui arrivent ensuite lui passent dessus est évident et particulièrement grave. A court ou à moyen terme, la survenance d'un accident grave est pratiquement certaine.

On peut comprendre qu'il ne soit pas possible de refaire dans l'immédiat tout ce bout de route – notamment à l'arrêt du bus – avec des dalles en ciment très dur. Mais il faut de toute urgence intervenir ponctuellement à cet endroit, afin de réduire et d'araser ce relief de goudron extrêmement dangereux. Si vous le souhaitez, Madame la magistrate, je peux vous communiquer des photographies particulièrement parlantes pour que les employés de la Ville puissent immédiatement intervenir.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} Perler me fait signe qu'elle veut bien recevoir ces images. Elle vous répondra demain soir.

M. Olivier Gurtner (S). Ma question porte sur des chiffres. Le premier est évidemment les 63,63% de voix contre le parking Clé-de-Rive. Le non a fait un carton, c'est un magnifique succès! (*Applaudissements de la gauche.*) J'en viens maintenant au second chiffre: le Conseil administratif peut-il s'engager à réaliser un nouveau projet de piétonnisation magnifique et arborisé d'ici à 2030?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour votre déclaration et votre demande, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez mentionné l'année 2030, est-ce bien exact? Nous sommes mardi, cela fait donc deux jours que la votation a eu lieu. On a déjà parcouru un petit bout de chemin pour envisager la suite du projet Clé-de-Rive. Vous avez peut-être observé que j'ai également fait une déclaration dans la presse en indiquant qu'il s'agissait de remettre l'ouvrage sur le métier dès à présent. J'ai cru comprendre qu'un projet de délibération serait même déposé par votre Conseil municipal pour accélérer le mouvement. Je vous réponds donc que si tout va bien, si le Conseil municipal

est déterminé au sujet du projet qu'il souhaite voir venir au jour, s'il n'y a pas d'opposition et si nous arrivons tous à nous entendre, eh bien, ce projet pourra peut-être se matérialiser bien avant 2030, Monsieur le conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Barbey-Chappuis. Les masques chirurgicaux rythment nos vies depuis plus d'une année maintenant. Sachant qu'un très grand nombre de ces objets se retrouvent abandonnés sur la voie publique, j'aimerais savoir si vos services ont prévu de créer un système de boîtes de collecte spécifiques afin de les recycler, Madame la magistrate.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Pour l'instant, il n'existe pas de possibilité de recycler les masques chirurgicaux. Au contraire, les mesures édictées par l'Office fédéral de la santé publique stipulent, sauf erreur, qu'ils doivent être incinérés pour des raisons de sécurité sanitaire. Ces masques partent donc à l'usine des Cheneviers pour incinération. Il n'y a pas de filière de recyclage dans ce domaine, à ma connaissance.

M. Nicolas Ramseier (PLR). Le Parti libéral-radical souhaiterait savoir comment le Conseil administratif entend réallouer les 960 000 francs prélevés sur le fonds Zell, afin que ce montant puisse être comptabilisé dans les revenus et que cela permette à la Ville de Genève de ne pas excéder le déficit maximum autorisé dans son budget 2021.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Comme vous le savez sans doute, Monsieur le conseiller municipal, le Département cantonal de la cohésion sociale (DCS), en charge du Service des affaires communales (SAFCO), a émis un arrêté selon lequel la Ville ne peut pas imputer ces 960 000 francs du fonds Zell sur les revenus, car ce serait une violation du testament de M^{me} Zell. Quant à nous, nous contestons formellement cette lecture. J'ai le testament sous les yeux et je peux vous affirmer – j'ai lu hier le passage concernant le fonds Zell – que nous respectons absolument le règlement du legs. Nous contestons donc l'arrêté du département cantonal et nous entamons avec lui une série de discussions pour clarifier cette question.

Cela dit, nous n'en démordrons pas, si je puis m'exprimer ainsi. Nous sommes sûrs de notre fait. J'ai le document là, sous les yeux! Nous irons jusqu'où

il est nécessaire d'aller pour que justice soit rendue, à savoir que l'attribution du revenu du fonds Zell en faveur des personnes âgées soit reconnue. C'est ce qu'a fait le Conseil administratif et ce qu'a voté le Conseil municipal, puisque les 960 000 francs dont vous parlez vont au bénéfice de deux projets concernant les personnes âgées. Pour nous, c'est donc très clair. Pour l'instant en tout cas, tant que la justice n'aura pas dit autre chose, nous resterons sur notre position et continuerons de dire que l'attribution du revenu de ce fonds est totalement légale et correcte.

Permettez-moi d'aborder un dernier point. En 2019, le fonds Zell a eu un revenu de 4 millions de francs, dont 1 million de francs seulement a été utilisé. Comme vous voyez, il y a encore beaucoup de marge d'utilisation du fonds Zell, tout en respectant le legs comme nous l'avons fait, comme nous le faisons et comme nous le ferons, tant cette année que les années à venir. Ce fonds s'élève aujourd'hui à 37 millions de francs, bien au-dessus du montant initial qui nous a été octroyé en 1982.

6. Budget de fonctionnement 2021 de la Fondetec (D-32.1).

fondetec

fondetec
ville de genève

3, rue Hugo-de-Senger
1205 Genève

t (+41) 022 338 03 60
f (+41) 022 338 03 69

fondetec@fondetec.ch
www.fondetec.ch

Conseil municipal de la Ville de Genève
secrétariat du Conseil municipal
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 15 janvier 2021
Réf : RC

Concerne : **budget 2021 de la Fondetec**

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément à l'article 11 alinéa 2 des statuts qui régissent notre Fondation, nous avons le plaisir de vous remettre en annexe le budget 2021 de la Fondetec voté en séance plénière de notre Conseil de fondation tenue le 17 décembre 2020.

En vous en souhaitant bonne réception de la présente et demeurant naturellement à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter, nous vous adressons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

Fondetec



Antoine Fatio
Directeur



Catherine Thobellem
Présidente

Annexe : budget 2021
Copies à Présidente Conseil municipal – Albane Schlechten
Président Commission des finances – Omar Azzabi

Critères d'évaluation des revenus utilisés pour les plans 2020 à 2022

commentaires complètes 2020

commentaires budget 2021

© 2015 Pearson Education, Inc. or its affiliate(s). All rights reserved.

Section MCO: 8501 : activité financement, 8502 : activité hébergement, 8503 : activité conseil

clés de répartition: financement 80%, hébergement 10%, conseil 10% . Les charges directes de l'activité

pépinière, clé de répartition actuelle maintenue soit 60% hébergement et 40% fondélec, déterminée sur la base de la surface

2010 : salaires : cf tableau des appointements

amortissements: au 3102: imprimés et publications: comptabilisation des frais de copies NB et Couleur, environ CHF 4'500.-->

4.000: taxes d'inscription: 5 taxes supplémentaires par an 31.12.2020 CHF 72.661,94 budget communication: impressions et Studio Gamba CHF 15.000.-

3120- alimentation et élimination: frais sig et charges locales, frais sig: CHF 7500.-, charges locales

4401: Intérêts Débiteurs moyens x rendement moyen 4.5% sémestre mensuelles: CHF 920, soit CHF 11040.- annuel. Total CHF 18540.-

3120 : prévisions de taxe : frais de gestion, frais bancaires, cotisations clubs, affranchissement, action prospective, entretien locaux. Pour 2021 : 161 internet 10'000.-, affranchissement : 5'000.-, action

prospective et associations club 117630.-, charges c/c 1500.-, frais entretien locaux Artois : CHF 17000.-
- traitement déchets CHF 1750.- frais déminemment : CHF 10000.-

3132 honoraires conseillers externes: frais juridique fondation T200, expertise et honoraires dossiers

50'000.- révision complex 20'000.-, consulting swathing: CHF 10'000.-, étude papetière artisanale: CHF 15'000.-

3153: charges d'utilisation pour l'informel: train Sam et licences: codals : 400 /mois pour les licences
swalling: 400 -, flow, github, zoom, malchimp CHF 100.-/mois

3153: entretien matériel informatique: maintenance mensuelle Codalis CHF1'300.--,previsiennel.ch CHF

Critères d'évaluation des champs utilisés pour les classes 2024 à 2024 :

mois, puis dès le 1er août 2020 à CHF 13'000.- TTC / mois.

Charges de personnel - variation des effectifs : en 2021, maintien de la structure à 1 titulaire s/10 mois

3300 amortissements planifiés immobilisations corporelles: suite réalisation bail rue Hugo-de-Senger

amortissement total des investissements travaux et installations sécurité.

augmentation des charges en 2022: 1,02 puis augmentation des débiteurs bruts de CHF 200'000.- par an.

augmentation des charges en 2023: 1,02 4480: loyers des biens-fonds loués: cf tableau planning occupation pépinière

augmentation des charges en 2024	1,02
----------------------------------	------

La présidente. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct du budget de fonctionnement 2021 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) à la commission des finances, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct du budget de fonctionnement 2021 de la Fondetec à la commission des finances est accepté à l'unanimité (54 oui).

La présidente. Certains de nos collègues ont émis la demande suivante: ils souhaitent que les textes qui seront présentés en commission soient un peu plus lisibles, afin de faciliter le travail des commissaires chargés d'étudier ce type de documents.

7. Rapport du Conseil administratif: Covid-19: Synthèse des principales actions et décisions (D-21).

Ville de Genève
Conseil administratif

Comment la Ville de Genève a fait face à la pandémie Covid-19 **Synthèse des principales actions et décisions du Conseil administratif**

En mars 2020, la pandémie a bouleversé nos vies et nos habitudes. Face à cette crise inédite et imprévisible par son ampleur, la Ville de Genève a dû réagir très rapidement. Maintenir les prestations essentielles, assurer les missions prioritaires pour que chacune et chacun puisse continuer à fonctionner aussi normalement que possible : tels ont été les objectifs du Conseil administratif, avec la volonté et la nécessité de s'adapter chaque jour à la situation sanitaire et aux mesures – prescriptions ou recommandations - adoptées par les autorités fédérales et cantonales.

Ce document retrace cette période sans précédent où la municipalité a tout mis en œuvre pour continuer à répondre aux attentes et aux besoins du public, en observant de près les répercussions économiques et sociales de la crise sur la population, les différents domaines d'activités (culture, sport, etc.) et le secteur économique. Par son action déterminée, le Conseil administratif a pu garantir la continuité des prestations essentielles de la Ville de Genève, protéger la santé de ses collaboratrices et collaborateurs, et élaborer des dispositifs innovants permettant de faire face aux conséquences de la crise et de soutenir les personnes physiques et morales les plus directement impactées.

Ce rapport présente succinctement l'action municipale telle qu'elle s'est déployée en 2020, sachant que la pandémie est malheureusement toujours en cours et que ses répercussions sociales, économiques, humaines, etc. dureront bien au-delà de la crise sanitaire proprement dite. Il est important de rendre ici hommage aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale qui ont assumé leurs tâches dans un contexte parfois très difficile et de remercier le Conseil municipal pour son précieux appui, notamment face aux décisions importantes qui ont dû être prises pour octroyer à la municipalité les moyens supplémentaires dont elle avait besoin.

Table des matières

Mesures organisationnelles pour faire face à la crise	3
Dispositif ORCOC pour garantir les prestations essentielles	3
Protection et information des membres du personnel	3
Mesures de protection du public	5
Fermetures des lieux publics et réouvertures cadrées	5
Mesures pour les seniors	5
Mesures dans les écoles.....	5
Mesures dans les crèches.....	6
Dispositif d'urgence sociale.....	6
Communication.....	7
Soutien aux personnes physiques et morales directement impactées	7
Soutien aux acteurs sociaux, culturels et sportifs	7
Soutien aux familles et personnes usagères des infrastructures de la Ville de Genève	8
Soutien à l'économie	9
Solidarité internationale.....	12

Mesures organisationnelles pour faire face à la crise

Pour faire face à la crise sanitaire, le Conseil administratif a réorganisé l'action des services municipaux en validant pour chacun d'entre eux les prestations essentielles à assurer en priorité. Il a également pris des mesures spécifiques pour protéger les membres de l'administration municipale.

Dispositif ORCOC pour garantir les prestations essentielles

Dès le **26 février 2020**, le Conseil administratif a mis en place, via l'Organe communal de coordination et de conduite des moyens d'intervention et de soutien des services municipaux en cas de situations exceptionnelles (ORCOC), une structure composée d'un état-major, de 7 cellules dirigeant les missions essentielles et critiques, et de 8 cellules support. Cette structure a été activée jusqu'au **8 juin**. Dès le lendemain, l'état-major ORCOC a maintenu une veille de la situation sanitaire et informé régulièrement le Conseil administratif de son évolution. Le **1^{er} septembre**, anticipant la recrudescence de la pandémie, le Conseil administratif a décidé de réactiver quatre cellules support du dispositif ORCOC puis, le **27 octobre**, l'ensemble de ses cellules.

Réaffectations vers des missions essentielles

D'une façon générale, le Conseil administratif a eu comme objectif d'optimiser l'utilisation des ressources de l'administration municipale et d'éviter autant que possible l'absentéisme. Dans cet esprit, la mission confiée à la cellule « Réaffectations » du dispositif ORCOC a été de proposer la réaffectation de membres du personnel dont les missions étaient soit interrompues, soit mises en veille, pour exécuter d'autres tâches, spécialement celles liées aux missions essentielles.

Au printemps, plus de 90 employé-e-s ont répondu à l'appel en acceptant, au pied levé et dans l'urgence, d'être affecté-e-s à des missions autres que celles pour lesquelles elles et ils avaient été engagé-e-s. En automne, les demandes sont venues essentiellement du Département de la sécurité et des sports et du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, en particulier du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire. Il a été possible de répondre à une quarantaine d'entre elles, les possibilités restant minimes dès lors que l'essentiel des activités se poursuivaient. Une bonne partie des collaboratrices et collaborateurs disponibles se trouvaient au sein du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité ainsi que des musées, des salles de spectacles et des installations sportives qui étaient fermées. Le **4 décembre**, le Conseil administratif décidait qu'au-delà de la deuxième vague de la pandémie, les personnes réaffectées retourneront à leurs activités initiales, mais resteront mobilisables sur préavis de 72 heures de la part du service demandeur.

Protection et information des membres du personnel

Rapidement, le Conseil administratif a pris des mesures pour soutenir les membres du personnel et les informer de la situation. Il a notamment procédé à des modifications du Règlement concernant la coordination et la conduite des moyens d'intervention et de soutien des services de la Ville de Genève en cas de situations exceptionnelles survenant sur son territoire afin de renforcer le dispositif ORCOC, et adopté un certain nombre de décisions temporaires ainsi que la Directive générale relative au travail à distance pendant la crise sanitaire pour permettre, dès le **13 mars 2020**, le travail à distance et l'application des recommandations sanitaires pour le personnel municipal.

Sur le plan opérationnel, la cellule informatique du dispositif ORCOC, conduite par la DSIC, a réalisé un travail considérable afin de déployer très rapidement les systèmes d'accès à distance. Dans l'urgence, le Conseil administratif a validé le passage d'un système plafonné à 50 accès simultanés possibles avant crise à un système d'accès illimité couvrant les besoins des 3500 utilisateurs et utilisatrices de l'administration. Ceci s'est traduit par le déploiement d'un portail VPN pour 600 ordinateurs portables et la mise en place d'un nouveau système d'accès sécurisé aux postes fixes. L'accessibilité a été priorisée dans le cadre de la gestion de crise : les membres des cellules ORCOC en premier lieu, puis les membres des plans de continuité de l'administration (PCA) afin d'assurer les missions essentielles, puis finalement le reste des collaborateurs-trices. La mise en place de ces nouveaux outils de télétravail s'est faite dans un souci d'accompagnement des équipes. Des tutoriels en ligne ont été systématiquement

Rapport divers: synthèse des actions et décisions liées au Covid-19

développés et la DSIC a renforcé son équipe dédiée à l'assistance, pour la plus grande satisfaction de l'administration.

La DSIC s'est par ailleurs chargée d'équiper en informatique et télécom les centres de commandement du dispositif ORCOC (SIS, école du Mail), les centres d'hébergement d'urgence (Caserne des Vernets, foyer Frank Thomas) et d'autres opérations ponctuelles (hotline seniors, visionnement des cérémonies funéraires, distribution de l'aide alimentaire à la patinoire des Vernets, ...).

Enfin, un système de visio-conférence d'entreprise (Webex) a rapidement été mis en place ainsi que l'équipement informatique de salles de conférence pour permettre la tenue de séances en mixte présentiel/distanciel, pour le Conseil municipal notamment mais également pour l'administration. Fin 2020, le projet pilote Webex Legislat, pour permettre le maintien des votes à distance, a été lancé, en collaboration avec le Bureau du Conseil municipal, le Service du Conseil municipal, la CSDOMIC, la DSIC et la direction du DCTN.

Publiée sur Intranet, une foire aux questions en matière de ressources humaines a été élaborée et constamment adaptée en fonction de l'évolution de la situation. Dès le **1^{er} avril**, le Conseil administratif a souhaité diffuser une lettre d'information *Orcoc Info* chaque semaine à l'ensemble du personnel pour le tenir informé des différentes actions et mesures prises par la Ville.

Le **6 mai**, le Conseil administratif a adopté un Plan de protection du personnel dans le cadre du déconfinement dont les principes directeurs ont pour objectif de soutenir les départements et services dans l'organisation du travail et dans la protection du personnel de l'Administration municipale.

Le **28 octobre**, face à la recrudescence de la pandémie et suite aux nouvelles mesures décidées par le Conseil d'Etat, ce Plan de protection a été révisé : le port du masque devenait obligatoire dans les espaces clos de l'administration (une dispense était cependant accordée aux membres du personnel de l'administration municipale qui disposent d'un local individuel) et, dans la ligne des recommandations du Conseil fédéral, il était demandé aux directions des départements et services d'encourager et de favoriser le plus possible le télétravail. Il en va de même pour les séances de travail (y compris les commissions et groupes de travail) pour lesquelles la visioconférence devait être adoptée si elle permettait une tenue adéquate de ces séances. Les séances de travail en présentiel devaient rester exceptionnelles et être justifiées par les circonstances.

Toujours dans le but de protéger l'ensemble du personnel et le public, le Conseil administratif décidait de suspendre les visites d'infrastructures municipales fermées au public par des groupes de personnes externes à l'administration ainsi que les événements festifs organisés pour les collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale. Il décidait également de renforcer une nouvelle fois la désinfection des lieux et objets au sein de l'administration municipale, avec la même fréquence et la même intensité qu'au printemps.

Par ailleurs, dès le mois d'**avril**, un Journal de bord des décisions prises par le Conseil administratif concernant la pandémie était envoyé, avant validation du procès-verbal, régulièrement aux directeurs, directrices et chef-fe-s de service ainsi qu'aux membres du dispositif ORCOC afin de rendre très rapidement disponibles ces décisions.

Annulées de début mars à fin août, les formations reprenaient en septembre dans le respect du Plan de protection pour être à nouveau suspendues jusqu'à la fin de l'année 2020, la reprise des cours en 2021 étant soumise à l'évaluation de l'état-major ORCOC.

Le **14 janvier 2021**, suite aux décisions annoncées le 13 janvier par le Conseil fédéral entrant en vigueur le 18 janvier, le Conseil administratif communiquait au personnel les décisions concernant le télétravail, rendu obligatoire pour autant que la nature des activités le permette et que cela soit possible sans efforts disproportionnés, et la protection des personnes vulnérables.

Mesures de protection du public

Le contexte particulièrement difficile de la crise sanitaire, économique et sociale a durement touché la population genevoise et fortement orienté l'action municipale. Il a fallu mobiliser toutes les ressources de la Ville de Genève pour tenter de répondre au mieux aux difficultés rencontrées, ensemble avec les nombreux partenaires qui s'engagent au quotidien sur le terrain, en se coordonnant constamment avec les autorités cantonales et fédérales.

Fermetures des lieux publics et réouvertures cadrées

Dès le **13 mars 2020**, puis en fonction de l'évolution des recommandations sanitaires, le Conseil administratif a fermé des infrastructures et lieux publics tels que musées, centres sportifs, locaux parascolaires, places de jeux, parkings, marchés, etc. Il a autorisé dès le **11 mai** leur réouverture progressive en veillant au respect des recommandations sanitaires, des Plans de protection de chaque domaine d'activités et des capacités d'accueil définies.

Le **2 novembre**, suite aux mesures prises par le Conseil d'Etat, le Conseil administratif procédait à la fermeture au public des salles communales gérées par la Gérance immobilière municipale. Celle de Plainpalais accueillera les distributions de repas proposés par les Clubs sociaux. Celle du Palladium sera mise à la disposition de l'Association *Colis du Cœur* pour la distribution des colis alimentaires, et celle du Môle attribuée au Département de la cohésion sociale et de la solidarité jusqu'à la fin des travaux de l'école des Pâquis, soit au minimum jusqu'à la fin de l'année.

A cette même date sont également à nouveau fermés les musées, salles d'expositions, bibliothèques, salles de concerts, théâtres, patinoires publiques, lieux clos des jardins botaniques et parcs zoologiques ainsi que les piscines. Le **12 novembre**, le Conseil administratif annonçait la liste des lieux en ville où le port du masque est obligatoire conformément à la décision du Conseil d'Etat. A cette même date, il décidait la fermeture des installations de fitness en plein air. Le **28 novembre**, suite aux décisions des autorités cantonales, les musées, salles d'exposition et bibliothèques pouvaient à nouveau ouvrir leurs portes au public. Dès le **23 décembre**, sur décision du Conseil d'Etat, les installations sportives, établissements de loisirs et de divertissement tels que musées et jardins botaniques étaient à nouveau fermés. Les bibliothèques et archives restaient ouvertes, mais les salles de lecture n'étaient pas accessibles.

Mesures pour les seniors

Le **9 mars**, pour protéger les personnes de 65 ans et plus, le Conseil administratif prenait des mesures parmi lesquelles figurent la fermeture de Cité Seniors et l'annulation des manifestations, activités culturelles et sportives spécifiquement dédiées à ce public. Les cours et spectacles annulés ont été remboursés. Dix jours après, le Conseil administratif validait le plan de solidarité 65+, permettant d'apporter une aide aux personnes âgées de plus de 65 ans, isolées ou vulnérables. Après une réouverture début juin, le Conseil administratif décidait à nouveau le **11 novembre** la fermeture de Cité Seniors et la réaffectation des ressources au plan de solidarité 65+. La ligne téléphonique Solidarité 65+ était réactivée le **16 novembre**.

Dès le **18 novembre**, les Bibliothèques municipales initiaient un service de livraison à domicile pour les personnes de 65 ans et plus. Ces personnes ont pu ainsi continuer à emprunter des documents et bénéficier gratuitement d'un accès à cette offre culturelle en toute sécurité.

Mesures dans les écoles

D'abord fermées dès le **13 mars** tout en gardant un accueil minimal pour les enfants dont les parents assuraient une tâche essentielle, les écoles ont été réouvertes le **11 mai** avec des plans de protection spécifiques, déployés sur les temps scolaire et parascolaire (midi et après-midi). Le service des repas a été entièrement revu et les nettoyages dans les écoles ont été intensifiés, quantitativement et qualitativement. Toutes les activités « enfance » menées par le Service des écoles au sein des établissements scolaires et sur le temps parascolaire (projets, ateliers découverte et mobiles) ont été suspendues. La mise à disposition de locaux à des associations a dû être également interrompue. Elles

Rapport divers: synthèse des actions et décisions liées au Covid-19

sont, depuis la rentrée scolaire, maintenues pour les activités sportives et culturelles pour les enfants de moins de 16 ans, tandis que les ludothèques ne peuvent qu'assumer l'activité de prêt.

Mesures dans les crèches

Au printemps, un service minimum a été assuré dans les structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) destiné aux soignant-e-s ou aux parents exerçant des professions régaliennes. Les directions de structure et des membres du personnel de la Petite enfance ont pu bénéficier d'une expertise externe dans la mise en place et le suivi des mesures sanitaires liées au Covid-19 en accord avec les plans sanitaires édictés par le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse et la médecin cantonale. Avec le déconfinement progressif, l'offre d'accueil a été élargie pour répondre aux besoins des parents reprenant le travail en présentiel et ne disposant pas de solution de garde.

Dispositif d'urgence sociale

Le **23 mars**, le Conseil administratif décidait de prendre sous sa responsabilité le pilotage et la gestion de l'ensemble des dispositifs d'urgence sociale. Afin de protéger les personnes sans abri face à la pandémie, il décidait de transférer les personnes vulnérables accueillies dans les abris PC au Centre d'hébergement d'urgence Frank-Thomas qui dispose de 130 places. Les clubs sociaux, les sleep-in et les autres lieux d'accueil étaient également réorganisés.

Le lendemain, le Conseil administratif validait la mise en place d'une ligne téléphonique Solidarité Urgence sociale afin de faire face aux nombreuses questions du public en matière de renseignements et d'orientation sociale générées par la crise. Celle-ci était désactivée le **12 juin**.

Dès le **31 mars**, le Conseil administratif décidait d'assurer la prise en charge des sans-abris à la caserne des Vernets. Le **31 août**, il libérait le site suite à une demande du Conseil d'Etat.

Le **12 mai**, le Conseil administratif prenait acte de la poursuite du soutien de la Ville de Genève aux opérations de distribution alimentaire réalisées par la *Caravane de Solidarité*, la *Fondation Partage - banque alimentaire genevoise* et l'Association *Colis du Cœur*. Il chargeait le Département de la cohésion sociale et de la solidarité d'entrer en discussion avec le canton et les communes genevoises concernant le soutien aux partenaires associatifs, en vue de l'organisation des opérations de distribution alimentaire sur le territoire de la Ville ainsi que d'autres communes.

Le **17 juillet**, suite à l'appel à projets lancé en vue de trouver des solutions d'hébergement pour des femmes précarisées dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil administratif approuvait le choix du comité de sélection pour le projet de l'Association *Aux 6 logis*. Il décidait d'accorder en ce sens une subvention ponctuelle d'un total de CHF 200'000.-

Le **3 novembre**, le Conseil administratif décidait de mettre à disposition du Service social jusqu'au 31 mars 2021 la salle communale de Plainpalais afin de distribuer des repas pour les personnes sans abri.

Le **5 novembre**, la Ville annonçait le lancement d'un Plan d'actions en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs, ce Plan visant à répondre à l'urgence sociale, à garder le lien avec les aîné-e-s, à soutenir les jeunes et à faciliter l'accès aux prestations pour toutes et tous.

Le **11 novembre**, le Conseil administratif réaffirmait son engagement dans la prise en charge des personnes en situation de grande précarité, dont les familles, en allouant une subvention de CHF 107'584.- au *Collectif CAUSE*, qui permet d'assurer l'hébergement de 30 personnes dans une auberge de jeunesse jusqu'à la fin de l'année. Les personnes bénéficieront d'un accueil 24h/24 et d'un accompagnement social.

Le **2 décembre**, le Conseil administratif décidait de la distribution de repas de fête, en guise d'alternative au Réveillon de la solidarité, dans les structures d'hébergement d'urgence soutenues par la Ville de Genève et à la salle communale de Plainpalais.

Communication

Dès fin février 2020, la Ville a relayé les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique et des autorités sanitaires cantonales sur son site web et les réseaux sociaux. Les décisions concernant ses prestations et ses actions ont également été diffusées sur les différents supports. Les campagnes d'information "DesMotsPourSauverDesVies" et "Merci" présentant des collaboratrices et collaborateurs de la Ville ont été lancées en avril. Les campagnes "Tous et toutes. Vraiment" rappelant les bons comportements à adopter et "Bulles d'air" ont démarré en novembre et décembre. Un dossier Covid-19 contenant toutes les informations utiles a été également mis à disposition sur le site web.

Soutien aux personnes physiques et morales directement impactées

Le Conseil administratif a mis en œuvre différents dispositifs d'aide et de soutien à l'intention des particuliers, des entreprises et des organismes dans le domaine social, culturel et sportif, particulièrement touché-e-s par les conséquences de la crise sanitaire.

Soutien aux acteurs sociaux, culturels et sportifs

Le 13 mars 2020, le Conseil administratif décidait de maintenir et de verser les subventions nominales et ponctuelles aux acteurs sociaux, culturels, sportifs et autres, même en cas d'annulation des événements les concernant, afin que les engagements pris par ces acteurs puissent être honorés. Le 16 mars, le Conseil administratif autorisait le Service de la petite enfance à verser une subvention exceptionnelle aux structures d'accueil de la petite enfance pour couvrir le manque à gagner.

Le 24 mars, le Conseil administratif décidait d'exonérer de l'émolument administratif et de renoncer à facturer les taxes du domaine public afférentes pour les manifestations annulées suite aux mesures prises par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat, et pour lesquelles des permissions avaient déjà été délivrées. Il renonçait également à encaisser les loyers de l'Ecole de natation de Genève et du Tennis club Drizia-Miremont.

Le Conseil administratif validait les contributions de la Ville de Genève au Fonds cantonal d'aide au sport pour le soutien coordonné mis en place par les collectivités publiques (plateforme Covid-19 dotée d'un million de francs, répartis à parts égales de Fr. 250'000.- par les 4 entités, afin de soutenir les associations sportives durant cette crise sanitaire). Il renonçait à l'indemnité prévue pour les réservations des hébergements d'artistes qui avaient été annulées suite aux mesures prises par les autorités.

Le 10 juin, le Conseil administratif validait les réaffectations budgétaires suite aux annulations de Musique en été et de la Fête de la musique afin de réaliser le programme culturel « Cet été c'est concerts ! » et l'appel à projets pour un été culturel 2020 de substitution et de proximité entre mi-juillet et mi-septembre. 49 concerts et 18 projets issus de l'appel à projets ont été organisés pendant l'été. La programmation culturelle annoncée a rencontré un beau succès et sa promotion a été réalisée notamment grâce à la réactivation de l'application mobile "Genève en été".

Le 11 novembre, en réponse à la demande de l'Union des villes suisses sur la prise de position de la Ville de Genève relative à l'Ordonnance du Conseil fédéral sur les cas de rigueur Covid-19, le Conseil administratif argumentait que non seulement les contributions maximales par canton devaient être augmentées, mais que Genève devait proportionnellement être davantage aidé que ne le prévoit la clé de répartition proposée à l'art. 15 de la loi. Pour ce faire, il s'agit de ne prendre en compte que le PIB, véritable reflet de l'économie, et non plus le nombre d'habitant-e-s.

Le 18 novembre, le Conseil administratif prenait connaissance de l'impact financier de la crise pour la Ville de Genève en 2020, estimé au 30 septembre entre 55 et 60 millions depuis la première vague. L'impact financier global de la crise devrait cependant encore augmenter. Plusieurs données n'ont en effet pas encore été intégrées dans l'analyse, telle que les conséquences de la crise sanitaire sur la production fiscale 2020, mais aussi les économies réalisées suite à des annulations ou baisses de certaines activités.

Le 8 décembre, consciente de l'urgence dans laquelle se trouvent nombre d'artistes et de personnes actives dans le milieu culturel, la Ville de Genève présentait trois mesures concrètes et une série de

Rapport divers: synthèse des actions et décisions liées au Covid-19

pistes de travail qui visent à apporter une première réponse, à l'échelle municipale, à cette situation : le projet *I love #ArtisteDici* qui donnait l'occasion à une septantaine d'artistes en arts visuels d'exposer dans l'espace public ; des *résidences musiques actuelles* qui consistaient, en partenariat avec l'AMR, la Cave 12, l'Alhambra et l'Usine, à accueillir en résidence des musiciens dans des salles de spectacle fermées au public mais fonctionnant pour les répétitions ; et *Artistes au musée*, des résidences d'artistes en partenariat avec les musées et bibliothèques patrimoniales de la Ville.

Le **9 décembre**, afin de financer les mesures de soutien au milieu de la culture genevoise, le Canton, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises et la Loterie romande annonçaient avoir signé une convention qui détermine leur participation au dispositif d'aide Covid-Culture. Si les pertes financières annoncées et éligibles dans le cadre de l'ordonnance fédérale du 20 mars 2020 sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture sont prises en charge pour moitié par la Confédération, le canton et les collectivités locales assument l'autre moitié. La Ville de Genève prendra en charge la moitié du montant des indemnités des entreprises et acteurs culturel·les éligibles qu'elle subventionne pour un montant maximum de 2,3 millions de francs, voté en novembre par le Conseil municipal.

Le **16 décembre**, le Conseil administratif approuvait la mesure de soutien exceptionnel proposant un rabais de 30% sur la grille tarifaire de location des scènes culturelles. Cette nouvelle tarification entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} septembre 2020 pour une durée déterminée jusqu'au 30 juin 2021, renouvelable sur décision du Conseil, jusqu'à la date d'expiration de la Loi fédérale COVID-19. Il décidait également le **20 janvier 2021** la transformation du forfait journalier en un émolument unique pour l'espace peinture et décoration des Ateliers de décors de théâtre.

Le **16 décembre** également, le Conseil administratif acceptait de renoncer à encaisser, pour l'année 2020, les redevances de la boutique du Muséum d'histoire naturelle, de la cafétéria du MHN ainsi que celle du café du Musée d'ethnographie, et de maintenir une redevance de 4% sur le chiffre d'affaires pour ledit café en 2021 et de reporter le taux plein de la redevance soit 8% à 2022.

Le **22 décembre**, concernant la rémunération des auxiliaires de la Fête de la musique, dont l'édition 2020 a été annulée, le Conseil administratif décidait de charger la Direction des ressources humaines d'effectuer le paiement de la rémunération des personnes contactées dans le cadre de l'organisation de la Fête de la musique, comme si celles-ci avaient été engagées en qualité d'auxiliaire, sur la base d'une lettre-contrat dûment validée par le département concerné

Soutien aux familles et personnes usagères des infrastructures de la Ville de Genève

Renonciation aux amendes et indemnités de retard pour les bibliothèques municipales

Le **18 mai 2020**, le Conseil administratif acceptait d'annuler les frais de retard et amendes pour retard déjà dus par les emprunteurs et emprunteuses, de ne pas infliger de nouvelles amendes et de supprimer la taxe pour nouvelle carte (inscription ou remplacement de carte perdue).

Remboursement des cours et abonnement sportifs

Le **14 mai**, le Conseil administratif autorisait le Service des sports à prolonger la durée de validité des abonnements piscine, fitness et des cartes multi-entrées, à rembourser les abonné·e-s au mur de grimpe et les usager·ère-s des cours annulés en raison des mesures mises en place.

Remboursement des mises à disposition de locaux dans les écoles primaires de la Ville

Le **23 avril**, le Conseil administratif autorisait le remboursement des mises à disposition déjà payées, dont les associations et les habitant·e-s n'ont pas pu bénéficier.

Soutien aux locataires de logements sociaux

Le **18 mars**, pour soutenir les locataires de logements sociaux, le Conseil administratif décidait de faire bénéficier celles et ceux qui ont vu leurs revenus diminués en raison de la crise, et qui en ont fait la demande, d'une réadaptation de leurs loyers à la baisse.

Renonciation aux pensions versées par les familles pour l'accueil en crèche

Le **16 mars**, le Conseil administratif décidait de ne pas facturer le prix de pension aux familles qui ont un ou des enfants inscrit·e-s dans une structure d'accueil de la petite enfance subventionnée par la Ville

Rapport divers: synthèse des actions et décisions liées au Covid-19

de Genève et qui n'ont plus accès à la dite prestation, et ce à compter du lundi 16 mars jusqu'à ce que l'accueil de ces enfants puisse reprendre.

Avec la recrudescence de la pandémie en automne, le manque de personnel en capacité d'assumer la mission d'accueil a contraint certaines institutions de la petite enfance à des réductions d'horaire et/ou à la fermeture de certains groupes d'enfants pendant un à quelques jours. Le **25 novembre**, le Conseil administratif décidait de reconduire la mesure instaurée au printemps: les prestations non délivrées suite à la fermeture d'un groupe ou à une réduction des horaires d'ouverture ne seront pas facturées depuis la reprise estivale. Par ailleurs, les parents empêchés de travailler du fait de fermetures décidées par le Conseil d'Etat et qui décideraient de garder leurs enfants à domicile bénéficieraient d'une suspension temporaire de l'écolage.

Soutien aux familles endeuillées

Le **18 novembre**, le Conseil administratif autorisait le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire à accorder aux familles la gratuité sur le repos des défunt-e-s dans les infrastructures municipales, pour la période s'écoulant entre la date du transfert du corps dans ces infrastructures jusqu'à la date à laquelle les familles peuvent s'entretenir avec un conseiller ou une conseillère funéraire pour l'organisation des obsèques. Cette décision s'appliquera jusqu'à ce que la situation soit revenue à la normale.

Soutien à l'économie

Le **3 avril 2020**, le Conseil administratif décidait de principes relatifs aux résiliations et renégociations de contrats, à la renonciation à des encaissements et au remboursement de paiements déjà effectués en faveur de la Ville, liés à l'annulation de manifestations et de prestations par la Ville de Genève en raison de la situation sanitaire.

Loyers et taxes d'empiètement des établissements publics et commerces

Le **18 mars**, le Conseil administratif validait la demande adressée à la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondetec) de renoncer à la perception des mensualités durant la période couverte par l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le Covid-19, adoptée par le Conseil fédéral le 16 mars, pour les entreprises contraintes de fermer.

Lors de la même séance, le Conseil administratif décidait de renoncer à percevoir les loyers des baux commerciaux (commerces et établissements publics) gérés par la Gérance immobilière municipale pour les entreprises contraintes de fermer, et ce pour la durée prévue par l'Ordonnance, et de suggérer à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social de pratiquer la même exonération.

Le **28 octobre**, le Conseil administratif validait la modification de sa décision du 18 mars, précisant qu'il renonçait à percevoir les loyers des baux commerciaux (activités, commerces et établissements publics) gérés par la GIM pour les locataires contraints de fermer par une décision du Conseil fédéral et/ou du Conseil d'Etat, et ce pour la durée de validité de cette décision.

Le **3 novembre**, le Conseil administratif validait le complément de sa décision du 18 mars et décidait, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie, d'exonérer du paiement de leur loyer, pour le mois de novembre 2020, tous les locataires au bénéfice d'un bail commercial (hors dépôts et parkings) de la GIM. Cette exonération était accordée pour autant que le montant du loyer mensuel, hors charges, n'excède pas CHF 7'000.-. Les locataires contraint-e-s de fermer sur ordre du Conseil d'Etat étaient exonéré-e-s sans limitation. La mesure touche environ 670 locataires de baux commerciaux, sur les quelque 700 que compte la Ville de Genève dans la catégorie concernée.

Le **18 novembre**, le Conseil administratif décidait de mettre en œuvre des mesures urgentes de soutien à l'économie locale. Elles étaient relatives, d'une part, à l'aide au paiement des loyers commerciaux, par la prolongation de l'exonération des loyers des baux commerciaux pour les locataires de la GIM sur le mois de décembre. Elles consistaient, d'autre part, à soutenir le commerce local par la mise en place d'un système de bons d'achat solidaires destinés à la population, qui a pu acheter des bons en bénéficiant d'un rabais de 20% dans des commerces non alimentaires sis en Ville de Genève, jusqu'au 15 janvier. Afin de promouvoir le Léman et son système monétaire local et durable, des rabais supplémentaires de

Rapport divers: synthèse des actions et décisions liées au Covid-19

20% étaient proposés dans les enseignes acceptant cette monnaie locale. L'action a été mise en place en partenariat avec GeneveAvenue, la Fondetec et Monnaie Léman. Elle a permis à 213 commerces de vendre près de 65'000 bons pour un chiffre d'affaires de plus de 8.8 millions de francs. Le coût total pour la Ville s'est élevé à 2.3 millions et l'action a donc engendré un effet de levier sur l'économie genevoise de près de 9 millions.

Le **22 décembre**, le Conseil administratif renonçait à percevoir les redevances des concessions de service public des centres sportifs de la Queue-d'Arve et du Bout-du-Monde pour les mois de novembre et décembre 2020, soit depuis la nouvelle fermeture des installations sportives décidée par le Conseil d'Etat le 29 octobre 2020. Cette exonération sera prolongée si les installations devaient rester fermées sur décision de l'administration fédérale ou cantonale au-delà du mois de décembre.

Le **22 décembre** également, le Conseil administratif décidait d'octroyer une allocation extraordinaire au paiement de certains loyers commerciaux pour le mois de décembre 2020, dans le cadre de la crise sanitaire. En effet, de manière subsidiaire à la mesure proposée par le Conseil d'Etat, la Ville financera tout ou partie de la part de 20% non couverte par les bailleurs et le Canton pour les locataires sur le territoire de la Ville de Genève dont le loyer se situe entre 7'000 et 15'000 francs.

Le **13 janvier 2021**, le Conseil administratif décidait de continuer à exonérer du paiement des loyers les locataires de locaux commerciaux propriété de la Ville de Genève dont la fermeture a été ordonnée par les autorités pour les mois de janvier et février 2021.

A la suite du vote du Conseil municipal du **19 janvier 2021**, la mesure des bons d'achat solidaires était prolongée jusqu'au 28 février 2021 et élargie aux restaurants, salons de coiffure et instituts de soin et bien-être.

Terrasses et taxe d'empiètement des établissements publics

Le **18 mars 2020**, le Conseil administratif renonçait à facturer l'utilisation accrue de l'espace public par les terrasses des établissements publics pendant la crise sanitaire.

Le **13 mai**, il décidait de ne pas taxer l'empiètement des terrasses d'établissements sur le domaine public pour l'année 2020 ; d'autoriser, dans la mesure de l'espace disponible et sur demande des établissements publics, le principe de l'agrandissement temporaire des terrasses sous conditions ; et de taxer les agrandissements provisoires des terrasses, tant sur trottoirs que sur chaussées, à hauteur de 50 % du montant de la taxe/m2.

Le **7 octobre**, il décidait d'autoriser la prolongation exceptionnelle de la période d'exploitation des terrasses d'été et sur chaussée, du 1er novembre 2020 au 28 février 2021 et de renoncer à facturer l'empiètement des terrasses des cafés-restaurants et bars jusqu'au 28 février 2021.

Le **22 décembre**, il décidait d'accorder la gratuité des taxes sur l'occupation du domaine public municipal pour les extensions des terrasses à 100% (extensions COVID-19), soit jusqu'au 31 octobre 2020.

Le **20 janvier 2021**, il décidait d'accorder la gratuité de la taxe d'occupation du domaine public du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Procédés de réclame et empiètements

Le **18 mars 2020**, il décidait d'exonérer de l'émolument administratif et des taxes et/ou redevances tous les procédés de réclame et empiètements des commerces sur le domaine public pendant la crise sanitaire (première vague).

Le **23 septembre**, il décidait d'accorder un rabais partiel sur les taxes relatives aux empiètements et aux procédés de réclame, à hauteur de 50 % de la tarification usuelle, pour l'année 2020.

Le **20 janvier 2021**, il décidait d'accorder un rabais de 50 % de la taxe d'occupation du domaine public du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Rapport divers: synthèse des actions et décisions liées au Covid-19

Panneaux peints

Le **23 septembre 2020**, le Conseil administratif décidait de consentir la gratuité des redevances conventionnelles pour le 2ème trimestre 2020, ainsi qu'une réduction de 50 % sur celles des 1er, 3ème et 4ème trimestres 2020.

Le **22 décembre**, il décidait d'accorder la gratuité totale de la redevance relative à l'atelier Jeca et à l'entreprise Loutan & Cie SA en lien avec l'activité des panneaux peints et ce, pour le 4ème trimestre 2020.

Le **20 janvier 2021**, il décidait d'accorder la gratuité de la taxe d'occupation du domaine public pour le 1^{er} et 2^e trimestre 2021 (1^{er} janvier au 30 juin 2021). En cas de reprise partielle des activités culturelles et des salons, la gratuité à hauteur de 50 % de la taxe d'occupation du domaine public sera toutefois attribuée du 1^{er} avril au 30 juin 2021 (2^e trimestre).

Loyers et taxes d'empiètement des pavillons, édicules et food-trucks

Le **24 mars 2020**, le Conseil administratif décidait de renoncer à l'encaissement des loyers des pavillons et édicules.

Le **20 mai**, il décidait d'accorder la gratuité des loyers aux exploitant-e-s des pavillons et des édicules de la Ville de Genève pour le mois de mai, puis un rabais de 25% jusqu'à la fin de l'année.

Le **10 juin**, il décidait d'accorder aux food-trucks sis sur les emplacements du domaine public la gratuité des taxes d'empiètement sur le domaine public pour les mois d'avril et de mai 2020 et un rabais de 25% sur lesdites taxes pour le reste de l'année 2020.

Le **22 décembre**, il décidait d'accorder la gratuité des taxes sur l'occupation du domaine public pour les installations saisonnières ou annuelles (carrousels pavillons, édicules, installations analogues) pour les mois de fermeture, soit les mois de novembre et décembre 2020.

Le **20 janvier 2021**, il décidait d'accorder un rabais de 25% de la taxe domaine public du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 pour les installations saisonnières ou annuelles sur le domaine public (carrousels, pavillons, édicules et food-trucks).

Manifestations

Le **22 juillet**, le Conseil administratif accordait une année supplémentaire d'exploitation (2021) aux organisateurs et organisatrices du Marché de Noël.

Le **22 décembre**, il accordait une réduction de la taxe d'occupation du domaine public concernant le Marché de Noël situé sur la zone piétonne du Mont-Blanc, à raison de 25 %.

Le **20 janvier 2021**, il accordait la gratuité de la taxe d'occupation du domaine public du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Chantiers

Le **24 mars 2020**, le Conseil administratif décidait de ne pas facturer l'utilisation accrue du domaine public des chantiers, au bénéfice d'une autorisation/permission de la Ville, pendant la durée des mesures d'interdictions édictées par les autorités, à l'exception des chantiers ayant rouvert sur la base d'une autorisation spécifique des autorités cantonales.

Marchés

Le **24 mars**, le Conseil administratif décidait de ne pas facturer la location d'emplacement des marchand-e-s abonné-e-s pendant la crise sanitaire, ni la location journalière des marchandes journalières et des marchands journaliers 3 mois après la date de reprise des marchés.

A partir du **14 avril**, le Conseil administratif décidait d'autoriser l'ouverture, dès le jeudi 16 avril 2020, de stands alimentaires isolés sur la plaine de Plainpalais et la place de la Navigation, principalement pour rétablir une égalité de traitement entre les marchand-e-s des stands alimentaires et les autres magasins d'alimentation, notamment les supermarchés.

Rapport divers: synthèse des actions et décisions liées au Covid-19

Le **17 juin**, un arrêté du Conseil administratif, décidait d'accorder la gratuité des 3^{èmes} et 4^{èmes} trimestres à tous les marchands et à toutes les marchandes, jusqu'au 31 décembre 2020. Pour résumer, la Ville a accordé la gratuité totale à tous les marchands-e-s, du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.

Le **20 janvier 2021**, le Conseil administratif annonçait la gratuité de la taxe d'occupation du domaine public aux marchand-e-s qui ne vendent pas de produits alimentaires ou de fleurs (ces marchés sont actuellement fermés), du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, et un rabais de 50% sur la taxe d'occupation du domaine public pour tous et toutes les marchand-e-s qui vendent des produits alimentaires et des fleurs, du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Forains

Le **24 juin**, le Conseil administratif appliquait un rabais de 50% sur la taxe d'occupation du domaine public concernant les métiers forains installés, du 31 juillet au 16 août 2020, sur le quai Wilson, soit de ramener le montant de la taxe à CHF 12.-/m2.

Le **11 novembre**, le Conseil administratif décidait de maintenir, à ce stade, la tenue du champ de foire sur la plaine de Plainpalais pendant l'hiver 2020/2021, soit du 5 décembre 2020 au 10 janvier 2021, quitte à revoir les dates d'exploitation en fonction des disponibilités de la plaine de Plainpalais, et pour autant que ce type de divertissement ne soit pas interdit pendant la période d'exploitation.

Solidarité internationale

Le Conseil administratif a décidé de soutenir des associations et autres organismes sollicitant un soutien d'urgence dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 :

- Le **26 mars**, le Conseil administratif accordait à la Croix-Rouge Suisse la somme de CHF 20'000.- afin de venir en aide aux habitant-e-s de la Bosnie, de la Moldavie, du Honduras, du Salvador, de la Bolivie, du Liban, de l'Egypte, du Népal et du Bhoutan, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, afin de promouvoir l'hygiène et d'acheter des vêtements de protection et produits désinfectants qui font souvent défaut.
- Le **13 avril**, le Conseil administratif accordait à l'Entraide protestante Suisse la somme de CHF 20'000.- pour un projet d'aide d'urgence au Bangladesh en faveur de la population dans et autour des camps réfugiés rohingyas, afin de lutter contre le coronavirus.
- Le **17 avril**, le Conseil administratif accordait à Terre des Hommes Suisse la somme de CHF 10'000.- pour le projet « Agir ici & là-bas... face à la pandémie de Covid-19 », programme d'appui aux enfants et aux jeunes, en Suisse et à l'international, afin de mener des actions de première urgence pour répondre aux besoins de protection et d'éducation, pour assurer le retour à l'école des enfants et des jeunes, et réduire les risques de leur exploitation au travail.
- Le **24 avril**, le Conseil administratif accordait à Médecins Sans Frontières Suisse la somme de CHF 20'000.- afin de contribuer à lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19 dans les camps de réfugié-e-s en Tanzanie et au Kenya.
- Le **18 mai**, le Conseil administratif accordait un soutien exceptionnel de CHF 53'000.- au Fonds de coopération de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

La présidente. Monsieur le maire ayant déjà parlé de ce rapport, nous en prenons acte.

Il est pris acte du rapport divers D-21.

8. Proposition du Conseil administratif du 10 février 2021 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-1446).

Préambule

La Fondation d'art dramatique (FAD) gère le Théâtre de la Comédie et le Théâtre de Poche. Elle est au bénéfice d'une convention de subventionnement avec la Ville de Genève pour les années 2019 à 2021. Elle clôture ses comptes à la saison, c'est-à-dire au 30 juin de chaque année. Une fiduciaire contrôle ses comptes. Il s'agit actuellement de la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA. Sur la base du rapport de cet organe de révision, le Conseil de fondation approuve les comptes puis les transmet à la Ville et au Canton.

L'article 6 du statut de la FAD précise que les comptes de la Fondation doivent chaque année être soumis à l'examen des services du Contrôle financier de la Ville de Genève et être approuvés respectivement par le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève ainsi que par le Conseil d'Etat. C'est pourquoi, à la suite de l'approbation des comptes par le Conseil administratif, ce dernier les transmet pour approbation au Conseil municipal.

Exposé des motifs

La saison 2019-2020 aurait dû être marquée principalement par l'adieu à l'honorable Comédie du boulevard des Philosophes et par l'inauguration de la Nouvelle Comédie à la gare des Eaux-Vives. La pandémie de Covid-19 en a décidé autrement.

A la Comédie, la fin de la saison était programmée pour début avril 2020 en prévision du déménagement. Les représentations et événements annulés en mars ainsi que le report du déménagement et du lancement de saison ont induit un non-dépensé de 910 000 francs. Compte tenu des économies de 245 000 francs réalisées par ailleurs sur les spectacles (frais non encourus en termes de déplacement, hébergement et repas, notamment) et des utilisations nettes de fonds affectés et revenus divers non budgétés de 65 000 francs, le non-dépensé total de la Comédie s'élève à 1 220 272 francs.

Au Poche, le dernier spectacle de la saison a dû être annulé, soit cinq semaines de répétitions et 18 représentations. Dans ce cadre, considérant les revenus manquants et la perte de gains espérés, une demande d'indemnisation pour pertes financières a été déposée par l'institution auprès du Canton. Quelques autres événements ont également été annulés. Le non-dépensé du Poche s'élève au final à 28 391 francs.

A noter que les deux théâtres n'ont pas bénéficié d'indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) en raison de l'absence de risque entrepreneurial et de risque de disparition des emplois. Un recours auprès de la Chambre des assurances sociales a été formulé pour le Poche.

Après consolidation des comptes des deux théâtres et de l'état-major, les comptes de la saison 2019-2020 se soldent par un non-dépensé avant restitution de 1 252 062 francs.

Le montant du fonds de réserve au 30 juin 2019 était de 1 166 430 francs. Durant la saison 2019-2020, 485 072 francs ont été puisés dans ce fonds, portant celui-ci à 681 358 francs. Si l'intégralité du non-dépensé de la saison 2019-2020 était versée dans ce fonds, le montant total serait de 1 933 420 francs. Or, l'article premier du règlement du fonds de réserve, accepté par le Conseil municipal le 30 juin 1985, précise que le montant maximum de ce fonds peut atteindre 18% des subventions versées par la Ville, c'est-à-dire un montant de 1 889 546 francs. C'est pourquoi, afin de ne pas dépasser ce montant, la FAD a inscrit dans ses charges une «part de subvention non dépensée à restituer à la Ville» de 43 874 francs. Ce montant a également été inscrit dans les comptes 2020 de la Ville en tant que transitoire. Un courrier demandant la restitution de ce montant a été adressé à la FAD le 10 février 2021.

Par ailleurs, la FAD a restitué à la Loterie romande (LoRo) un soutien de 655 000 francs non dépensé car destiné à une installation de l'artiste «JR» pour l'ouverture de la Nouvelle Comédie.

Les dépenses qui n'ont pas pu être effectuées en raison du retard du chantier de la Comédie (déménagement et engagements de personnel) devront être supportées durant la saison 2020-2021 mais elles ne figurent pas dans le budget de cette saison. Il en résultera donc un déficit, estimé actuellement à 541 000 francs, qui pourra évoluer en fonction de la situation sanitaire. Le fonds de réserve servira notamment à combler ce déficit.

La saison 2019-2020 a aussi été marquée par la hausse de 2,5 millions de francs de la subvention de la Ville de Genève votée par le Conseil municipal pour l'année 2019 et qui est intégralement comptabilisée dans les comptes de la saison 2019-2020, conformément au plan financier de la FAD annexé à la convention de subventionnement 2019-2021 et avec l'accord du département de la culture et de la transition numérique (DCTN).

Dans le rapport de l'organe de révision, un soin particulier a été apporté quant à la communication de l'avancement du Système de contrôle interne (SCI) déployé par la FAD. Le rapport détaillé précise ainsi chaque domaine d'avancement, ce qui rend sa conclusion sur l'existence du SCI d'autant plus explicite.

La saison 2019-2020 était la deuxième saison programmée par les codirecteurs de la Comédie, M^{me} Natacha Koutchoumov et M. Denis Maillefer. Ils ont présenté une saison comprenant textes classiques et contemporains, accueils, reprises et créations. Ils ont développé l'accueil des publics en diversifiant les activités autour des spectacles («mises en bouche», «bords plateaux», débats, événements en tous genres) et ils ont amélioré la couverture médiatique, donc le lien avec le public. Leur stratégie de communication met désormais l'accent sur le digital et leur action culturelle, avec le «Pont-des-Arts», place le théâtre au cœur de la ville. Par ailleurs, la Comédie affirme de plus en plus son futur rôle majeur parmi les scènes internationales: elle travaille désormais en collaboration avec de nombreuses institutions suisses et européennes d'envergure.

Durant la saison 2019-2020, la Comédie a développé et poursuivi les objectifs suivants:

- encourager les jeunes artistes, particulièrement les femmes, à proposer des projets d'envergure (notamment pour le grand plateau);
- être attentifs à la question du nombre d'emplois proposés aux artistes;
- tendre à la parité dans la programmation;
- mettre en lien des artistes internationaux et locaux;
- offrir des conditions d'engagement optimales;
- réfléchir en commun aux enjeux de la crise sanitaire et à ses effets sur le monde du théâtre.

Au Poche, la saison 2019-2020 était la cinquième saison de M. Mathieu Bertholet. Elle aurait dû se terminer en apothéose avec le spectacle *La pièce parfaite*, mais celui-ci a dû être annulé. Avec son utopie participative, son projet fédérateur entre un théâtre, ses spectateurs et spectatrices et la Cité, ce spectacle se voulait une réponse aux thèmes sombres des autres spectacles de la saison. Malgré la fin abrupte de ce projet, les idées, les changements, les impulsions générées par celui-ci et le reste de la saison ont changé définitivement et durablement la manière de travailler au Poche: encore plus d'implication dans la programmation des différents comités, une Fabrique de théâtre plus ouverte sur la Cité et, surtout, un engagement par tous les moyens pour la durabilité (durabilité des contrats de travail des artistes, durabilité des spectacles et des projets, durabilité et lisibilité du projet artistique) qui s'est montré d'autant plus pertinent dans le cadre de cette crise sanitaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver les comptes de la saison 2019-2020 de la FAD, que vous trouverez en annexe, en votant le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 6, alinéa 2 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2019-2020 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont approuvés.

Annexes:

- états financiers de la Fondation incluant les comptes annuels au 30 juin 2020 des théâtres de la Comédie et du Poche ainsi que de l'état-major
- rapport de l'organe de révision sur les comptes 2019-2020
- rapport détaillé de l'organe de révision sur les comptes 2019-2020
- rapport d'activités 2019-2020 de la Fondation
- rapport d'activités 2019-2020 de la Comédie de Genève
- rapport d'activités 2019-2020 du Poche

f o n d a t i o n d'art
dramatique d e
G e n è v e

Saison 2019/2020

Etats Financiers
(MCH2)

Approuvés par le Bureau du 12.11.2020

Comédie
de Genève

POCHE / GVE
Théâtre en Ville - Ville / Genève



SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5263

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABLE DES MATIERES

Saison 2019/2020	Pages
ETATS FINANCIERS (annexés au rapport de révision) :	
1. Bilan combiné au 30 juin 2020	2
2. Compte de résultat par nature combiné	3
3. Compte de résultat par fonction combiné	4
4a. Détail de certaines positions du bilan	5
4b. Détail de certaines positions des produits	7
4c. Détail de certaines positions des charges	9
5. Compte des investissements	12
6. Tableau des flux de trésorerie	13
7. Règles régissant la présentation des comptes	14
8a. Principes comptables appliqués	14
8b. Effets de la crise sanitaires COVID-19 sur les comptes annuels	16
9a. Etat du capital propre	17
9b. Etat des fonds de capitaux de tiers	17
10. Tableau des provisions	19
11. Tableau des participations	19
12. Garanties et engagements conditionnels	19
13. Tableau des immobilisations	20
14. Indications supplémentaires	21
15. Prestations en nature	25
16. Dépassements budgétaires	26
Tableau de bord Comédie	27
Tableau de bord Poche	32



Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

1. BILAN (en CHF)

		Etat-Major	Comédie	Poche	2019/2020	2018/2019
	Note					
ACTIF						
PATRIMOINE FINANCIER						
100 Disponibilités et placements à court terme	4a	881'302	2'533'326	262'665	3'677'293	2'797'145
101 Créances	4a	-	26'280	35'922	62'202	308'935
104 Actifs de régularisation	4a	2'787	394'068	32'483	429'338	368'908
106 Marchandises et fournitures	4a	-	-	1'584	1'584	672
		884'089	2'953'674	332'654	4'170'417	3'475'660
PATRIMOINE ADMINISTRATIF						
140 Immobilisations corporelles	13	2'560	389'904	69'101	461'565	398'019
142 Immobilisations incorporelles	13	-	12'548	-	12'548	18'823
		2'560	402'452	69'101	474'113	416'842
TOTAL ACTIF		886'649	3'356'126	401'755	4'644'530	3'892'502
PASSIF						
CAPITAUX DE TIERS						
200 Engagements courants	4a	205'708	285'071	100'042	590'821	287'484
204 Passifs de régularisation	4a	17'334	321'922	27'037	366'293	269'120
205 Provisions à court terme	10	6'100	407'272	101'303	514'675	430'743
209 Fonds des capitaux de tiers	9b	430'633	785'937	66'625	1'283'195	2'223'797
		659'775	1'800'202	295'007	2'754'984	3'211'144
CAPITAUX PROPRES						
291 C/C FAD	4a	(414'009)	335'652	78'357	-	-
299 Fonds de réserve	9a	681'358	-	-	681'358	1'166'430
299 Résultat de l'exercice		(40'475)	1'220'272	28'391	1'208'188	(485'072)
Total capitaux propres	9a	226'874	1'555'924	106'748	1'889'546	681'358
TOTAL PASSIF		886'649	3'356'126	401'755	4'644'530	3'892'502

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5265

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

2. COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE (en CHF)

	Note	État-Major	Comédie	Poche	2019/2020 Réalisé	2019/2020 Budget	2019/2020 Ecart	2018/2019 Réalisé
CHARGES D'EXPLOITATION								
30 Charges de personnel	4c	133'999	4'903'481	17'17'263	6'754'743	7'414'019	659'276	6'313'338
31 Charges de biens et services et autres charges exploitation	4c	65'578	3'252'454	563'122	3'881'154	4'783'279	902'125	3'887'534
33 Amortissements	13	2'557	187'933	31'572	222'062	187'600	(34'462)	185'272
35 Attribution aux fonds	9b	-	308'367	40'000	348'367	-	(348'367)	152'500
36 Part de subvention non dépensée à restituer	9a	43'874	-	-	43'874	-	-	-
		246'008	8'652'235	2'351'957	11'250'200	12'384'898	1'178'572	10'538'644
REVENUS D'EXPLOITATION								
42 Billetterie, ventes et autres recettes	4b	-	368'720	108'525	477'245	589'020	(111'775)	535'579
43 Autres revenus divers	4b	-	57'124	28'926	86'050	72'600	13'450	271'253
45 Prélèvements sur les fonds	9b	55	351'916	48'875	400'846	630'000	(229'154)	256'929
46 Subventions	4b	205'478	9'094'747	2'194'228	11'494'453	11'096'478	397'975	8'989'811
		205'533	9'872'507	2'380'554	12'458'594	12'388'098	70'496	10'053'572
Résultat d'exploitation		(40'475)	1'220'272	28'597	1'208'394	3'200	1'249'068	(485'072)
34 Charges financières		-	-	(206)	(206)	-	(206)	-
Résultat financier		-	-	(206)	(206)	-	(206)	-
RESULTAT OPERATIONNEL		(40'475)	1'220'272	28'391	1'208'188	3'200	1'248'862	(485'072)
Résultat extraordinaire		-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		(40'475)	1'220'272	28'391	1'208'188	3'200	1'248'862	(485'072)
Fonds de réserve réglementaire au 1er juillet					681'358			1'166'430
Fonds de réserve réglementaire au 30 juin					1'889'546			681'358

5266

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

3. COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION (en CHF)

	Note	État-Major	Comédie	Poche	2019/2020 Réalisé	2019/2020 Budget	2019/2020 Ecart	2018/2019 Réalisé	
F3221	SPECTACLES								
CHARGES									
30	Frais de personnel	4c	-	992'899	833'494	1'826'393	2'182'012	355'619	2'291'631
31	Biens services et autres charges d'exploitation	4c	-	1'925'255	328'172	2'253'427	2'598'795	345'368	2'349'174
			-	2'918'154	1'161'666	4'079'820	4'780'807	700'987	4'640'805
REVENUS									
42	Billetterie, ventes	4b	-	360'277	103'751	464'028	584'020	(119'992)	522'357
43	Autres revenus divers	4b	-	38'904	23'471	62'375	67'600	(5'225)	248'967
45	Prélèvements sur les fonds	9b	-	351'916	40'000	391'916	630'000	(238'084)	248'014
46	Subventions	4b	-	2'547'017	993'778	3'540'795	3'499'187	41'608	3'433'232
			-	3'298'114	1'161'000	4'459'114	4'780'807	(321'693)	4'452'570
	Résultat des spectacles		-	379'960	(666)	379'294	-	379'294	(188'235)
F3220	ADMINISTRATION								
CHARGES									
30	Frais de personnel	4c	133'999	3'910'582	883'789	4'928'350	5'232'007	303'657	4'021'707
31	Biens services et autres charges d'exploitation	4c	65'578	1'327'199	234'950	1'627'727	2'184'484	556'757	1'538'360
33	Amortissements du patrimoine administratif	13	2'557	187'933	31'572	222'062	187'600	(34'462)	185'272
34	Charges financières		-	-	206	206	-	(206)	-
35	Attributions aux fonds	9b	-	308'367	40'000	348'367	-	(348'367)	152'500
36	Part de subvention non dépensée à restituer	9a	43'874	-	-	43'874	-	(43'874)	-
			246'008	5'734'081	1'190'497	7'170'586	7'604'091	433'505	5'897'839
REVENUS									
42	Ventes, taxes et remboursements divers	4b	-	8'443	4'774	13'217	5'000	8'217	13'222
43	Autres revenus divers	4b	-	18'220	5'455	23'675	5'000	18'675	22'286
45	Prélèvements sur les fonds	9b	55	-	8'875	8'930	-	8'930	8'915
46	Subventions	4b	205'478	6'547'730	1'200'450	7'953'658	7'597'291	356'367	5'556'579
			205'533	6'574'393	1'219'554	7'999'480	7'607'291	392'189	5'601'002
	Résultat d'administration		(40'475)	840'312	29'057	828'894	3'200	825'694	(296'837)
	RESULTAT DE L'EXERCICE		(40'475)	1'220'272	28'391	1'208'188	3'200	1'204'988	(485'072)
	Fonds de réserve réglementaire au 1er juillet				681'358				1'166'430
	Fonds de réserve réglementaire au 30 juin				1'889'546				681'358

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5267

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

4a. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DU BILAN (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2019/2020	2018/2019
Caisse	194	19'456	17'358	37'008	28'593
CCP c/c	-	43'354	219'788	263'142	458'889
UBS c/c	-	2'468'327	25'519	2'493'846	1'613'876
BCGe c/c	700'759	-	-	700'759	493'811
BCGe c/c donation Poche	180'349	-	-	180'349	193'081
Liquidités en transit	-	2'189	-	2'189	8'895
Disponibilités et placements à court terme	881'302	2'533'326	262'665	3'677'293	2'797'145
Débiteurs	-	21'980	23'984	45'964	288'597
Assurances sociales	-	-	11'909	11'909	16'325
Avances diverses	-	4'300	29	4'329	4'013
Créances	-	26'280	35'922	62'202	308'935
Indemnité assurances	-	-	-	-	2'534
Produits à recevoir	1'739	-	2'137	3'876	87'252
Frais payés d'avance	933	394'068	30'346	425'347	278'504
Régularisation charges de personnel	115	-	-	115	618
Actifs de régularisation	2'787	394'068	32'483	429'338	368'908
Marchandises et fournitures	-	-	1'584	1'584	672
Aménagements	-	18'521	5'410	23'931	72'220
Mobilier & Machines de bureau	2'559	225'809	19'413	247'781	145'420
Matériel technique	-	97'604	9'053	106'657	166'158
Véhicules	-	-	-	-	4'820
Travaux Caecilia (Comédie)	1	-	-	1	1
Travaux	-	47'970	35'225	83'195	9'400
Equipements informatiques, en cours	227'616	-	-	227'616	7'270
Subvention d'investissement équipement informatiques	(227'616)	-	-	(227'616)	(7'270)
Immobilisations corporelles	2'560	389'904	69'101	461'565	398'019
Sites internet	-	12'548	-	12'548	18'823
Immobilisations incorporelles	-	12'548	-	12'548	18'823

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

4a. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DU BILAN (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2019/2020	2018/2019
Fournisseurs	159'846	125'310	24'190	309'346	75'403
Compte courant caisse AVS	1'137	55'009	-	56'146	(18'896)
Compte courant Impôt à la source	-	-	4'587	4'587	4'424
Compte courant Artes et Comedia	851	95'690	59'189	155'730	161'440
Compte courant FOP	-	2'929	10'306	13'235	51'174
Autres engagements liés au personnel	-	6'133	336	6'469	13'139
Autres engagements divers	-	-	1'434	1'434	800
Part de subvention non dépensée à restituer	43'874	-	-	43'874	-
Engagements courants	205'708	285'071	100'042	590'821	287'484
Recettes encaissées d'avance	-	864	657	1'521	18'808
Passifs de régularisation FG	16'000	321'058	25'297	362'355	241'982
Passifs de régularisation SP	-	-	1'083	1'083	8'146
TVA à payer	1'334	-	-	1'334	184
Passifs de régularisation	17'334	321'922	27'037	366'293	269'120
Provision pour vacances non prises	6'100	407'272	101'303	514'675	430'743
Provisions à court terme	6'100	407'272	101'303	514'675	430'743
Donation Poche - Fonds Kull	180'349	-	26'625	206'974	228'581
Nouvelle Comédie équipements informatiques	250'284	-	-	250'284	470'730
Julius Baer, pédagogie	-	-	-	-	-
Loterie Romande	-	509'070	-	509'070	1'371'986
Fondation Leenards	-	140'000	40'000	180'000	120'000
Fonds CLCT Grand Genève FLEX	-	136'867	-	136'867	32'500
Fonds des capitaux de tiers	430'633	785'937	66'625	1'283'195	2'223'797
Comédie c/c	(335'652)	335'652	-	-	-
Poche c/c	(78'357)	-	78'357	-	-
C/c FAD	(414'009)	335'652	78'357	-	-
Fonds de réserve	681'358	-	-	681'358	1'166'430
Fonds de réserve	681'358	-	-	681'358	1'166'430
Excédent de produits (charges) de l'exercice	(40'475)	1'220'272	28'391	1'208'188	(485'072)
Résultat de l'exercice	(40'475)	1'220'272	28'391	1'208'188	(485'072)

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5269

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

4b. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES PRODUITS (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2019/2020	2018/2019
SUBVENTIONS					
Subvention FAD attribuée aux spectacles	-	2'508'637	823'550	3'332'187	3'240'214
Populaire, Billets Ville Groupements	-	-	6'802	6'802	4'088
Ville de Genève, autres, Colporteurs	-	-	6'250	6'250	6'250
Ville de Genève, Dépt. de la culture-billets	-	21'740	-	21'740	26'926
Ville de Genève, Colonne Morris	-	-	798	798	532
<i>Autres subventions Ville de Genève</i>	-	2'530'377	837'400	3'367'777	3'278'010
Subvention billets Etat de Genève	-	-	3'429	3'429	3'795
Etat de Genève, DIP	-	14'640	11'885	26'525	24'785
<i>Autres subventions Etat de Genève</i>	-	14'640	15'314	29'954	28'580
Pro Helvetia	-	2'000	20'000	22'000	40'000
Fondation Leenaards	-	-	40'000	40'000	40'000
Sponsoring	-	-	-	-	7'000
Migros Genève	-	-	-	-	12'000
Autres	-	-	81'064	81'064	27'642
<i>Autres subventions</i>	-	2'000	141'064	143'064	126'642
Subventions directes spectacles	-	2'547'017	993'778	3'540'795	3'433'232
Subvention Ville de Genève	10'497'478	-	-	10'497'478	7'997'478
Subventions FAD courante	(10'292'000)	8'268'000	2024'000	-	-
Attribution aux spectacles	-	(2'508'637)	(823'550)	(3'332'187)	(3'240'214)
Conservation excédent 2016/2017	-	-	-	-	206'549
Ville de Genève, Colonne Morris	-	-	-	-	266
GLCT Grand Genève FLEX	-	104'367	-	104'367	32'500
Fondation Leenaards	-	80'000	-	80'000	80'000
Loterie Romande	-	124'000	-	124'000	-
Fondation Hans Wilsdorf	-	480'000	-	480'000	480'000
Subventions exploitation	205'478	6'547'730	1'200'450	7'953'658	5'556'579
Subventions	205'478	9'094'747	2'194'228	11'494'453	8'989'811
BILLETTERIE, VENTES ET RECETTES ACCESSOIRES					
Abonnements	-	58'478	8'695	67'173	87'538
Billets	-	211'435	46'983	258'418	243'648
Vente représentations	-	-	-	-	7'900
Scolaire et groupement aînés	-	28'260	-	28'260	18'145
Tournées/ vente spectacles	-	62'104	23'750	85'854	136'550
Vente de livres et cahiers	-	-	295	295	481
Recettes Bar	-	-	24'028	24'028	26'095
Ventes et recettes accessoires spectacles	-	360'277	103'751	464'028	522'357
Remboursement assurance	-	1'364	3'491	4'855	5'652
Ventes de livres affiches	-	5'288	617	5'905	5'778
Commission IS	-	1'791	666	2'457	1'792
Ventes et revenus divers	-	8'443	4'774	13'217	13'222
Billetterie, ventes	-	368'720	108'525	477'245	535'579

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

4b. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES PRODUITS (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2019/2020	2018/2019
AUTRES REVENUS DIVERS					
Défraiements	-	-	-	-	5'413
Coproductions	-	25'000	16'471	41'471	228'629
Location personnel et matériel	-	13'904	-	13'904	3'925
Echange de public	-	-	7'000	7'000	11'000
Autres revenus divers spectacles	-	38'904	23'471	62'375	248'967
Location costumes	-	-	-	-	160
Sponsoring	-	15'000	-	15'000	-
Produits divers	-	3'220	5'455	8'675	22'126
Autres revenus divers exploitation	-	18'220	5'455	23'675	22'286
Autres revenus divers	-	57'124	28'926	86'050	271'253
PRELEVEMENTS SUR LES FONDS					
Prélèvement fonds LORO	-	331'916	-	331'916	128'014
Prélèvement fonds Leenaards	-	20'000	-	20'000	120'000
Prélèvements sur les fonds spectacles	-	351'916	-	351'916	248'014
Prélèvement fonds Kull	55	-	8'875	8'930	8'915
Prélèvement fonds Leenards	-	-	40'000	40'000	-
Prélèvements sur les fonds - Hors spectacles	55	-	48'875	48'930	8'915
Prélèvements sur les fonds	55	351'916	48'875	400'846	256'929

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5271

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

4c. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES CHARGES (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2019/2020	2018/2019
FRAIS DE PERSONNEL					
SPECTACLES					
Frais de personnel artistique	-	47'7728	539'125	1'016'853	1'385'738
Frais de personnel technique salle	-	110'313	52'786	163'099	205'878
Frais de personnel technique production	-	235'850	58'353	294'203	310'085
Vacances	-	-	50'337	50'337	33'020
Charges sociales	-	169'008	132'893	301'901	356'910
Frais de personnel pour spectacles	-	992'899	833'494	1'826'393	2'291'631
ADMINISTRATION					
Salaires administratifs	84'726	1'615'685	548'217	2'248'628	1'688'537
Salaires techniques	-	1'199'853	114'137	1'313'990	1'038'548
Salaires d'entretien	-	-	3'373	3'373	7'284
Salaires Billetterie	-	189'745	-	189'745	146'466
Salaires admin ponctuel et lancement de saison	-	20'536	16'005	36'541	112'107
Salaires distribution / communication	-	26'216	3'975	30'191	11'929
Personnel entretien costumes suisse et étranger	-	-	3'775	3'775	2'523
Salaires Comédie 2020	-	-	-	-	132'604
Frais divers de personnel	-	51'165	4'628	55'793	25'521
Vacances	2'100	66'651	18'191	86'942	78'102
Charges sociales	20'324	740'731	171'468	932'523	754'815
<i>Salaires et charges sociales administration</i>	<i>107'150</i>	<i>3'910'582</i>	<i>883'769</i>	<i>4'901'501</i>	<i>3'998'436</i>
Indemnités Présidence	3'450	-	-	3'450	2'350
Jetons de présence Bureau & Conseil	20'500	-	-	20'500	19'000
Jetons de présence nouvelle Comédie	1'200	-	-	1'200	1'000
Charges sociales	1'699	-	-	1'699	921
<i>Jetons de présence</i>	<i>26'849</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>26'849</i>	<i>23'271</i>
Frais de personnel administratif	133'999	3'910'582	883'769	4'928'350	4'021'707
Charges de personnel	133'999	4'903'481	1'717'263	6'754'743	6'313'338
BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION					
SPECTACLES					
Petit matériel et fournitures	-	2'549	50'379	52'928	64'303
Immobilisations ne pouvant être portée à l'actif	-	129'703	-	129'703	206'777
Imprimés, publications	-	-	45'549	45'549	68'312
Achats bars	-	-	18'647	18'647	19'490
Energie	-	-	4'545	4'545	3'582
<i>Charges de matériel, marchandises et énergie</i>	<i>-</i>	<i>132'252</i>	<i>119'120</i>	<i>251'372</i>	<i>362'464</i>
Frais de réception	-	51'683	-	51'683	83'977
Coproductions	-	719'049	23'000	742'049	205'478
Achats spectacles, droits d'auteur et redevances	-	553'040	27'762	580'802	621'215
Transport, assurances	-	41'727	6'782	48'509	115'671
Site internet	-	-	3'000	3'000	1'270
Honoraires artistes et techniques indépendants et agences	-	263'896	17'394	281'290	483'469

LD Conf.

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

4c. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES CHARGES (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2019/2020	2018/2019
Défraiements	-	163'608	55'278	218'886	392'206
Eclairage, diffusion	-	-	48'979	48'979	60'516
TVA	-	-	1'227	1'227	1'747
Frais de port	-	-	3'683	3'683	6'649
Divers	-	-	6'535	6'535	280
Echange de public	-	-	14'614	14'614	13'700
<i>Prestations de services, taxes et défraiements</i>	-	1'793'003	208'254	2'001'257	1'986'178
Ville de Genève - Colonne Morris	-	-	798	798	532
	-	-	798	798	532
Biens, services et autres charges des spectacles	-	1'925'255	328'172	2'253'427	2'349'174
FRAIS GENERAUX					
Loyers - charges chauffage salle de répétitions, dépôts	12'924	158'717	10'445	182'086	182'945
Prestations en nature loyers (photocopieuse)	-	-	3'379	3'379	16'499
Charges chauffage	-	-	11'648	11'648	13'200
Aménagements et entretiens	-	-	2'456	2'456	2'763
Electricité, eau et gaz	-	69'910	4'602	74'512	78'570
<i>Frais de locaux administratifs</i>	12'924	228'627	32'530	274'081	293'977
Petites fournitures de bureau et consommables	1'746	37'179	14'186	53'111	57'653
Imprimés et publications	-	492'522	42'950	535'472	540'197
Achats livres et DVD	-	4'760	289	5'049	5'681
Acquisitions de matériel de bureau	-	5'751	329	6'080	8'281
Acquisitions de matériel technique	-	28'871	1'074	29'945	33'350
Acquisitions de matériel informatique	-	8'878	320	9'198	10'412
Acquisitions autres équipements	-	18'410	1'933	20'343	4'321
Divers	-	-	321	321	50
<i>Charges de matériel, marchandises et énergie</i>	1'746	596'371	61'402	659'519	659'945
Frais de billetterie	-	-	8'002	8'002	3'078
Abonnements, cotisations	-	16'556	6'234	22'790	36'846
Frais de port et télécommunication	-	23'658	20'720	44'378	39'742
Prospection et réception	2'699	11'914	7'919	22'532	39'888
Image graphiste photographe	-	-	9'278	9'278	9'078
Maintenance informatique	-	43'377	18'012	61'389	49'669
Honoraires fiduciaires	47'927	29'294	20'659	97'880	73'606
Autres honoraires	-	135'802	-	135'802	86'160
Honoraires Comédie 2020	-	29'879	-	29'879	36'910
Assurances et taxes diverses (TVA)	-	13'883	10'916	24'799	22'384
Nettoyage	-	78'757	19'597	98'354	99'752
Déménagement	-	71'334	-	71'334	-
Divers	282	5'907	1'923	8'112	9'155
<i>Prestations de services, taxes</i>	50'908	460'361	123'260	634'529	506'268
<i>Entretien matériel et véhicule</i>	-	6'926	7'561	14'487	16'384
<i>Frais de déplacements et autres</i>	-	34'914	9'548	44'462	59'051
<i>Autres charges exploitation</i>	-	-	649	649	2'735
Biens, services et autres charges	65'578	1'327'199	234'950	1'627'727	1'538'360

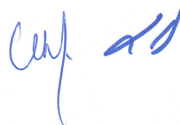
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

4c. DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES CHARGES (en CHF)

	Etat-Major	Comédie	Poche	2019/2020	2018/2019
Biens, services et autres charges d'exploitation	65'578	3'252'454	563'122	3'881'154	3'887'534
Frais financiers	-	-	206	206	-
Charges financières	-	-	206	206	-



5274

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)

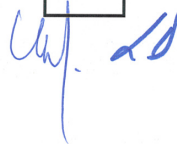
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS (en CHF)

	État-Major	Comédie	Poche	2019/2020 Réalisé	2019/2020 Budget	2018/2019 Réalisé
F3220 ADMINISTRATION						
DEPENSES						
50 Immobilisations corporelles	220'446	856'922	22'397	1'099'765	-	156'935
56 Subventions d'investissements	12'678	-	-	12'678	-	156'935
	233'124	856'922	22'397	1'112'443	-	156'935
RECETTES						
Subventions d'investissements acquises	233'124	599'987	-	833'111	-	-
	233'124	599'987	-	833'111	-	-



SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5275

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en CHF)

	2019/2020	2018/2019
Résultat annuel	1'208'188	(485'072)
Amortissements du PA et subventions d'investissements	222'062	185'272
(Augmentation) Diminution des créances	246'734	(247'487)
(Augmentation) Diminution des actifs de régularisation	(60'430)	(89'765)
(Augmentation) Diminution des marchandises	(912)	432
Augmentation (Diminution) des engagements courants	303'337	(75'919)
Conservation de l'excédent 2016/2017	-	(206'549)
Augmentation (Diminution) des passifs de régularisation	97'173	(1'152'291)
Augmentation (Diminution) des provisions à court terme	83'932	73'830
Augmentation (Diminution) des capitaux de tiers	(940'602)	(104'429)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1'159'482	(2'101'978)
Investissements nets de l'exercice	(279'334)	(156'935)
Flux de trésorerie provenant de l'investissement dans le PA	(279'334)	(156'935)
Flux de trésorerie provenant des financements	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITES	880'148	(2'258'913)
Liquidités au début d'exercice	2'797'145	5'056'058
Liquidités en fin d'exercice	3'677'293	2'797'145
Variation des liquidités (comme ci-dessus)	880'148	(2'258'913)

Handwritten signature and initials in blue ink.

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la Fondation d'Art Dramatique reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC)
- Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC)
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

8a. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La clôture des comptes a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus. Ils répondent par ailleurs au principe de continuité de l'exploitation.

Le règlement de la Ville de Genève régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195) a été appliqué.

A. Chiffres comparatifs

Aucun retraitement effectué.

B. Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur valeur d'acquisition sous déduction des amortissements. Les amortissements annuels sont linéaires, calculés sur la valeur d'acquisition selon les taux présentés ci-dessous, basés sur la période d'utilisation estimée.

Est qualifié d'investissement tout achat :

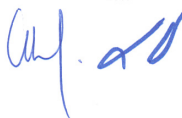
- Pour l'Etat-Major, d'un bien de plus de CHF 5'000.- (par objet ou groupe d'objet)
- Pour la Comédie, d'un bien de plus de CHF 5'000.- (par objet ou groupe d'objet)
- Pour Poche/GVE, d'un bien de plus de CHF 2'000.- (par objet ou groupe d'objet)

Conformément au règlement des investissements de la FAD du 18 juin 2018, les décisions d'investissement sont approuvées par le bureau de la FAD sur présentation par les directions de :

- La justification de l'investissement
- Deux offres et un prix catalogue
- Un plan d'amortissement.

Les taux d'amortissements suivants ont été retenus :

Aménagements	12.50%	Matériel technique et décors	20%
Mobilier et machines de bureau	25%	Véhicules	20%
Site internet	25%		



SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5277

Fondation d'Art Dramatique
Genève

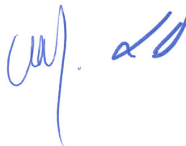
Etats financiers 2019/2020

C. Subventions en nature

Conformément à l'article 19 de la convention de subventionnement, les subventions en natures ne sont pas comptabilisées. Elles sont valorisées de manière détaillée au point n°15.

D. Coproductions

Seuls les produits et charges propres aux théâtres figurent dans le compte de résultat de la FAD.



Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

8b. EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 SUR LES COMPTES ANNUELS

A ce jour, les impacts financiers liés au COVID-19 (notamment la « deuxième vague ») et les restrictions subséquentes dont la Fondation devra faire face ne peuvent être mesurés de manière fiable étant donné l'incertitude quant à la durée et la gravité de la pandémie. Le Conseil de fondation a défini et déjà implémenté certaines mesures afin de faire face aux besoins de liquidités à court terme. Il suit de près l'évolution de la situation afin de prendre les décisions adaptées aux circonstances exceptionnelles.

En ce qui concerne la saison 2019/2020, les effets de la pandémie pour chaque théâtre sont décrits ci-dessous.

A noter que les théâtres n'ont pas bénéficié d'indemnités de réduction de l'horaire de travail en raison de l'absence de risque entrepreneurial, et de risque de disparition des emplois. Un recours auprès de la Chambre des assurances sociales a été formulé pour le Poche.

La Comédie

En prévision du déménagement à la Nouvelle Comédie, initialement prévu au printemps 2020, la fin de la saison 2019/2020 était programmée pour début avril 2020. Tous les salaires ont été payés jusqu'à la fin des contrats.

L'excédent de recettes lié à la pandémie de COVID-19 au printemps 2020 se monte à environ kCHF 910, notamment en raison des économies réalisées sur les représentations et événements annulés ainsi que du déménagement à la Nouvelle Comédie et lancement de saison repoussés.

Compte tenu des économies réalisées par ailleurs sur les spectacles de kCHF 245, et des utilisations nettes de fonds affectés et revenus divers non budgétés de kCHF 65, l'excédent de recettes total de la Comédie s'élève à kCHF 1'220 pour la saison 2019/2020.

Le Poche

Le spectacle DE PROFUNDIS (La pièce parfaite) a dû être annulé, soit 5 semaines de répétitions (sur 6), et 18 représentations annulées. Les revenus de subventions liés à ce spectacle ont permis de couvrir l'intégralité des dépenses engagées. Tous les salaires ont été payés jusqu'à la fin des contrats. La plupart des frais liés aux costumes et décors n'étaient pas engagés lorsque les répétitions ont été suspendues. Ce projet a été repris sous la forme d'une performance radiophonique dans le cadre de la Bâtie, Festival de Genève pour 1 représentation publique le 8 septembre 2020 et 1 représentation publique/abonnés Poche et organisée par le POCHÉ /GVE.

Quelques autres événements ont été annulés.

Le boni du Poche pour la saison 2019/2020 s'élève ainsi à kCHF 28, affecté à la reprise radiophonique de "la pièce parfaite", dont les coûts estimés à kCHF 25, n'étaient pas prévus au budget 2020/2021.

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi) 5279
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

9A. ETAT DU CAPITAL PROPRE (en CHF)

	Solde au 01.07.2019	Augmentations	Diminutions	Transferts	Solde au 30.06.2020
Fonds de réserve réglementaire	1'166'430		(485'072)		681'358
Résultat annuel	(485'072)	1'208'188	485'072		1'208'188
TOTAL	196'286	1'208'188	-	-	1'889'546

La fondation n'ayant pas été dotée d'un capital de dotation lors de sa création, le Conseil Municipal a accepté un règlement du fonds de réserve le 30 juin 1985. Ce règlement, approuvé par le Conseil d'Etat le 7 novembre 1985, précise que la FAD a l'obligation, en cas d'excédent des produits sur les charges, de constituer un fonds de réserve dont le montant maximum peut atteindre **18%** des dernières subventions versées par la Ville de Genève, y compris fonds de régulation.

La lettre de la Ville de Genève du 28 septembre 2017 confirme l'interprétation du règlement selon laquelle le fonds de réserve n'est pas affecté.

Excédent du fonds de réserve :

	2019/2020
Subvention ordinaire	10'497'478
	1'889'546 18%
Total du fonds de réserve au 30 juin, avant restitution	1'933'420
Part de subvention non dépensée à restituer	43'874

9B. ETAT DES FONDS DE CAPITAUX DE TIERS (en CHF)

	Solde au 01.07.2019	Augmentations	Diminutions	Transferts / remboursements *	Solde au 30.06.2020
<i>Donation Poche- Fonds Kull</i>					
Donation Poche	228'581	-	(8'930)	(12'678)	206'973
<i>Nouvelle Comédie</i>					
Equipements informatiques	470'730	-	-	(220'446)	250'284
<i>Loterie Romande</i>					
Loterie Romande/COMEDIE(S) 2020	1'371'986	-	(331'916)	(655'000)	385'070
Loterie Romande/Sun et Sea	-	124'000			124'000
<i>Fondation Leenards</i>					
Fondation Leenards	120'000	120'000	(60'000)	-	180'000
<i>Fonds GLCT Grand-Genève FLEX</i>					
Evenement culturel	32'500	104'368	-	-	136'868
	2'223'797	348'368	(400'846)	(888'124)	1'283'195

Donation Poche- Fonds Kull

Il s'agit de la donation faite par les époux Kull en faveur du Poche en 2002.
Il est régi par le règlement du 29 mars 2011.

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

Nouvelle Comédie - Equipements informatiques

Il s'agit d'une subvention d'investissement de CHF 478'000 de la Ville de Genève pour couvrir les acquisitions informatiques nécessaires à la Nouvelle Comédie (PR-1085 et lettre du 9 mai 2017). Un montant de CHF 220'446 a été utilisé pour financer des investissements en 2019/2020 : transfert en subvention d'investissement.

Loterie Romande

a) COMEDIE(S) 2020 : Il s'agit d'une contribution de la Loterie Romande pour des projets Comédie 2020 (lettre du 28 mars 2018) :

- Blog le Temps, plateforme numérique dédiée à suivre la mutation de la comédie de Genève,
- Exposition virtuelle sur l'institution depuis 1913, mandat donné à la société "Sous la Verrière Sàrl" représentée par Camille Bozonnet,
- Dans le cadre de l'inauguration du nouveau Théâtre aux Eaux-Vives, une installation numérique et interactive appelée "Comédie virtuelle", une conception de Gilles Jobin,
- * Photos installation de l'artiste "JR" pour l'ouverture de la nouvelle Comédie : **Projet annulé et soutien de CHF 655'000 remboursé à la Loterie Romande.**

b) Sun et Sea : Selon lettre du 30 mars 2020, soutien pour l'installation performance "Sun et Sea" programmée en ouverture de la Nouvelle Comédie, reportée ultérieurement.

Fondation Leenards

Poche : Contribution de CHF 40'000 reçue en janvier 2019 pour la saison 2019/2020 (lettre du 10.12.2018).

Comédie (lettre du 30 septembre 2019) : Contribution de CHF 80'000 pour le projet "BIG" porté par l'artiste genevoise Rebecca Balestra et qui se déroulera sur les saisons 19/20 et 21/22.

Nouvelle contribution reçue le 24.01.2020 pour "Mon petit pays" en 20/21.

Fonds GLCT Grand-Genève FLEX

Comédie : Subvention pour la conception, l'organisation et la gestion d'un événement culturel les 25 et 26 avril 2020 d'inauguration des gares du Léman Express en Suisse et en France (contrat du 17 décembre 2018).

Projet reporté au 12-13 juin 2021.

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5281

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

10. TABLEAU DES PROVISIONS (en CHF)

	Solde au 01.07.2019	Constitutions ou augmentations	Utilisations	Dissolutions	Solde au 30.06.2020
Provision pour vacances non prises					
Etat-Major	4'000	6'100	(4'000)	-	6'100
Comédie	340'620	407'272	(340'620)	-	407'272
Poche	86'123	101'303	(86'123)	-	101'303
TOTAL	430'743	514'675	(430'743)	-	514'675

11. PARTICIPATIONS

Néant.

12. GARANTIES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

La FAD a affilié le personnel artistique à la fondation de prévoyance Artes & Comoedia d'une part, et le personnel administratif à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) d'autre part. Ces fondations sont organisées selon le système de la primauté des cotisations et l'employeur ne dispose pas d'une réserve de contributions futures.

Le taux de couverture de la fondation de prévoyance Artes & Comoedia était de 116.4% au 31 décembre 2019 (108.8% au 31 décembre 2018).

Le taux de couverture de la FOP n'est pas connu.

13. TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS (en CHF)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA	Aménagements locaux	Mobilier & Machines de bureau	Matériel technique	Véhicules	Travaux Casella (Comédie)	Travaux	Subventions d'invest. versées	Equipements informatiques, en cours	TOTAL
DEPENSES									
Total dépenses au 01.07.2019	564'625	426'416	876'591	28'900	1	9'400	-	7'270	1'913'203
Dépenses 2019/2020	19'504	206'522	603'393			43'900	12'678	220'446	1'112'443
Total dépenses au 30.06.2020	584'129	632'938	1'485'984	28'900	1	53'300	12'678	227'716	3'025'646
RECETTES									
Total recettes au 01.07.2019	-	-	-	-	-	-	-	7'270	7'270
Recettes 2019/2020	-	-	599'987	-	-	-	12'678	220'446	833'111
Total recettes au 30.06.2020	-	-	599'987	-	-	-	12'678	227'716	840'381
AMORTISSEMENTS									
Anno. cumulés au 01.07.2019	482'405	280'996	710'433	24'080	-	-	-	-	1'507'914
Amortissements 2019/2020	32'567	104'162	68'907	4'820	-	5'330	-	-	215'786
Anno. cumulés au 30.06.2020	524'972	385'158	779'340	28'900	-	5'330	-	-	1'723'700
AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES									
Anno. compl. cumulés au 01.07.2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements compl. 2019/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anno. compl. cumulés au 30.06.2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 30.06.2020	59'157	247'780	106'657	-	1	47'970	-	-	461'565

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU PA	Site Internet	TOTAL
DEPENSES		
Total dépenses au 01.07.2019	65'037	65'037
Dépenses 2019/2020	-	-
Total dépenses au 30.06.2020	65'037	65'037
RECETTES		
Total recettes au 01.07.2019	-	-
Recettes 2019/2020	-	-
Total recettes au 30.06.2020	-	-
AMORTISSEMENTS		
Anno. cumulés au 01.07.2019	46'214	46'214
Amortissements 2019/2020	6'275	6'275
Anno. cumulés au 30.06.2020	52'489	52'489
AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES		
Anno. compl. cumulés au 01.07.2019	-	-
Amortissements compl. 2019/2020	-	-
Anno. compl. cumulés au 30.06.2020	-	-
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 30.06.2020	12'548	12'548

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5283

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

14. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

A. Organisation

La fondation d'Art Dramatique de Genève est une fondation d'intérêt communal public créée par la Ville de Genève. Ses statuts ont été adoptés par le Conseil Municipal le 28 mars 1979 et approuvés par le Grand Conseil le 14 mars 1980. Ils ont été amendés le 15 octobre 2008 par le Conseil municipal et approuvés le 25 juin 2009 par le Grand Conseil.

La fondation a pour but d'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés principalement en y organisant des représentations d'art dramatique. La FAD gère le théâtre de la Comédie de Genève-Centre Dramatique et le théâtre Le Poche.

B. Liste des membres au 30 juin 2020

Le conseil est formé par autant de membres qu'il y a de partis politiques représentés au Conseil municipal de la Ville de Genève, plus huit autres membres. Néanmoins, suite au départ de Mme Aline Delacretaz, le Conseil d'Etat n'a pas nommé un nouveau représentant au sein du conseil.

Le conseil de fondation est composé des membres suivants :

		Jetons de présence perçus	
		2019/2020	2018/2019
Thomas Boyer	Président	7'350	7'500
Gerard Deshusses	Vice-président	4'000	4'650
Thomas Putallaz	Secrétaire	3'300	4'100
Vincent Babel	Membre	800	200
Marie-Agnes Bertinat	Membre	1'100	1'000
Stéphane Dubois-dit-Bonclaud	Membre	3'800	-
Annick Ettlin	Membre	1'000	700
* Pierre-Alain Girard	Membre	-	-
* Sami Kanaan	Membre	-	-
* Virginie Keller	Membre	-	-
* Martine Koelliker	Membre	-	-
Daniel Pastore	Membre	1'100	1'300
Anna Vaucher	Membre	400	
Daniel Wolf	Membre	2'300	2'600
Antoine Maulini	Radiation RC le 03.12.2019		300
		25'150	22'350
<i>Dont bureau, conseil, hors séance</i>		<i>23'950</i>	<i>21'350</i>
<i>Dont Nouvelle Comédie</i>		<i>1'200</i>	<i>1'000</i>

La fondation est engagée par la signature collective à deux du Président, du Vice-président ou du Secrétaire. Les membres du conseil de fondation n'ont pas la signature.

* Conformément à la demande du Conseil d'Etat, confirmée par courriel le 13 juillet 2009 et le 4 juillet 2011 par le service de la culture, ses représentants ayant une fonction publique ne reçoivent plus de jetons de présence.

Les représentants de la Ville ne reçoivent plus de jetons de présence depuis le 2e semestre de la saison 15-16 avec l'accord de M. Sami Kanaan (voir procès-verbaux nos 6 du 22.2.2016 et 8 du 25.04.2016).

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

14. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

C. Responsable de la comptabilité et organe de révision

Chaque théâtre tient la comptabilité pour son activité.

BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA Corratier 26, Genève, tient la comptabilité de l'État-Major et établit les comptes combinés.

L'organe de révision est la Société fiduciaire d'Expertise et de Révision S.A. Genève. Elle a été nommée pour le contrôle des comptes dès la saison 2016/2017.

D. Exonération fiscale

Par sa lettre du 30 mai 2011, l'administration fiscale cantonale confirme que la FAD est au bénéfice d'une exonération légale des impôts cantonaux et communaux, ainsi que de l'impôt immobilier complémentaire, ne nécessitant pas de décision spéciale du département des finances.

E. Convention de subventionnement

Une convention de subventionnement avec la Ville de Genève a été signée le 6 mars 2019, portant sur les années 2019 à 2021 (1er janvier 2019 au 31 décembre 2021). La convention prévoit une subvention pour l'année civile de CHF 8'047'478 en 2019, et CHF 12'359'478 en 2020 et 2021 de la Ville de Genève ainsi qu'une subvention annuelle de CHF 2'450'000, également versée par la Ville et provenant du fonds de régulation en faveur de la FAD alimenté par le Canton dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches (LRT). Les subventions de la Ville de Genève ont été comptabilisées conformément au plan quadriennal inclus dans l'annexe de la convention, confirmé par courrier de la Direction de la culture et de la transition numérique en date du 28 avril 2020. Les versements de la Ville suivant le plan quadriennal, aucun transitoire n'est comptabilisé.

Saison 2018/2019

Dans son courrier du 7 mars 2019, la Ville de Genève a autorisé la FAD à conserver la part de subvention non dépensée qui lui était restituable pour la saison 2016/2017, soit un montant de CHF 206'549.

F. Gestion des risques financiers

Le Conseil de fondation avec la collaboration des directions des théâtres est responsable des stratégies financières appliquées. Dans le cadre de ses activités, la fondation peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités
- au risque de marché (risque de taux d'intérêt).

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances de la FAD.

La FAD ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

5285

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

14. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

- Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La FAD considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances d'exploitation sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier.

- Risque de liquidités

Le risque de liquidités survient lorsque la fondation rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers. La FAD perçoit des acomptes réguliers de la Ville de Genève, calculés sur la base de la subvention annuelle prévue dans la convention de subventionnement. Cette dernière représente la grande part du budget (env. 80 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

- Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la FAD considère qu'elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où elle n'a pas contracté d'emprunt. De plus, elle n'est pas soumise aux taux d'intérêt négatifs sur ses avoirs bancaires.

- Risque de change

La FAD n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

G. Système de contrôle interne

Conformément au Règlement municipal de la Ville de Genève relatif aux conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195), la FAD a développé un SCI de manière garantir une tenue régulière de la comptabilité et l'établissement d'un rapport financier adéquat. Le guide de contrôle interne à l'usage des organismes subventionnés de la Ville de Genève prévoit notamment 7 axes de développement importants, que la FAD veille à respecter pour les processus financiers importants :

- séparation des tâches
- compétences financières liées à la gestion des comptes de liquidités
- cahiers des charges
- inventaire des risques - cartographie des risques
- objectifs de maîtrise, risques et contrôles
- description succincte du système de gestion des risques
- information sur les exigences de contrôle interne

Le conseil de fondation a pris acte de la mise à jour du système de contrôle interne dans sa séance du 18 mai 2020.

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

14. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

H. Contrats de leasings

La FAD n'a pas conclu de contrats de leasings.

Engagements relatifs aux baux à loyers au 30 juin (échéance supérieure à 12 mois) :

	2020	2019
Etat-Major	Néant	Néant
Comédie	28'000 CHF	93'200 CHF
Poche	Néant	Néant

I. Indicateurs financiers

Non applicable, la FAD n'ayant pas contracté d'emprunt et compte tenu du faible montant des investissements autofinancés.



SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5287

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

15. DETAIL DES PRESTATIONS EN NATURE ACCORDEES PAR LA VILLE ET L'ETAT DE GENEVE

Saison				2019/2020 CHF	2018/2019 CHF
Prestations accordées par la Ville de Genève (loi sur la gestion administrative de l'Etat de Genève du 07.10.1993)				TOTAL	TOTAL
	m2	Comédie	Poche		
VILLE DE GENEVE					
Théâtre de la Comédie					
Salle de spectacle et locaux administration Bd. des Philosophes 6	2'356	394'937	-	395'290	394'937
Loyer et chauffage					
Loyer sortie de secours 5-7 rue de Carouge		Payé par			
Loyer et chauffage		théâtre	-	-	-
Dépôt décors à Châtelaine Avenue de Châtelaine 43, bâtiment H Selon contrat du 16.12.1999	466	51'960	-	51'960	51'960
Hangar à Meyrin Rue Adrien Stoessel 26		Payé par			
		théâtre	-	-	-
Salle Caecilia Rue Schaub		Payé par			
Rue des voisins		théâtre	-	-	-
Salle de répétition de l'Usine, prestation non facturée estimée à CHF 2700 par la Ville de Genève		-		-	-
Buvette du théâtre Bd des philosophes 6. Selon convention du 01.10.2012	171	43'072		43'072	43'072
Exonération de taxe pour affichages		-		-	-
Théâtre de Poche					
Salle de spectacle et locaux administration Rue du Cheval Blanc 7/Rue de la Boulangerie 4 selon contrat 12.11.2002	445		129'844	129'844	129'844
Local, selon contrat 12.01.1995 Ch. de la Muraille 9-11	242		34'972	34'972	34'972
Local de répétition, selon contrat du 07.05.1992 Chemin des Pontets 33	450		-	-	-
Colonne Morris : Affichage			798	798	798
ETAT DE GENEVE					
Local de répétitions					
Selon contrat du 01.01.2015 Chemin des Pontets 33	450		63'780	63'780	63'780
Commune de Chêne-Bougeries		-		-	-
TOTAUX		489'969	229'394	704'356	719'629

5288

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Etats financiers 2019/2020

16. DEPASSEMENTS BUDGETAIRES 2019/2020 (en CHF)

État-Major Comédie Poche Réalisé Budget Ecart

F3220 - ADMINISTRATION

33	Amortissements du patrimoine administratif	2'557	187'933	31'572	222'062	187'600	(34'462)
COMEDIE : CHF 32'933 de dépassement. Explications : L'augmentation des amortissements vient du fait qu'ils ont été calculés systématiquement sur 12 mois et en fonction de la date d'acquisition. POCHE : Non significatif. EM : Néant. Pas de dépassement							
35	Attributions aux fonds	-	308'367	40'000	348'367	-	(348'367)
Les variations de fonds affectés ne sont pas budgétées. Ils concernent les saisons futures. Voir le tableau de variation des fonds pour plus de détail sur les attributions.							

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5289

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABLEAU DE BORD LA COMEDIE

(document fourni par le théâtre)

Activités		Statistiques 2017/2018	2018-2019	2019-2020
Créations	Créations en production + coproduction où le théâtre a été producteur délégué	4	4	4
	Créations en coprod. où le théâtre n'a pas été producteur délégué	3	-	9
Accueils	Spectacles en accueil	6	12	3
Reprises	Spectacles en reprise (créations n-1)	3	-	0
Total des spectacles		16	16	16
Coproductions	Coproductions genevoises	1	1	2
	Coproductions suisses ou internationales	2	2	7
Représentations à Genève	Représentations de créations y.c. reprises	83	69	71
	Représentations de spectacles accueillis	32	80	10
	Manifestations hors les murs	10	10	2
	Manifestations hors-scène (payantes et libres)	24	49	36
Total des manifestations		149	208	119
Représentations en tournée	Représentations hors Genève de spectacles créés par l'institution	26	7	14
	Représentations de coproductions en tournée	16	13	60
Actions culturelles	Nbre d'actions culturelles en général	-	101	85

Public scolaire

Elèves venus avec leur classe	Elèves du primaire ayant assisté aux spectacles	-	-	-
	Elèves du SEC1 ayant assisté aux spectacles	164	213	119
	Elèves du SEC2 ayant assisté aux spectacles	1'882	384	1'332
	Autre (accompagnants, écoles privées, Université, écoles étrangères,...)	-	-	-
	Total des élèves	2'046	597	1'451
Visites scolaires DIP	Elèves du DIP accueillis ou visités dans le cadre d'activités pédagogiques	252	515	897

Public/billetterie

Abonnements	Abonnements ou carte de réduction souscrite pour la saison	701	629	601
Billets d'abonnement	Billets d'abonnement Adultes	4'450	2'811	2'371
Billets adultes plein tarif	Billets individuels	3'680	3'319	4'557
Billets à prix réduit	Billets enfants et étudiants	2'780	1'808	3'250
	Billets 20 ans / 20 francs	267	219	359
	Billets AVS / AI / chômeurs	1'269	786	967
	Autres : professionnels, mouvements artistiques, groupes, gigogne	2'651	4'961	3'607
Billets séances scolaires	Total des billets des séances scolaires (accompagnateurs inclus)	280	-	-
Invitations	Billets gratuits	5'207	6'851	4'661
Total	Total des billets	20'584	20'755	19'772

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABLEAU DE BORD LA COMEDIE

(document fourni par le théâtre)

Ressources humaines		Statistiques 2017/2018	2018-2019	2019-2020
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	26.6	29	39.6
	Nombre de personnes	31	34	46
Personnel intermittent de production	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	779	824	417
	Nombre artisans, techniciens et autres	41	44	38
	Nombre de comédiens	24	35	43
Personnel temporaire (hors intermittent)	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	-	-	-
	Chargés de projets	-	-	-
	Nombre de personnes	-	-	-
Stagiaires	Nombre de semaines par année	7	7	7
	Nb de personnes (civilistes, apprentis, stages HETSR, stages chômage...)	1	-	-

Finances (en CHF)

Charges de production	Charges de production + coproduction + accueil	voir plan financier	3'437'623	2'918'154
Charges de projet	Transition Nouvelle Comédie		203'102	-
Charges de fonctionnement	Personnel fixe + frais fixes + communication + amortissements		4'311'137	5'734'081
Recettes de billetterie	Produits liés directement à la vente de billets		317'702	298'173
Recettes de coproduction et tournées	Part versée par les coproducteurs si organisme producteur principal et vente de représentations		355'270	87'104
Autres recettes	Recettes propres divers + dons + fondations		835'984	1'219'230
Subventions liées à la convention	Subventions Ville reversées par la FAD		6'086'102	8'268'000
Charges totales	Charges de production et de fonctionnement		7'951'862	8'652'235
Recettes totales	Recettes propres+subv. Ville et Etat +recettes de coproducteur		7'595'058	9'872'507
Résultat d'exploitation	Résultat net		356'804	1'220'272
Part d'autofinancement	(Billetterie +recettes propres+ coproduction + tournées) /recettes totales		9%	16%
Part des charges de production	(Charges de production + de coproduction + accueil) / charges totales		43.23%	33.73%
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / charges totales		56.77%	66.27%

Agenda 21 et accès à la culture

Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture	En fin de période de convention
Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable	

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5291

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABLEAU DE BORD LA COMEDIE

(document fourni par le théâtre)

Réalisation des objectifs

Objectif 1: Développer des saisons théâtrales, avec une ouverture à la danse et au cirque., avec des artistes locaux, nationaux et internationaux

Indicateur : Nombre de spectacles – créations en productions déléguées.

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 2	Minimum 2	Minimum 4
Résultat réel	4	4	

Commentaires : Objectif atteint.

Indicateur : Nombre de spectacles – créations en co-productions

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 4	Minimum 4	Minimum 6
Résultat réel	0	9	

Commentaires : Objectif atteint.

Indicateur : Nombre de spectacles – accueils locaux et internationaux.

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 4	Minimum 4	Minimum 8
Résultat réel	12	3	

Commentaires : Objectif pas atteint. Cette saison écourtée avait davantage de coproductions, les accueils sont par conséquent un peu moins nombreux.

Indicateur : Nombre de représentations

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	90-120	90-120	Minimum 150
Résultat réel	159	83	

Commentaires : Objectif pas atteint. La saison 19/20 était particulière puisque planifiée plus courte pour se terminer initialement le 4 avril 2020 pour ensuite déménager aux Eaux-Vives. Et de plus, avec le confinement dès le mois de mars, 10 représentations ont été annulées.

Indicateur : Nombre de spectateurs

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	22-25'000	22-25'000	35-45'000
Résultat réel	20'755	19'772	

Commentaires : Objectif pas atteint, entre autres suite à l'annulation des 10 dernières représentations liée au confinement.

Cuf - 20

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABLEAU DE BORD LA COMEDIE

(document fourni par le théâtre)

Objectif 1 (suite) : Développer des saisons théâtrales, avec une ouverture à la danse et au cirque., avec des artistes locaux, nationaux et internationaux			
Indicateur : Part des créations (prod.et coprod) sur l'ensemble de la programmation			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 50%	Minimum 50%	Minimum 50%
Résultat réel	25%	62.50%	
Commentaires : Objectif atteint.			

Objectif 2. Développer les tournées en Suisse et à l'étranger			
Indicateur : Nombre de représentations des créations en tournée.			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 20	Minimum 35	Minimum 50
Résultat réel	20	74	
Commentaires : Objectif atteint.			

Objectif 3: Développer les actions culturelles et pédagogiques, ainsi que la formation professionnelle			
Indicateurs : Nombre d'élèves du DIP ayant assisté aux spectacles (billetterie)			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 1'000	Minimum 1'000	Minimum 2'000
Résultat réel	597	1'451	
Commentaires : objectif atteint. Plusieurs auteurs programmés dans la saison ont motivé les enseignants à venir au théâtre.			
Indicateur : Nombre d'activités pédagogiques présentées aux élèves en classe ou au théâtre.			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum 20	Minimum 20	Minimum 40
Résultat réel	70	67	
Commentaires : objectif atteint, grâce aux travail proactif accompli par notre secteur actions culturelles et pédagogiques malgré une saison plus courte.			
Indicateur : Nombre d'actions culturelles proposées en général.			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	10-20	10-20	20-40
Résultat réel	31	33	
Commentaires : objectif atteint. Plusieurs auteurs programmés dans la saison ont motivé les enseignants à venir au théâtre.			

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5293

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABEAU DE BORD LA COMEDIE

(document fourni par le théâtre)

Objectif 3 (suite) : Développer les actions culturelles et pédagogiques, ainsi que la formation professionnelle			
Indicateur : Organisation ou participation à des mesures de formation professionnelle – nombre de jours de stage et cours donnés aux comédiens professionnels ou apprenants (comédiens ou metteurs en scène).			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	5-10	5-10	5-10
Résultat réel	10	0	
Commentaires : objectif pas atteint. Vu l'année du déménagement initialement prévue, cela était peu propice à la mise en place de stages professionnels exceptionnellement.			

Objectif 4. Porter une attention particulière aux jeunes professionnels et techniciens issus des formations artistiques et techniques suisses.			
Indicateur : montant accordé aux « contrats pour jeunes »			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Valeur cible	Minimum CHF 400'000	Minimum CHF 400'000	Minimum CHF 400'000
Résultat réel	CHF 480'000	CHF 480'000	
Commentaires : objectif atteint grâce au soutien d'une fondation qui souhaite rester anonyme.			

unf. 21

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique
Genève

TABLEAU DE BORD LE POCHÉ
(document fourni par le théâtre)

		Statistiques 2017-2018	2018-2019	2019-2020 (annulation COVID)
Activités				
Créations	Création, production + coproduction où le théâtre a été producteur délégué	8	6	6
	Créations en coprod. où le théâtre n'a pas été producteur délégué	2	2	0
Accueils	Spectacles en accueil	0	2	1
Reprises	Spectacles en reprise	0	0	0
Total des spectacles		10	10	7
Coproductions	Coproductions suisses ou internationales	4	4	1
Spectacles en tournée	Spectacles en tournée	4	3	4 (-1)
Représentations à Genève	Représentations de créations	150	95	81 (-18)
	Représentations de spectacles accueillis	0	13	6
	Manifestations hors-scène (rencontres, forums, événements, ateliers, répétitions ouvertes...)	45	31	55 (-15)
	Total des manifestations	195	139	142 (-33)
Tournée	Lieux de diffusion	9	7	2 (-1)
	Représentations des créations et coproductions en tournée (progression sur 3 ans)	42	15	12 (-1)
Public scolaire				
Elèves venus avec leur classe	Elèves SEC 1 ayant assisté aux spectacles	12	0	0
	Elèves SEC 2 ayant assisté aux spectacles	175	141	268
	Autres (accompagnants, écoles privées, Université, écoles françaises...)	107	38	0
	Total des élèves et étudiants	294	179	268
Visites scolaires DIP	Elèves du DIP accueillis ou visités dans le cadre d'opérations de médiation	532	305	375
Nombre d'activités pédagogiques réalisées	Liste des activités à joindre en annexe	15	19	23
Public/billetterie				
Abonnés	Abonnements ou carte de réduction souscrits pour la saison	167	124	71
Billets d'abonnement	Billets d'abonnement	1'670	877	493
Billets adultes plein tarif	Billets individuels (28 CHF), y.c. représentations aînées	815	935	768
Billets à prix réduit	Billets étudiants (15 CHF)	339	213	189
	Billets 20 ans/20 francs	49	57	54
	Billets AVS/AI/chômeurs	211	262	219
	Autre : professionnels, mouvement des aînés, groupes, gigogne	1'567	1'431	1'073
Billets scolaires	Total des billets des séances scolaires (accompagnateurs inclus)	187	141	268
Invitations	Billets gratuits	2'475	1'929	1'532
Total	Total des billets	7'313	5'845	4'596

any. 20

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5295

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Ressources humaines		Statistiques 2017-2018	2018-2019	2019-2020
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	7.7	7.7	8
	Nombre de personnes	11	11	12
Personnel intermittent de production	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	544	440	475
	Nombre artisans, technicien et autres	55	40	48
	Nombre de comédiens (total du rbre de comédiens par texte)	20	14	18
Personnel temporaire (hors intermittent)	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	94	66	58
	Nombre de personnes	20	16	16
Stagiaires et apprentis	Nombre de semaines par année	6	20	0
	Nb de personnes (civilistes, apprentis, stages HETSR, stages chômage...)	2	2	0
Metteur(e)s en scène	Nombre de metteur(e) en scène résidents en Suisse ou Grand Genève engagés par le Poche	7	5	7
Comédien(ne)s	Nombre de comédien(ne)s résidents en Suisse ou Grand Genève engagés par le Poche	18	10	15

Finances (en CHF)		Plan financier	2018-2019	2019-2020
Charges de production	Charges de production+coproduction+accueil	1'257'960	1'203'183	1'161'666
Charges de fonctionnement	Charges totales - charges de production	1'167'670	1'166'877	1'190'497
Recettes de billetterie	Produits liés directement à la vente de billets	121'530	84'905	55'678
Recettes de coproduction et tournées	Part versée par les coproducteurs si organisme producteur principal et vente de représentations	87'900	29'497	47'221
Autres recettes	Recettes propres divers + dons + fondations	101'000	47'490	43'427
Subvention liées à la convention	Subvention Ville + Etat reversées par la FAD, y.c. subv. en nature	2'115'200	2'253'858	2'234'228
Charges totales	Charges totales y.c. amortissements	2'425'630	2'370'060	2'352'163
Recettes totales	Recettes propres + subv Ville et Etat + recettes de coproducteur	2'425'630	2'415'750	2'380'554
Résultat d'exploitation	Résultat net	-	45'690	28'391
Part d'autofinancement	Recettes propres + coproduction + tournées / recettes totales	13%	7%	6%
Part des charges de fonctionnement	Charges de production / charges totales	48%	49%	51%
Part des charges de production	Charges de fonctionnement / charges totales	52%	51%	49%

Agenda 21 et accès à la culture

Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture
Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable

En fin de période de convention

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique
Genève

Réalisation des objectifs	valeurs cibles	2018-2019	2018-2019
---------------------------	----------------	-----------	-----------

Objectif 1: Créations et productions

Nombre de représentations	100	108	79
% de productions déléguées	80%	60%	86%
Nombre de représentations (moyenne) par création -tournées incluses	15	12	15
Commentaires: ne sont pas compris les 18 représentations de la Pièce Parfaite			

Objectif 2: Engagement

Créateurs locaux impliqués (tous créateurs confondus)	75%	78% / 32	84% / 48
Nombre de semaines de travail acteurs	160	200	210
Nombre de collaborations avec d'autres institutions/compagnies	2	5	2
Commentaires: Néant			

Objectif 3: Ecritures contemporaines et auteur-e-s vivants

Auteur-e-s présentés	7	7	6
Nombre de textes en création romande	6	7	6
Auteur-e-s intervenant dans la saison (dramaturges, animateurs d'ateliers, rencontres, forums...)	7	8	5
Commentaires: ateliers et labo annulés			

Objectif 4: Diffusion

Lieux de diffusion/tournée	6	8	1
Nombre de spectacles en tournée	3	3	3
Dates de tournée	30	15	11
Commentaires: n'est pas compris la représentation de "Viande en boîte" prévue en Allemagne			

Objectif 5: Médiation et nouveaux publics

Nombre de classes rencontrées (en classe ou au POCHE)	10	15	26
Nombre d'associations intégrées au programme du POCHE	6	10	6
Nombre d'ateliers tous publics et professionnels proposés	10	12	12
Nombre de rencontres tous publics, répétitions ouvertes et actions de médiation	20	49	39
Nombre de spectateurs pour les événements parallèles (ateliers, rencontres, forums)	600	506	550
Nombre de spectateurs (objectif: progression de 15% par saison)	saison 2017-2018 (7'313) + 15 % = 8'410	5'845	4'580
Commentaires: Néant			

Objectif 6: Représentation de la cité

Pourcentage de femmes engagées (auteures, metteuses en scènes, actrices, créatrices)	50%	56%	56%
Pourcentage de créateurs émergents (moins de 3 créations institutionnelles)	25%	41%	41%
Commentaires: Néant			



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Fondation d'art dramatique de Genève

Genève

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels de l'exercice 2019/2020



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2019/2020
au Conseil de fondation de la

Fondation d'art dramatique de Genève – Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la **Fondation d'art dramatique de Genève**, comprenant le bilan, le compte de résultat par nature et par fonction, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2019/2020 arrêté au 30 juin 2020.

Ces états financiers correspondent au cumul :

- des comptes de l'Etat-Major de la Fondation,
- des comptes du Théâtre « La Comédie de Genève »,
- des comptes du Théâtre « Le Poche, Théâtre en Vieille-Ville »,

déduction faite du retraitement des opérations entre ces trois entités.

Les tableaux de bord des deux théâtres (présentés dans l'annexe aux comptes annuels (pages 27 à 35) ne sont pas soumis à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision et de ce fait, n'ont pas été audités.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.



Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019/2020 arrêtés au 30 juin 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, aux statuts, aux règlements de la Ville de Genève ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

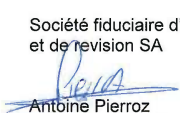
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 16 novembre 2020

Société fiduciaire d'expertise
et de révision SA


Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat par nature et par fonction
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Au Conseil de fondation de la
Fondation d'art dramatique de Genève

Rapport détaillé relatif à la révision de l'exercice 2019/2020

Mesdames, Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation d'art dramatique de Genève (ci-après « la Fondation ») pour l'exercice clôturant le 30 juin 2020, selon notre lettre de mission du 10 octobre 2019, reconduite sans changement.

Le mandat que vous nous avez confié porte sur un contrôle ordinaire tel que défini dans la Loi sur l'Administration des Communes (LAC - B 6 05), qui renvoie au Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC - B 6 05.01). Ce cadre légal implique d'appliquer par analogie les dispositions du droit des sociétés anonymes et plus particulièrement celles relatives au contrôle ordinaire décrites à l'article 728 du CO. Ainsi, nous devons adresser au Conseil de fondation un rapport d'audit détaillé. L'objectif de ce rapport est de vous informer de nos constatations relatives :

- à l'exécution de notre audit ;
- au résultat de notre audit et à la présentation des comptes ;
- à l'existence d'un système de contrôle interne (SCI).

Un audit des comptes annuels ainsi qu'une vérification de l'existence du SCI ne comportent pas de recherche systématique d'actes délictueux ou d'autres violations de la loi. Si ceux-ci ne pouvaient pas être découverts, nous ne saurions en être tenus pour responsables.

Nous vous avons remis notre rapport de révision en date du 16 novembre 2020, dans lequel nous constatons l'existence d'un système de contrôle interne, tel que défini selon les prescriptions du Conseil de fondation et recommandons l'approbation des comptes annuels 2019/2020.

Nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée pour remercier la Direction de la fondation ainsi que ses collaborateurs pour leur support durant la conduite de nos travaux.

Genève, le 16 novembre 2020

Société fiduciaire d'expertise
et de révision SA

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

Table des matières

1	Résumé.....	4
2	Exécution de l'audit.....	5
3	Différences d'audit.....	8
4	Constatations relatives à la présentation des comptes.....	9
5	Constatations relatives au système de contrôle interne (SCI).....	10
6	Autres faits à communiquer aux responsables de la gestion et du contrôle.....	13

1 Résumé

Principales constatations concernant les comptes annuels 2019/2020

Statut de l'audit et opinion d'audit	Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes MCH2. Nos travaux d'audit sont terminés. Nous avons obtenu la déclaration d'intégralité signée par les membres du Conseil de la fondation. Nous avons remis notre rapport sur les comptes annuels, daté du 16 novembre 2020, sans réserve.
Rapport sur l'existence du SCI	Nous avons achevé nos travaux d'audit relatifs à l'existence du système de contrôle interne (SCI). Nous avons obtenu la déclaration d'intégralité concernant le SCI. Comme indiqué dans notre rapport de révision sur les comptes annuels 2019/2020, nous avons constaté l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.
Différence d'audit	Aucune différence d'audit susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes annuels n'a été détectée. Quelques ajustements de faible importance ont été proposés dans le cadre de l'audit et comptabilisés.
Constatation	Nous n'avons pas constaté de faiblesses de contrôle qui auraient pu affecter significativement l'audit des états financiers.

2 Exécution de l'audit

Principales constatations concernant les comptes annuels 2019/2020

Cadre légal, normes d'audit appliquées et référentiel comptable

La Fondation a signé une convention de subventionnement pour les années 2017/2018 et 2019/2021 avec la Ville de Genève. Ces conventions fixent notamment l'arsenal légal de l'Etat de Genève applicable aux entités subventionnées (LGAF, LIAF, RIAF), puisque l'Etat subventionne indirectement la Fondation via la LRT, ainsi que le Règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales.

La Fondation étant une entité de droit public, la LAC s'applique pour l'audit de ses comptes annuels. Cette loi supplante donc les prescriptions légales et réglementaires prévues dans les conventions de subventionnement susmentionnées.

Ainsi, l'article 70 du RAC prévoit que les comptes annuels des communes (et par renvoi des fondations de droit communal) soient soumis à un contrôle ordinaire tel que défini à l'article 728b alinéa 1 du Code des obligations.

Nous avons réalisé l'audit des comptes annuels conformément aux normes d'audit suisses (NAS), à la recommandation d'audit suisse 60, ainsi qu'aux instructions et directives émises par le Service des Affaires Communales (SAFCO).

Les NAS demandent que nous planifions et exécutions notre audit, afin d'être en mesure d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'aux dispositions relatives à la présentation des comptes du modèle comptable harmonisé MCH2. En outre, la NAS 690 détermine le cadre des éléments que le réviseur doit examiner afin de pouvoir émettre une opinion quant à l'existence du système de contrôle interne (SCI) tel que défini par le Conseil de fondation concernant l'établissement des comptes annuels.

Nous rapportons dans ce rapport les éléments requis par l'article 728b du Code des obligations et par la NAS 260.

Approche d'audit et points d'audit particuliers

En premier lieu, nous élaborons une stratégie et une planification d'audit sur la base d'une approche orientée risque.

Dans ce cadre, nous cherchons à identifier les faits, opérations et pratiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers. Pour ce faire, nous procédons à une appréciation de l'activité déployée par la Fondation et de son environnement afin de pouvoir apprécier les risques auxquels l'institution est exposée et juger de leur impact sur les états financiers.

Partant, nos travaux s'orientent sur ces domaines de risques présentant des points d'audit particuliers.

En tenant compte de ces éléments, nous définissons nos objectifs et établissons un programme d'audit sur la base de notre évaluation des risques. Hormis les points d'audit particuliers, ce programme fixe pour les autres postes significatifs des états financiers l'approche d'audit (orientée résultats ou processus), la nature et l'étendue des vérifications à effectuer (circularisations, réconciliations, pièces justificatives, contrôles analytiques).

Concernant l'année 2019/2020, nous avons considéré que les domaines d'audit demandant une attention particulière étaient les suivants :

- Revue globale de la présentation des comptes annuels en lien avec le cadre réglementaire → approche orientée résultats

Nous avons analysé la présentation des états financiers conformément au référentiel de présentation des comptes MCH2.

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Nous avons également procédé à une prise de caisse le 29 septembre 2020 au Théâtre de Poche et le 14 septembre 2020 au Théâtre de la Comédie.

Finalement, en lien avec l'arrêt de l'activité mi-mars 2020 dû à la pandémie, nous avons effectué une analyse des coûts directs associés à la diminution du chiffre d'affaires et effectué une audition sur leur reconnaissance.

Résultat :

Lors de nos travaux sur la reconnaissance des revenus, nous n'avons pas identifié d'anomalie.

Les contrôles de caisse au Théâtre de la Comédie et au Théâtre de Poche se sont déroulés de manière très satisfaisante grâce à la disponibilité des collaborateurs concernés. Aucune différence n'a été constatée lors des contrôles.

A noter que la Fondation a dû restituer au cours de l'exercice CHF 655'000 à la Loterie Romande sur les CHF 1'500'000 qu'elle avait reçus durant l'exercice 2017/2018 car un des quatre projets financés dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle Comédie ne se réalisera pas selon les termes convenus. Durant l'exercice 2019/2020, la Comédie a utilisé un montant de CHF 33'1916.20 et le solde du Fonds Loterie Romande s'élève ainsi à CHF 385'070.30 au 30 juin 2020. Dans le cadre de nos travaux, nous avons pu vérifier que cette utilisation était conforme aux volontés du donateur et n'avons pas identifié d'anomalie la concernant.

- Caractère activable des immobilisations corporelles → approche orientée résultat

Le Conseil de fondation a élaboré un règlement sur les investissements qui fixe notamment les seuils d'activation des différentes entités (CHF 5'000 pour la Comédie et l'état-major et CHF 2'000 pour Le Poche (par objet ou groupe d'objets)).

- Revue de l'aide financière de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève, de la restitution de l'excédent de résultat, respectivement du mouvement du fonds de réserve statutaire → approche orientée résultats

Nous avons pu réconcilier les subventions reçues de la Ville enregistrées dans les produits de la Fondation avec les différentes correspondances reçues par le Département de la Culture et du sport. Une correspondance du 28 avril 2020 a particulièrement retenu notre attention dans la mesure où elle récapitulait le décalage entre le budget de la Ville (année civile) et le budget de la Fondation (saison théâtrale), et résuait de ce fait les correctifs apportés sur le montant de la subvention prévue dans la convention de subventionnement.

Par ailleurs, nous avons vérifié le calcul de restitution d'un éventuel résultat bénéficiaire. En respect du Règlement du fonds de réserve de la Fondation, qui rappelle l'article 1 que le fonds de réserve ne peut dépasser le 18 % des dernières subventions versées par la Ville et l'Etat de Genève, la Fondation a enregistré dans ses engagements courants un montant de CHF 43'874 à restituer à la Ville de Genève, dont le détail du calcul est présenté au chiffre 9A de l'annexe aux comptes annuels 2019/2020.

- Reconnaissance des revenus → approche orientée processus

Le chiffre d'affaires de la Fondation est composé pour plus de 90 % de subventions, et pour moins de 10 % des revenus de ses activités (recettes propres, dons et sponsorings).

Travail effectué :

Nous avons appréhendé les différentes recettes propres de la Fondation et avons procédé à une revue analytique du chiffre d'affaires par rapport au budget et à l'exercice précédent. Dans le cadre de l'analyse du système de contrôle interne, nous avons testé par sondage les procédures d'enregistrement du chiffre d'affaires (activité billetterie).

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

salaires, la comptabilisation en comptabilité générale et le paiement des prestations y relatives.

Résultat :

Sur la base des tests effectués, aucune anomalie n'a été détectée. Les données ont été correctement intégrées dans le logiciel salaires, le paiement y relatif a été correctement comptabilisé.

- Sondage dans les notes de frais → approche orientée processus

Lors du Conseil de fondation du 25 novembre 2019, Monsieur Thomas Putallaz a fait la demande d'un contrôle des remboursements des frais de représentation et de l'utilisation des cartes de crédits de la Fondation.

Travail effectué :

Nous avons appréhendé les différentes procédures SCI au sein des théâtres afin d'identifier les règles en lien avec les frais de représentation ainsi que le mode d'utilisation des cartes de crédit et leurs bénéficiaires. Sur la base de sondages, nous avons vérifié le respect de ces procédures et vérifié la documentation des dépenses.

Résultat :

Lors de nos travaux sur les notes de frais, nous n'avons pas identifié d'anomalie.

Dates des travaux d'audit

Nos travaux d'audit concernant les comptes annuels 2019/2020 ont été réalisés en septembre/octobre 2020 pour les deux théâtres, et en octobre/novembre 2020 pour l'Etat-major.

Par ailleurs, chaque théâtre établit un plan d'investissement avec des demandes relatives à des projets, qu'il soumet à l'état-major pour approbation.

Travail effectué :

Nous avons vérifié par sondage le caractère activable des factures fournisseurs comptabilisées dans les comptes d'immobilisations corporelles.

Nous avons également réalisé un sondage dans le compte d'exploitation (notamment les comptes de frais d'entretien) et appréhendé, pour les factures supérieures aux seuils susmentionnés, le caractère activable des prestations/livraisons de biens effectuées.

Enfin, nous avons vérifié sur la base des tableaux d'immobilisations que les amortissements étaient correctement comptabilisés, notamment au regard du Règlement relatif à la comptabilisation des investissements édité par le Conseil de fondation.

Résultat :

Nous n'avons pas relevé d'anomalie au sujet des factures fournisseurs enregistrées dans les comptes d'immobilisations corporelles.

- Risque lié aux salaires en matière de saisie et paramétrage dans le logiciel salaire et paiement de la prestation y relative → approche orientée processus.

Travail effectué :

Dans le cadre de la validation de l'existence du système de contrôle interne, nous avons sélectionné plusieurs dossiers du personnel de Direction et de collaborateurs de chaque théâtre. Sur la base des contrats de travail, un test a été effectué à propos des données ressorties du contrat de travail, l'intégration de celles-ci dans le logiciel

3 Différences d'audit

Différences d'audit enregistrées

Comme indiqué précédemment, aucune différence d'audit matérielle n'a été identifiée. Lors de nos travaux d'audit, nous avons constaté quelques différences non significatives qui ont été communiquées aux directions respectives des théâtres, qui ont choisi de modifier leurs comptes et la présentation des états financiers. Nous renonçons à vous présenter ces différences, tant elles paraissent non significatives par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble.

Informations insuffisantes dans l'annexe ou présentation erronée dans les comptes annuels

Nous n'avons pas relevé de problème significatif relatif aux informations communiquées dans l'annexe ou à la présentation des états financiers pris dans leur ensemble, conformément au référentiel de présentation MCH2.

Caractère significatif en matière d'audit des comptes annuels (NAS 320)

Du point de vue de l'audit des comptes annuels, on considère que des informations sont significatives si leur omission ou leur exactitude sont susceptibles d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les états financiers. Le caractère significatif dépend de l'importance de l'élément ou de l'erreur évaluée dans les circonstances spécifiques de son omission ou de son exactitude.

Des différences d'audit (anomalies) peuvent résulter (NAS 450) :

- d'une inexactitude dans la collecte ou le traitement des données à partir desquelles les états financiers sont établis
- d'une omission d'un montant ou d'une information à fournir
- d'une estimation comptable incorrecte provenant de l'omission, ou d'une interprétation clairement erronée, de faits
- de jugements de la Direction portant sur des estimations comptables que l'auditeur considère non réalistes, ou du choix et de l'application de méthodes comptables qu'il considère inappropriées.

4 Constatations relatives à la présentation des comptes

Principes comptables significatifs et présentation générale des comptes	Le référentiel comptable appliqué par la Fondation pour l'établissement de ses états financiers est le MCH2. Les principes comptables sont détaillés au point 8 de l'annexe aux comptes annuels au 30 juin 2020.
Réserves latentes	La Fondation nous a confirmé l'absence de réserves latentes dans les comptes annuels clos au 30 juin 2020. Sur la base de notre travail, aucune réserve latente n'a été identifiée.
Engagements de prévoyance	La fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève FOP assure le personnel administratif. La fondation de prévoyance Artes & Comœdia assure le personnel lié aux spectacles. Toutes deux basées sur un système de primauté de cotisations, elles affichent un taux de couverture supérieur à 100 %, respectivement ne présentent pas de risque significatif de sous-couverture.
Parties liées	Les parties liées se limitent aux opérations enregistrées dans le cadre du but statutaire avec l'Etat et la Ville de Genève s'agissant des subventions de fonctionnement et d'investissement. Le montant des subventions est détaillé dans l'annexe aux comptes annuels.
Eléments exceptionnels et/ou non récurrents	Le MCH2 ne prévoit pas la présentation des éléments exceptionnels et/ou non récurrents dans le compte de résultat. Cependant, le Conseil de fondation a souhaité présenter le détail de ces positions dans l'annexe.
Evénements post-clôture	Aucun événement post-clôture, nécessitant une modification des comptes annuels 2019/2020, n'a été porté à notre connaissance ou identifié. A ce jour, les impacts financiers liés au COVID-19 (notamment la « deuxième vague ») et les restrictions subséquentes dont la Fondation devra faire face ne peuvent être mesurés de manière fiable étant donné l'incertitude quant à la durée et la gravité de la pandémie. Le Conseil de fondation a défini et déjà implémenté certaines mesures afin de faire face aux besoins de liquidités à court terme. Il suit de près l'évolution de la situation afin de prendre les décisions adaptées aux circonstances exceptionnelles.

5 Constatations relatives au système de contrôle interne (SCI)

Exigences légales et normes de révision

Conformément aux articles 728 et 728a al. 1 chiffre 3 du CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890 appliqués par analogie, l'organe de révision doit se prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne adapté à la mission et à la structure de la Fondation.

L'article 728b CO exige que l'organe de révision commente par écrit dans son rapport détaillé à l'attention du Conseil de fondation ses constatations relatives au système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Le Conseil de fondation assume l'entière responsabilité de la définition des principes, de la mise en application et du maintien du SCI, alors que l'organe de révision vérifie une fois par an si ce SCI, défini par le Conseil de fondation et mis en place par la Direction, existe réellement. L'organe de révision soumet les constatations faites lors de sa vérification de l'existence du SCI au Conseil de fondation dans le présent rapport.

Les exigences légales sont expliquées dans la NAS 890 qui mentionne que les conditions suivantes sont nécessaires à l'existence du SCI :

- Le SCI est concrétisé et il est vérifiable (c'est-à-dire documenté) ;
- Le SCI est adapté aux risques et à l'activité commerciale (c'est-à-dire que sa conception est adéquate) ;
- Le SCI est connu des collaborateurs responsables ;
- Le SCI défini est appliqué (c'est-à-dire mis en œuvre) ;
- Il existe une sensibilité au contrôle dans l'entreprise.

Définition et composantes du SCI

Selon la NAS 890 et la conception largement répandue dans la pratique, un SCI comprend généralement les composantes de contrôle suivantes :

- Environnement de contrôle
 - Les documents qui régissent l'environnement de contrôle sont essentiellement les suivants :
 - Conventions de subventionnement 2019/2021 qui fixent la mise en place d'un SCI conformément à l'article 7 alinéa 1 du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales
 - Les statuts de la FAD, arrêtés par le Conseil d'Etat le 4 février 2009 qui déterminent à l'art. 11 lettre d le rôle du Conseil de fondation qui doit « assurer, de façon efficace et permanente, le contrôle supérieur de la gestion des théâtres »
 - Le Règlement intérieur de la FAD adopté par le Conseil de fondation le 2 novembre 1981 qui détermine les compétences et le Conseil, le Bureau et la Direction
 - Des cahiers des charges établis pour les principales fonctions de Direction des théâtres
 - Un organigramme établi pour chaque théâtre
 - Une liste de signatures autorisées au niveau des théâtres, respectivement celles inscrites au Registre du commerce
 - Le Règlement du Fonds de réserve de la FAD, ainsi que plusieurs règlements sur les fonds affectés rédigés et validés par le Conseil de fondation
 - Un plan d'investissement quadriennal et un règlement relatif à la comptabilisation des investissements assurant le suivi et la gestion des investissements.

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

SCI adapté aux risques et à la taille de la Fondation
 Etant donné que la Fondation perçoit des subventions de la Ville de Genève, elle doit se conformer au Règlement municipal de la Ville de Genève relatif aux conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195). Elle doit ainsi développer un SCI de manière à disposer de procédures adaptées à la taille de l'entité. L'annexe de ce Règlement prévoit 6 points de contrôle (références A à F), ainsi qu'une confirmation écrite du Conseil de fondation relative à la conformité des obligations de mise en place du SCI (référence G). Nous reprenons ces différents points ci-dessous et les développons brièvement.

A. Analyse de la séparation des tâches

Le principe de signature collective à deux est systématiquement appliqué pour engager la Fondation, conformément au Registre du Commerce.

Les fonctions d'exploitation, la comptabilité générale et les personnes pouvant libérer les paiements bancaires sont également différenciées. La Fondation a établi un tableau simplifié d'analyse de séparation des tâches par processus, validé formellement par le Conseil de fondation.

B. Compétences financières liées à la gestion des comptes de liquidités

Nous avons obtenu une confirmation bancaire à la date de boucllement des comptes annuels pour chaque institution bancaire des théâtres et avons vérifié que les personnes autorisées, membres du Conseil de fondation ou de la Direction/comptabilité, avaient une signature collective à deux. Certains accès en consultation sont également accordés.

Enfin, la Fondation a établi un tableau récapitulatif pour l'état-major, respectivement pour les deux théâtres, des compétences financières liées à la gestion des comptes de liquidités.

C. Cahiers des charges

Des cahiers des charges sont établis au sein des théâtres pour les fonctions de Direction. Nous avons pris connaissance de ces cahiers des charges et n'avons pas de commentaire à formuler les concernant.

• Processus d'évaluation des risques de l'entreprise

Chaque théâtre a établi une cartographie des risques autour des processus principaux « caisse et liquidités », « billetterie », « salaires et frais de personnel », « fournisseurs et frais de spectacles », « processus de production » (pour répondre à la demande du Contrôle financier, une procédure dédiée a été élaborée), « boucllement annuel » et « informatique » (incluant le traitement du risque RCPD), ainsi que « bâtiment » (incluant la gestion de la transition vers la nouvelle comédie). Nous détaillons ci-après les cartographies des risques.

• Systèmes d'information et de communication importants pour l'établissement des comptes annuels

Une charte informatique a été développée relative à la gestion des outils et infrastructures informatiques. La structure informatique est jugée comme standard et elle n'est pas critique au niveau de l'exploitation quotidienne de la Fondation.

• Activités de contrôle

Les activités de contrôles développées pour couvrir les risques identifiés sont documentées. Dans le cadre de notre audit, nous avons pu effectuer des contrôles par sondage de la documentation en lien avec les procédures. Nous renvoyons aux points développés ci-avant (ch. 2).

• Surveillance des contrôles

Les activités de surveillances sont notamment effectuées pour :

- Le suivi des dépenses et recettes par un budget annuel validé par le Conseil de fondation et explication par la Direction des théâtres de tout écart de 5 % des chiffres réalisés par rapport au budget
- L'établissement d'un plan d'investissement quadriennal
- La présentation des comptes intermédiaires et des états financiers au 30 juin au Conseil de fondation
- La revue périodique de la cartographie des risques par le Conseil de fondation
- La tenue de procès-verbaux du Bureau et du Conseil de fondation

- D. Inventaire des risques – cartographie des risques**
Chaque théâtre a développé une cartographie des risques qui présente pour les principaux risques identifiés
- L'appréciation du risque avant le contrôle
 - L'évaluation du risque (probabilité x impact)
 - Les mesures de contrôles existantes
 - Le responsable des contrôles
 - La fréquence des contrôles
 - La nature du contrôle (manuel ou automatique)
 - La réévaluation du risque après contrôle
 - La documentation du contrôle
 - L'appréciation globale du contrôle et proposition d'amélioration.
- Ces cartographies ont été formellement approuvées par le Conseil de fondation, la dernière fois lors de sa séance du 17 juin 2019. Le processus de production (activité de production théâtrale) et l'ajout du risque RGPD ont quant à eux été approuvés par le Conseil de fondation le 18 mai 2020.
- E. Objectifs de maîtrise, risques et contrôles**
Comme indiqué au point D ci-dessus, des mesures de contrôle sont mises en place pour chaque risque identifié, afin d'en réduire l'impact ou la survenance.
- F. Description succincte du système de gestion des risques**
Le Conseil de fondation revoit annuellement la cartographie des risques incluant les mesures de contrôle. Des risques spécifiques peuvent être discutés en cours d'année lors de séances du Conseil de fondation ou du Bureau du conseil.
- G. Information sur les exigences de contrôle interne**
Le Conseil de fondation a attesté formellement qu'il remplissait les obligations en matière de système de contrôle interne et qu'il pouvait mettre à disposition la documentation relative aux exigences SCI.
- Conclusion**
Sur la base de notre audit et conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

6 Autres faits à communiquer aux responsables de la gestion et du contrôle

Indépendance, agrément et services supplémentaires

Nous confirmons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), ainsi que l'agrément MCHZ pour l'audit des communes et fondations communales.

Nous avons évalué les éventuelles circonstances et relations qui pourraient représenter une menace pour l'indépendance et avons conclu que notre indépendance est garantie au sens de l'article 728 CO.

Fraudes et erreurs

Dans le cadre de la NAS 240, nous n'avons pas identifié d'actes délictueux et d'actions illicites. Le Règlement des signatures prévoit systématiquement un droit de signature collectif à deux.

Violation de la loi, des statuts ou du règlement d'organisation

Dans le cadre de nos contrôles, nous n'avons pas constaté de violations de la loi, des statuts et du règlement d'organisation. Il n'y a donc pas d'informations à communiquer au sens de l'article 728c alinéa 1 CO.

Collaboration avec d'autres auditeurs ou tiers

Nous avons collaboré avec Monsieur Jean-Paul Triboulet et Madame Jessica Sautier, experts-comptables diplômés, de la société BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Bérar SA. Cette fiduciaire a notamment été chargée par le Conseil de la Fondation des travaux de tenue de la comptabilité et de bouclier des comptes annuels de l'état-major, de la compilation des deux théâtres et de l'état-major, ainsi que la préparation des états financiers conformément au référentiel de présentation des comptes MCHZ.

Le contrôle financier de la Ville de Genève procède annuellement à une revue des états financiers de la Fondation.

Les comptes annuels 2018/2019 de la Fondation ont été adressés au Contrôle financier le 26 novembre 2019 à la suite du Conseil de Fondation qui a approuvé les comptes 2018/2019. A notre connaissance, le Contrôle financier n'a pas encore remis son rapport de contrôle à la Fondation.

Durant la conduite de nos travaux, nous n'avons pas impliqué d'autres réviseurs. Par ailleurs, la Fondation ne dispose pas d'un organe de révision interne.

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Divergences d'opinion avec la
Direction de l'entité

Nous n'avons pas connaissance de divergences d'opinions avec la Direction (responsables de la gestion et du contrôle) de la Fondation sur des points qui, selon les dispositions de la NAS 260 chiffre 11, pris individuellement ou globalement, pourraient avoir une incidence significative sur les comptes annuels ou notre rapport.

Recommandations des audits
précédents

Pour le surplus, le contrôle financier de la Ville de Genève relevait dans son rapport sur les comptes 2014/2015 qu'il existait un risque lié à l'assujettissement à la TVA de certaines prestations, notamment celles liées aux coproductions. L'analogie avec le contrôle TVA datant de 2006 et la conclusion sur le non assujettissement à la TVA de participations minoritaires dans le cadre de coproductions entre le Théâtre de Carouge et d'autres partenaires ne semble répondre que de manière partielle à cette problématique. La Ville de Genève a ainsi mandaté une expertise pour identifier ces risques particuliers. Un projet de rapport a été émis en juillet 2020 qui conclut que « la question de la TVA sur les coproductions avec l'étranger ne se pose pas » dans la mesure où selon l'article 21 alinéa 2 ch. 14 L TVA, sont exclues du champ de la TVA les prestations de services culturels en présence de public, de même que celles que le public peut recevoir lors de représentations théâtrales. De manière générale, sont aussi exclues les œuvres réalisées par des artistes.

Recommandations 2019/2020

Nous n'avons pas de recommandation à formuler relative aux comptes annuels 2019/2020.

5314

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

f o n d a t i o n d'art
dramatique d e
G è n è v e

RAPPORT D'ACTIVITE SAISON 2019-2020
--

Genève, 13 novembre 2020

1. Préambule du Président

Une saison 2019-2020 démarrée sur les chapeaux de roue et qui se termine dans le silence de salles de spectacle closes. Le Covid-19 nous aura confronté à une réalité nouvelle. Celle de salles vides, d'une culture en berne et d'artistes qui ne peuvent pas exercer leurs métiers.

Cette saison aurait dû être celle de la fête : celle de l'adieu à l'honorable Comédie des Philosophes dont l'âme aurait dû être transférée dans la plus grande institution théâtrale de Suisse romande. La Comédie des Eaux-Vives – aussi connue sous le nom de Nouvelle Comédie – aurait dû prendre son envol progressivement ce printemps pour s'ouvrir au public avec la saison 2020-2021. Victime collatérale du Covid-19, son ouverture est reportée à 2021, en espérant qu'une nouvelle « vague » épidémique ne l'emporte pas une nouvelle fois vers des jours meilleurs.

J'aimerais ici remercier vivement les directions des théâtres et les équipes qui font tourner nos magnifiques institutions. Pour avoir vécu à leur côté ces moments d'incertitudes, le Conseil de la Fondation d'Art Dramatique ne peut que reconnaître leur sang-froid, leur sens des responsabilités et leur engagement. Engagement à protéger les artistes et les spectateurs, en stoppant les spectacles et les répétitions ou en prenant des mesures de protection fortes. Engagement à chercher à préserver l'emploi et à offrir des perspectives aux artistes et aux collaborateurs. Engagement à rester flexibles et à trouver des solutions de programmation pour continuer à proposer une offre culturelle variée.

Cette saison était aussi la dernière du Conseil de Fondation qui a supervisé les théâtres de la Comédie et du Poche Genève depuis 2015. J'aimerais ici remercier vivement et sincèrement l'ensemble des membres du conseil qui ont toujours œuvré avec pragmatisme, professionnalisme et dans un véritable souci de défense du spectacle vivant et des artistes.

Au nom du Conseil de Fondation sortant, je souhaite plein succès aux équipes de la Comédie et du Poche Genève et je remercie les autorités subventionnantes pour leur soutien constant, en particulier Sami Kanaan, Maire de Genève et magistrat en charge du département de la Culture et du Sport.

Longue vie à nos magnifiques théâtres de la Comédie et du Poche Genève, reflet de la richesse créative de nos contrées !

Thomas Boyer
Président

2. Conseil de Fondation

Membres de la FAD saison 2019-2020

M. Thomas BOYER (PLR), Président

M. Gérard DESHUSSES (PS), Vice-Président

M. Sami KANAAN, Conseiller administratif, représentant l'autorité de surveillance

M. Thomas PUTALLAZ (PDC), membre du Bureau

M. Daniel WOLF, représentant du Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS),
membre du Bureau

M. Vincent BABEL, représentant du SSRS

Mme Marie-Agnès BERTINAT (UDC)

M. Stéphane DUBOIS-DIT-BONCLAUDE, représentant du Canton de Genève,
membre du Bureau

Mme Annick ETTLIN (EàG)

M. Pierre-Alain GIRARD, représentant du Canton de Genève

Mme Virginie KELLER, représentante de la Ville de Genève

Mme Martine KOELLIKER, représentante de la Ville de Genève

M. Daniel-Dany PASTORE (MCG)

Mme Anna VAUCHER (Ve)

Représentant de la FAD au sein du Comité de pilotage (COPIL) pour la nouvelle Comédie :

M. Stéphane Dubois-dit-Bonclaud.

Représentant de la FAD au sein du groupe pour la désignation de l'exploitant.e du restaurant de la Comédie : M. Thomas Putallaz.Représentant de la FAD au sein de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées (FOP) : M. Daniel-Dany Pastore.

3. Gestion de la Fondation

Du 12 septembre 2019 au 7 septembre 2020, le Conseil s'est réuni à 7 reprises et le Bureau a tenu 10 séances. Entre mars et juin 2020, les séances se sont tenues par visioconférence.

A) POLITIQUE GENERALE DE LA FONDATION

COVID-19 – mesures sanitaires et RHT

Les théâtres sont restés fermés au public du 13 mars 2020 au 30 juin 2020.

Comme demandé par M. Sami Kanaan, tous les artistes engagés pour cette période ont été rémunérés. Une majorité du personnel a été mis en télétravail et les mesures sanitaires exigées par le Conseil fédéral ont été appliquées pour le personnel devant continuer à travailler dans les théâtres.

Suite à l'annulation d'un spectacle au POCHE/GVE et divers événements à la COMEDIE, les directions des théâtres ont entrepris des démarches pour l'obtention de RHT, mais elles n'ont pas abouties. L'OCE et le SECO ont refusé leurs demandes invoquant le fait que les subventions étaient garanties, qu'il n'y avait pas de risque de disparition des emplois et pas de risque entrepreneurial. Ce refus a été signifié à plusieurs autres théâtres genevois subventionnés alors que d'autres institutions subventionnées ont reçu une réponse favorable. Des démarches sont actuellement en cours au niveau cantonal et municipal pour comprendre cette disparité de traitement.

En vue de la réouverture des théâtres au public, les directions se sont conformées au plan de protection élaboré par la Fédération romande des arts de la scène (FRAS) en collaboration avec la société F4S sur la base des plans de protection du SECO, de l'OFSP et de l'UTS.

Le 18.05.2020 le Conseil a pris acte

- qu'un projet de nouveaux statuts de la FAD a été présenté au Bureau par M. Sami Kanaan, conseiller administratif, le 7 mai 2020. Une version définitive sera présentée au Conseil après que le Conseil administratif en aura pris connaissance.
- des mises à jour des processus de contrôle des théâtres (SCI).

Le 30.06.2020 le Conseil :

- a donné un préavis favorable à l'attention du nouveau Conseil de la FAD pour le renouvellement du contrat de M. Mathieu Bertholet pour la dernière fois, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025
- après discussion, a recommandé aux nouveaux membres de la FAD de consacrer une séance à l'Ensemble et à la durée d'engagement des artistes en présence des directions des théâtres.

B) FINANCES

Le Conseil a :

- adopté le 25.11.2019 les comptes de la saison 2018-2019 des 3 entités et des états financiers de la FAD,
- assuré le suivi des rapports du Contrôle financier sur les comptes 2018-2019.
- validé le 27.01.2020 les enveloppes budgétaires et accepté les budgets 2020-2021 de l'état-major et de POCHE/GVE le 20.04.20 et le 30.06.2020 le budget de la COMEDIE ainsi que des plans d'investissements quadriennaux des théâtres.

La FAD a été auditionnée par la commission des finances le 2 septembre 2020 concernant les comptes 2018-2019.

Enfin, le total des investissements nets réalisés par le POCHE/GVE s'est élevé à CHF 22'397 et par la Comédie à CHF 256'935.

C) IMMOBILIER

Salle de répétition de POCHE/GVE, chemin des Pontets 33, Grand-Lancy

Le Canton mettra à disposition dès mars 2021, pendant toute la période des travaux de rénovation qui dureront environ 2 ans, une partie du bâtiment de la HEAD sise boulevard Jaques-Dalcroze.

Nouvelle COMEDIE

La convention de mise à disposition de la Comédie a été présentée au Bureau en février 2020. Ce document, accompagné des diverses annexes, sera signé au plus tard le jour de la remise des clés du nouveau théâtre.

Les conditions de location de la nouvelle Comédie a été adopté le 7 mai 14. 2020. Elles seront annexées à la convention de mise à disposition de la Comédie.

Le 20.04.2020 le Conseil a validé les Statuts de l'Association « Culture club » qui a pour but de soutenir et promouvoir la Comédie de Genève et de contribuer au développement de l'intérêt du public pour le théâtre de création tant à Genève que dans le Grand Genève à l'international.

Chantier

Le 18.05.2020 le Conseil a pris acte du dépassement du crédit de CHF 478'000.- (PR-1085/III) et a autorisé l'utilisation du solde de l'enveloppe destinée aux investissements 19-20 et son augmentation de CHF 57'790.- afin de compléter l'acquisition du matériel de téléphonie et informatique.

Une Fondation privée a accordé un montant de CHF 600'000.- et le Fonds intercommunal un financement de CHF 800'000.- pour des équipements scéniques complémentaires.

Le chantier a pris de nombreux mois de retard. La remise des clés est prévue en octobre 2020. Le personnel technique et le personnel administratif s'installera dans le nouveau bâtiment d'ici décembre 2020. L'ouverture du théâtre au public est prévue en février 2021.

Comité de pilotage

Le représentant de la FAD au sein du Comité de pilotage pour la nouvelle Comédie a participé à 9 séances durant cette saison.

Budget

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 14.12.2019 a accepté une augmentation du budget de fonctionnement de CHF 4'312'000.-.

Restaurant de la nouvelle Comédie

La gestion de l'établissement a été confiée à la société Gourmet Brothers.

4. Quelques informations

État-major

Son but principal est de mettre à disposition des théâtres les moyens, et d'en vérifier l'utilisation, afin que ceux-ci puissent atteindre les objectifs que les directions se sont fixées, et ce, dans le cadre des orientations définies par l'autorité subventionnante.

Information

La FAD a pour vocation de recevoir, rechercher et élaborer les informations utiles d'une part à la vie des théâtres et, d'autre part, à en assurer le suivi par les autorités subventionnantes. Il s'agit donc d'un rôle de collecte, de contrôle, d'élaboration, de tri, d'aiguillage ainsi que de décision. Autant qu'il soit possible de l'évaluer, ce rôle a été assumé dans le respect des calendriers et procédures, de sorte que les acteurs partenaires de la Fondation ont pu disposer des indications qui leur étaient nécessaires dans des délais satisfaisants.

Conseiller financier et organe de révision de la fondation

M. Triboulet, conseiller financier de la fondation, a participé à 5 séances du Conseil et à 3 du Bureau.

Depuis mai 2017, c'est la fiduciaire SFER qui effectue la vérification de notre comptabilité. MM. Pascal Rivollet, et M. Antoine Pierroz, experts-réviseurs agréés, ainsi que leur équipe, ont réalisé les travaux d'audit concernant les comptes 19-20 en septembre/octobre 2020 pour les deux théâtres et en octobre/novembre 2020 pour l'état-major.

5320

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Comédie de Genève

Comédie de Genève

CODIRECTION
NATACHA KOUTCHOUMOV & DENIS MAILLEFER
SAISON 2

2019-2020

Comédie de Genève

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019-2020

Éditorial - INKDM

Un rapport d'activité. Qui dans son titre dit qu'il y a des activités. Oui, il y a eu des activités, et nous ferons tout pour qu'il y en ait encore.

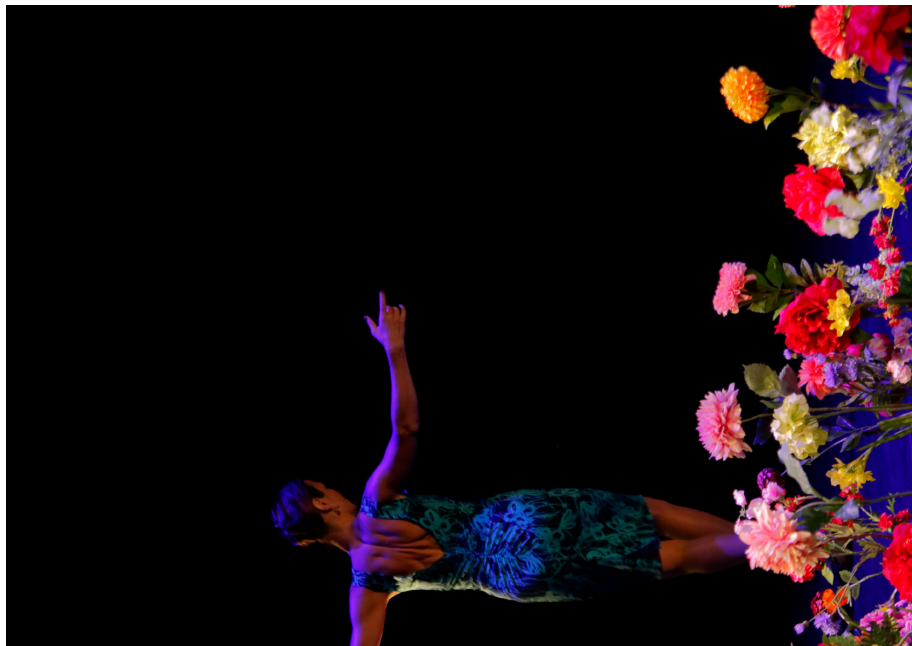
Visibles ou invisibles. Comme les répétitions de trois spectacles que nous menions en ce moment et que nous proposerons au public la saison prochaine. Si tout va bien, comme on dit. Mais en attendant, les artistes sont dans la maison et travaillent. Au quotidien. Comme des athlètes, même si les Jeux ont été reportés. Parce que c'est une part de notre travail. Faire que la création existe. Puis la présenter au public genevois, d'une manière ou d'une autre. Si cette part de notre travail s'arrête, alors nous n'avons plus de raison d'être. Et ce travail, osons dire cette mission, avec le côté légèrement mystique du mot, nous avons besoin de la mener avec vous. Avec votre soutien, votre accord, votre appui.

Ce rapport relate les faits marquants de ce qui devait être les derniers moments théâtraux au boulevard des Philosophes. Nous y sommes encore. Nous avons su être réactifs et avons eu le flair de ne pas nous lancer jusqu'au mois de décembre 2020 dans des projets de large ampleur. Les récentes fermetures nous donnent, hélas, raison. La crise est / sera dévastatrice pour le terrain culturel genevois et international. Plus que jamais notre responsabilité est d'anticiper des solutions. Avec lucidité et avec notre mission au cœur. Nous nous battons sans cesse pour les artistes et notre mission de service public.

Nous sommes sur le point d'aller (enfin) habiter ce magnifique nouveau vaisseau. Et nous avons la volonté que ce ne soit pas une coquille vide. Pas une seconde. Alors nous ferons du théâtre. Dans les salles, sur les plateaux, et peut-être même ailleurs parce que nous sommes là pour cela. Nous le ferons ensemble, parce que cela ne peut se faire autrement. Les personnages de La Cérémonie disent sans fin que « ça va aller ». Comme nous connaissons la fin de la pièce, nous proposons une variante: « ça ira ! ». Avec vous.

Bonne lecture !

Photo page de gauche: La Glorie - Pippo Delbono @ Luca Del Pa



Nos actions en un coup d'œil

AVEC LE PUBLIC

Offrir une programmation résolument contemporaine, interdisciplinaire, diversifiée et de qualité

Proposer au public une expérience théâtrale unique

Développer l'accueil des publics en diversifiant les activités autour des spectacles (nissas en bouche, bords plateaux, débats, événements en tous genres)

Améliorer la couverture médiatique et donc le lien avec le public

Mettre en place une stratégie de communication efficace, avec un accent sur le digital

Développer une stratégie « Pont-des-Arts » avec l'action culturelle, pour mettre le théâtre au cœur de la ville.
Un des aspects innovants de la Comédie de Genève aux Eaux-Vives.



AVEC LES ARTISTES

Équilibrer les productions internationales et locales

Affirmer notre futur rôle majeur parmi les scènes internationales
Encourager les jeunes artistes, particulièrement les femmes, à proposer des projets
d'envergure (notamment pour le grand plateau)

Etre attentifs à la question du nombre d'emploi proposés aux artistes

Tendre à la parité dans la programmation

Mettre en lien des artistes internationaux et locaux

Offrir des conditions d'engagement optimales

Réfléchir en commun aux enjeux de la crise et à ses effets sur le monde du théâtre



Photo prise de gauche : Sorry de Idriss Agéni / de Marco Benettili @ Olyl Perchet

AVEC L'ÉQUIPE

Procéder à de nouveaux engagements (selon un échelonnage réévalué durant l'année)

Élaborer une nouvelle grille salariale (opérationnelle courant 2021)

Reorganiser les modes de réunions pour plus d'efficacité

Consolider le comité de direction, en voie d'élargissement, pour plus d'efficacité dans le développement stratégique

Renforcer les liens entre collaboratrices grâce à des séances de coordination, des rendez-vous hebdomadaires et une sortie annuelle.

Améliorer la communication entre secteurs

Préparer à la mutation par des séances d'échanges collectifs

Montrer de la solidarité et une écoute en temps d'incertitude

Repenser notre organisation interne en cercles inter-services avec des rôles définis





AVEC NOS TUTELLES

Echanger sur le projet artistique et le développement organisationnel

Informar de l'évolution de la situation en temps de crise

Elaborer et présenter divers scénarios, avec reporting des risques

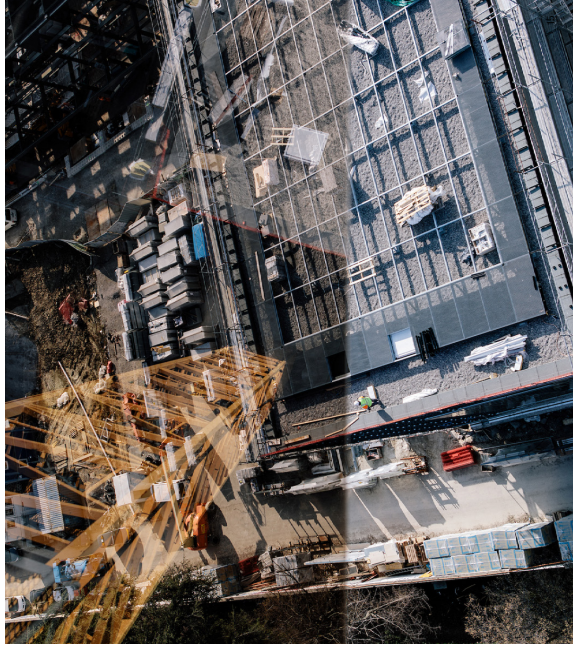
POUR LE CHANTIER

Participer activement aux séances utilisateurs et COPIL du DPBA pour le suivi de chantier

Assurer le suivi des retouches et modifications

Dialoguer avec les partenaires, les architectes, les fournisseurs pour trouver des solutions et éviter tout retard supplémentaire sur le chantier

Photo © Niels Ackermann / Lumière



AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Locaux

Renforcer les liens avec les institutions partenaires par l'organisation de rencontres régulières

Organiser une présentation de saison commune avec les théâtres genevois pour faire front commun en temps de crise

Elaborer et réaliser des projets artistiques liant de manière innovante les institutions (Opéra, VWA, FLEX, etc.)

Inscrire la Comédie au centre du Grand Genève (collaborations franco-suisse, F-LEX)

Faire entrer le programme de la Comédie dans les festivals de la région (Bâle, Antigel, etc.)

Participer activement aux séances et commissions de la FRAS et de l'UTR

Finaliser le projet PAROS (mutualisation des accessoires et costumes entre RTS, Opéra de Lausanne, Grand théâtre, Vidy et Comédie)

Internationaux

Inscrire la Comédie dans un large réseau international

Développer nos partenariats internationaux par la mise en place de coproductions et de productions déléguées

Organiser des tournées pour nos créations dans des lieux de prestige

Augmenter la visibilité internationale grâce à une agence de presse française

Maintenir nos contacts par de nombreux rendez-vous professionnels lors de déplacements ou par visioconférences

Développer le partenariat INTERREG avec le CDN de Besançon et le TPR de la Chaux-de-Fonds



Tartuffe de Joel Coeurtesch & Julien Beker @ Magali Douglados

RECHERCHE DE FONDS ADDITIONNELS

- Initier et poursuivre une politique active de recherche de fonds additionnels
- Gérer le fonds INTERREG (200 000 euros), obtenu pour 2019-2021
- Négocier avec Pro Helvetia pour l'obtention de fonds pour les tournées 20-21 ainsi qu'une prime « prestige » pour les lieux bénéficiant d'un rayonnement particulier.
- Gérer le fonds de soutien à la mutation accordé par la Loterie romande pour la période 2018-2020 (1'500'000.- CHF)
- Développer notre stratégie de philanthropie
- Créer le cercle Culture club
- Obtenir une aide renouvelable de 480'000.- CHF d'une fondation privée pour favoriser l'emploi des jeunes artistes
- Obtenir un projet BIG de soutien aux artistes femmes auprès de la fondation Leonards (CHF 80'000 x 3 ans)
- Continuer le partenariat avec Miroport International de Genève
- Rencontrer de nombreux mécènes, sponsors et influenceurs

Nos actions dans le détail par secteur d'activités



Conséquences du covid-19 et des retards du chantier :

La situation exceptionnelle de ce printemps 2019 a eu des conséquences importantes sur la saison, soumise à un arrêt brutal, mais aussi sur la programmation de la saison suivante, qui a dû être entièrement repensée et réajustée, et cela à de multiples reprises.

Annulation de 3 spectacles entre la mi-mars et la fin de saison (prévue le 4 avril 2020) et discussions de leur report saison ultérieure

Une quinzaine de scénarios alternatifs ont été imaginés entre avril et juillet 2020 pour la saison 2020-21

Le week-end d'ouverture au public avait d'abord été imaginé pour le 19 sept. 2020, avec invitations de différentes compagnies, dont le célèbre Groupe F. Ce projet inaugural a dû être abandonné pour l'instant.

Le spectacle chélieu au bâtiment, annulé également, a été repensé et transformé, de sorte à offrir à trois troupes d'acteurs et d'actrices la possibilité d'imaginer, de septembre à décembre 2020, mille moyens de dire adieu à ce lieu. Nous avons conceptualisé ce projet dans l'urgence, en faisant le pari – réussi – de présenter de petites formes pour de petites jauges.

Durant la saison 2019-2020, le comité de programmation a en outre développé de nouveaux enjeux de développement pour les saisons futures, à savoir :

L'intégration des actions culturelles au planning de programmation 20-21 (cf. ci-dessous, le « Pont-des-Arts »). En plus des spectacles joués sur nos plateaux, nous avons développé et déployé un nombre important d'activités artistiques, pédagogiques ou culturelles en parallèle à la programmation, dans le but d'accompagner le public dans sa découverte du spectacle, d'ouvrir notre théâtre à de nouvelles formes d'échanges, d'inscrire le théâtre au cœur de la ville.

Le développement de la programmation vers de nouveaux media, notamment digitaux. Nous sommes persuadés que le spectacle d'aujourd'hui, mais aussi (hier comme de demain, se nourrit de son dialogue constant avec les outils techniques et technologiques. C'est pour quoi il nous semble important que le théâtre vivant reste à l'écoute des avancées technologiques. En ce sens, nous travaillons avec des artistes intéressés par ce domaine, tels que Gilles Jobin ou Yan Duyvendack.

SECTEUR ARTISTIQUE

Programme

Durant la saison 2019-2020, le comité de programmation se penche déjà sur les saisons à venir : 20-21, mais aussi 21-22, voire 22-23. Tout au long de l'année, nous avons veillé à repérer des spectacles intéressants, visionner des vidéos et captations de spectacles quand ceux-ci étaient plus à l'afiche, rencontrer des artistes, lire et analyser des dossiers, évaluer leur faisabilité et leur correspondance avec les objectifs et les missions de la Comédie, aller à la rencontre des compagnies nationales et internationales, faire des choix artistiques et stratégiques. Cette tâche est au centre de notre activité, elle est menée conjointement par la co-direction générale (Naracha Koutchoumov et Denis Maillefer), la directrice de production et adjointe à la programmation internationale (Julie Bordez) et la dramaturge (Arélie Meyer Mac Leod).

Bilan 19-20 :

Environ 250 spectacles nationaux et internationaux vus, autant de dossiers artistiques lus et traités, et des artistes rencontrés de façon hebdomadaire.

Prise de contacts et dialogues avec des artistes internationaux et nationaux, dont :

Peeping Tom, Dara DeForiani et Antonio Tagliarini, Jonathan Capdevielle, les Comp. Marquis, FC Bergman, Krystian Lupa, Dimitris Papakonstantinou, Christian Rizzo, Chloé Dabert, Séverine Charvier, Anne-Cécile Vandalem, Mikael Serre, Jean Balloir, Galin Stoev, Stereotypik, Tiago Rodriguez, Amir Koohestani, Christiane Jatahy, Pippo de Bono, Anne Bisang, Gisèle Vienne, La Ribot, Philippe Sarré, Marco Berrettini, Les fondateurs, Philippe Macassar, Vincent Coppey, Sarah Marcus, Raphaël Dufour, Dorothea Thelert & Filippo Filliger, Aurélie Cavellus, Dominique Zedler, Latifa Ouhdi, Léa Fohlhammer, Uma Amess, Anna Lemonski, Maya Bisch, Patrick Mohr, Nicolas Zatorf, Marion Duvet, Pierre Dubey, Pierre-Isaac Duc, Muriel Imbach, Perrine Vail, La Ribot, Yoav Dishon, Pierre Lepori, Eric Devanthery, Stéphanie Blanc, Ellen Arzoni, Céline Bolomoy, Anne Martinet, Jean-Louis Biliamides, Jérôme Richier, Attilio Sandro Palisse, Gabriel Sparti, Julien Mila, Julien Chavaz, et bien d'autres.

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi)

Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

5331

Production

Afin d'offrir un théâtre de référence au niveau européen, la Comédie s'est dotée d'un secteur entièrement dédié à la production. Il est dirigé par Julie Bordiez, recrutée spécialement pour prendre la tête de ce département. Arrivée le 1er mai 2019, elle bénéficie d'un parcours international et de l'expérience en management d'équipes artistiques et de structure.

La création de ce nouveau secteur a impliqué une refonte du fonctionnement interne :

Prise en main des relations avec les compagnies et les équipes artistiques (lien antérieur : directeur administratif et financier)

Prise en main du budget général des spectacles comportant le budget technique et d'accueil de la Comédie en vue de la construction de la programmation 20-21

Révision de tous les modèles de contrats

Mise en place d'outils de travail et de procédures internes (intra-services et inter-services)

Mise en place de séances hebdomadaires de coordination et de réunions de suivi de projet avec les porteurs de projet, la production et la technique

Implication et nouvelle responsabilité de l'équipe prod dans la saisie et la tenue du logiciel Dièse

Le service de production nécessitait des forces vives, c'est pourquoi il a été structuré en termes RH de la manière suivante :

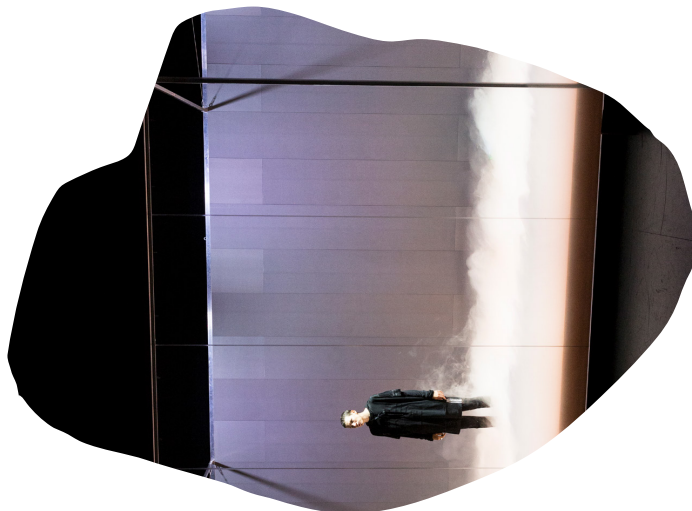
Création en mai 2019 d'un poste de chargé de production délégué et de tournée

Choix en juin 2019 d'un mandat extérieur de chargé de diffusion (basé à Paris et sur le terrain) pour le montage des tournées

Création en septembre 2019 d'un poste de chargé des coproductions et des accueils

Module de formation sur les droits d'auteur et musicaux pour le chargé de production délégué

Module de formation sur les contrats suisses du spectacle pour la chargée des coproductions et des accueils



Portrait son sac - Denis Mullier © Magali Drougides



Concours européen de la chanson phyllosophique - Massimo Furlan & Clavette Rhaupierre © PH. Pressa

Le service a assuré le suivi des productions de divers types :

Productions déléguées et coproductions prévues en 20-21
Rencontres des différentes équipes artistiques dès mai 2019 et arbitrage rapide d'un cadre possible de production ou de coproduction pour chaque projet de création 20-21 (budget, production-exploitation, planning, répétitions, représentations, dates de la Comédie, perspectives de tournée...)

Projets transversaux spécifiques 2019-20

Festival FLEX, entrée dans la bouche de la production (suivi et contractualisation avec les 5 des suisses)
Reprise en main de la coordination de La Comédie virtuelle – Gilles, Jobin
Reprise du suivi de la commande passée à l'artiste, JR

Projet de coopération transfrontalière INTERREG 2019-2021

Mise en place avec la coordination de la CDN de Bézouan d'un fonctionnement contractuel et financier adapté aux contraintes européennes

Ajustement des projets aux contraintes de calendrier et aux reports de certaines pièces

Tournées 2019-2020

Julie's party: 3 représentations au T.H. Sierr

Piano-bar: 2 représentations dans le cadre de Antigeli, fev20

Mourir, dormir, rêver: 2 représentations à Lausanne et 1 représentation à Vevey

Perte son sac: 6 dates annulées au TPR et à Vidy-Lausanne pour cause de Covid

Un accent particulier a été mis sur le développement de notre réseau professionnel :

Conception en juin 2019 d'un livret des productions 20-21 pour rechercher des partenaires en coproduction et des lieux d'accueil en tournée

Organisation de 42 rendez-vous au Festival d'Avignon juillet 2019 avec des directeurs-programmateurs de structures européennes et internationales (France, Belgique, Luxembourg, Canada, Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Italie, Taiwan, Pologne)

Participation à d'autres journées professionnelles : RIDA International, festival du TNE, Lyon, Bruxelles...

Collaboration étroite avec :

le Théâtre national de l'Odéon à Paris sur nos projets en production déléguée (Christiane Jatahy,

Tiadjo Rodrigues, Amir Reza Koohseini) et un de leurs artistes associés : Alexander Zaidin

le Théâtre national de Bretagne TNE Rennes

le Théâtre national de Bruxelles

le Théâtre de Liège

le TON-Paris...

Accueil de professionnels à la Comédie (rendez-vous et spectacles)

Communication

La communication est un enjeu essentiel d'une institution comme la nôtre, puisqu'elle permet à la fois d'informer le public sur nos activités ; de situer la Comédie de Genève, mais aussi sa mission et ses valeurs, au cœur de la Ville ; de défendre une spécificité particulière de ce théâtre dans le paysage culturel genevois, national et international ; d'attirer de nouveaux publics et d'éventuels mécènes ; de faire rayonner l'institution.

Avec ces multiples objectifs, le secteur communication a développé une nouvelle stratégie de communication sur la saison 2019-2020, portée par le désir de marquer notre future entrée dans un nouvel espace.

- Création d'un nouveau visuel, adapté au nouveau lieu
- Développement du signalétique spécifique au bâtiment
- Recherche de slogans pour la saison à venir
- Organisation de conférences de presse et rédaction de dossiers de presse
- Rédaction de la future brochure et de saison
- Réalisation de Teaser vidéo
- Offres marketing
- Plan média
- Campagnes numériques
- Campagne d'affichages
- Mise au point d'une newsletter à destination des professionnels et d'une autre à destination du public
- Lancement d'une collaboration avec une société spécialisée dans le surtrage de spectacles en langue étrangère et dans l'équipement en lunettes connectées newsletter à destination du public
- Création d'une base de données issue des fichiers professionnels
- Contrat avec une agence de presse parisienne spécialisée art vivant et architecture avec l'expérience d'inauguration de nouvelles institutions culturelles.

L'interruption de saison, les retards de chantier et le confinement ont nécessité d'adapter la stratégie de communication. Parmi les mesures spécifiques entreprises notons :

- Envoi d'une lettre ouverte
- Conception d'un leprelle à destination de notre mailing list
- Développement des outils de communication digitale
- Recherche de nouveaux slogans
- Création d'un journal en ligne
- Conception des Carnets de création
- Mise en place de « Facebook live »
- Réécriture complète du site

Sorry de the Tour Agami - Marco Berretti @ Cyril Porchet



Technique

L'année a été très chargée également pour les équipes techniques, qui ont bien sûr assuré les spectacles au programme, parmi lesquels 4 créations ou recréations :

- Perrin son sac (Denis Mailhier)
- Nos parents (Pascal Rambert)
- Tartuffe (Les fondateurs)
- Ici, histoire(s) de Genève (Philippe Macaslar)

1 reprise :

Dom Juan (Les fondateurs)

6 coproductions :

- Concours européen de la chanson philosophique (Massimo Furlan et Claire de Ribaucourt)
- Schmutz (Jan Manuel Rau)
- Pieces de guerre en Suisse (Maya Bösch)
- Sorry, do the tour. Again ! (Marco Berretini)
- Angels in America (Philippe Saino)
- Snail / G, une idylle d'été (Anne Bisang)

3 accueils :

- Para (David Van Reybrouck)
- Requiem pour L. (Alain Platel)
- La Gioia (Pippo Delbono)



Photo © Neils Ackermann / Lundi13



Photo © Neils Ackermann / Lundi13

Des tournées et de multiples événements liés au Pont-des-Arts (cf. ci-après).

En outre, une partie importante du travail technique a été dirigée vers le chantier de la Comédie aux Eaux-Vives :

- Demandes de devis
- Évaluation et choix de matériel technique (son, lumières vidéo) et du mobilier
- Suivi de chantier, avec rencontres régulières avec le DPBA, les architectes, les fournisseurs

Enfin, plusieurs procédures de recrutements ont été lancées durant l'année, pour aboutir à l'engagement de 8 nouveaux collaborateurs et collaborateurs collaboratifs (son, lumière, vidéo, régie), à la hauteur des enjeux techniques du nouveau bâtiment.



SECTEUR DES ACTIONS CULTURELLES PONT-DES-ARTS

Structuration du secteur :

Constitution d'une équipe de 3 personnes avec définition des cahiers des charges et une personne responsable du secteur

Identification des ressources nécessaires afin de mener le projet NDOM en prévision de l'ouverture du théâtre aux Eaux-Vives (RH, budgétaires, logistiques et techniques)

Engagement d'une assistante en cours de saison (ouverture et définition d'un 4ème poste)

Confirmation de l'engagement de deux techniciens.n.e.s dédiés aux actions culturelles ainsi que de leur taux d'activité pour la saison 2021

Une première augmentation du budget : CHF 530'000.-

Recherches de fonds spécialement pour les activités du secteur.

Au sein du théâtre :

Les AC sont incluses dans la planification globale de la programmation de la Comédie

Les AC ont été intégrées dans un premier temps aux séances de programmation générale du théâtre puis une séance spécifique leur a été dédiée

COVID et confinement :

Durant les 2 mois de confinement, le théâtre a été à l'arrêt dans son activité publique et le secteur d'actions culturelles a maintenu une petite activité liée à la préparation de la saison à venir, avant d'être impliquée dans la coordination de distributions alimentaires d'urgence pilotées par le Département de la Cohésion Sociale et de la Solidarité de la Ville de Genève (DCSS) et avec d'autres partenaires.

Dans le contexte de cette crise sanitaire, il s'agissait de mettre à disposition les compétences des employés du secteur là où le besoin était le plus vif, en fidélité à la mission de service public d'un théâtre subventionné par la collectivité et qui ne peut plus exercer son activité première.

Cette expérience, humainement et émotionnellement forte, a permis de recenser, d'affiner, de rétablir les objectifs du secteur et la définition même de l'action culturelle au sein de la Comédie.



3) **Autour de la programmation**

- 2 brunchs thématiques
- Bords plateau
- Misses en bouche
- Ateliers *Angels in America* avec la Fédération des associations LGBT
- Projection de *Vangelis*, de Pipa Delbono
- Rencontres avec les équipes artistiques

Formation continue pour les enseignants du DP autour de Tartuffe et Don Juan

4) **Lieu de Vie**

- Thé dansant
- Soirée disco
- Karaoke
- Quedro Géant
- La rue est à vous
- Diverses visites pour des partenaires (Unit3, école et culture, EMS, etc.)

Tout en continuant un travail de fond avec les partenaires du quartier des Eaux-Vives en vue du démenagement.



Soirée Karaoke @ Megan Douglas

Activités menées selon 4 axes stratégiques prédéfinis :

1) **Porte-Vox**

- Vox d'insertion (dans le but de permettre une intégration professionnelle, séries d'ateliers visant la préparation aux entretiens d'embauche avec des professionnels)
- Début de «Voix de quartiers» (projet de Zoé Cautovich qui va à la rencontre des habitants des Eaux-Vives)
- Les Créatives : où sont les femmes? Débats et ateliers sur la place des femmes dans le milieu culturel
- Genève débat, dans le cadre de la semaine de la démocratie (débat de société pas des collègues sur la scène de la Comédie et préparation au débat)
- Les Voyageurs (groupe de jeunes spectateurs qui vont au théâtre et apprennent à identifier les processus de la représentation théâtrale à travers la description et l'interprétation)
- Parcours ADP et Comédie de Genève avec des collègues autour des ressorts de la création contemporaine (théâtre et danse) en relation avec l'analyse littéraire

2) **Inclusion**

- 2 spectacles audiodescrits (*Concours européen de la chanson philosophique* et *Don Juan*)
- 3 médiations en amont et après le spectacle pour le public malvoyant (*Requiem pour l'et Perdre son sac*)
- 3 représentations *Relax. Sorry do the tour. Again!*
- Un spectacle professionnel avec des personnes en situation de handicap (*La Gioia*)
- Un parcours de médiation avec l'association 1001 feuille pour des personnes en situation de handicap mental
- Collaboration avec Cap Loisirs et le MAH afin de revisiter l'interprétation de peintures

RESSOURCES HUMAINES

Gestion du budget RH – 6,2 millions

Evaluation des performances, d'évolution professionnelle, de relations de travail ou de difficultés interpersonnelles et personnelles

Recrutements CDI

16 procédures de recrutement pour différents types de postes pour l'équipe fixe menées à terme et 7 recrutements validés en été 20

Etablissement de contrat, cahier des charges, procédures administratives (permis, allocation), Rencontres avec des Fondation pro et autres organismes de placement

Mise en place d'une procédure d'intégration des nouveaux collaborateurs - entretien d'étonnement – après 3 mois en poste

Etablissement de contrats CDD –18

Propositions de formations en emploi individuelles et collectives

Individuelle – coaching pour managers, cours internes

Collective – ex. prise de parole en public

Etablissement et mise à jour d'un plan de protection sanitaire (depuis mars 2020)

Revision de la directive MSST sur la sécurité et la santé au travail

Stress

Télétravail

Reorganisation des bureaux

Management – réflexions sur l'horizontalité (coaching Alain Pillot)

Politique salariale

Analyse et description des fonctions à la Comédie : le étape réalisée

Gestion artistes FR

Changement de prestataires – avec la FHAS

Facilitation de réunions, organisation de la journée d'entreprise en juin



Nos parents - Pascal Rambert @ Philippe Weissroot

BUVETTE, RESTAURANT NCG

Coordination association Tragedie - gestion buvette 6 Philosophes
Coordination appel offre marché public / process jury futur exploitant restaurant NCG
Relation - Benjamin Luzuy - futur exploitant restaurant NCG.

GESTION BÂTIMENTS (hors NCG)

Relations autorités et Ville DCS / gestion sollicitations ext. pour reprise 6 Philosophes / suivi entretien bâtiment.
Remise bail en cours bureau rue des Voisins - suivi contact régie
Suivi investissement travaux ateliers ZIC et rocade transformation atelier Stoessel
Salle répétition Caecilia - gestion sollicitations ext. pour reprise du bail - relation prolongation bail avec le Conseil
Paroisse St Antoine de Padoue

ADMINISTRATION**CHANTIER NOUVELLE COMEDIE**

Relation et coordination séances utilisateur + copil - Ville DPB/MOCA & FRES architectes
Relation et coordination Ville DCS, suivi et retour auprès de la FAD
Communication interne
Contrôle, coordination et suivi gestion crédits 3,4,5, ACG (appel offre marchés publics)

DÉMENAGEMENT :

Coordination appels offre prestataires marchés publics (déménageur / IT)
Suivi / Planification et coordination

FAD

Reporting des risques - mutation Comédie 2020
Feuille de route / plan de développement C2020
Collaboration régulière secrétariat FAD / préparation et info NCOM selon ordres du jour bureaux et Conseils
SCI / investissements
Structuring ammu / poste secrétaire général / délégation signature DRH / dir. prod.

BUDGET - FINANCES

Trois versions de budgets 20-21 (suite covid-19) présentées à la FAD
Co-construction budgétaire interne (RH / prod / communication / actions culturelles).
Coordination et contrôle budgétaire, finances et comptabilité

DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Team nurturing nouvelle équipe secrétariat général (RH / comptabilité / accueil / services généraux / billetterie)
Participation réflexion management codir - ordres du jour pléniums
Participation réflexion aménagement espaces dynamiques NCG
Coordination nouvelle équipe service généraux (gestion bâtiment Comédie)
Facilitation déploiement secteur RH / apprenant futur management horizontal
Coordination team billetterie, accueil (gestion data / implémentation logiciel Dasee - planification, etc)

COVID-19

Suivi comptable annulations spectacles fin saison 19-20 - gestion risques
Interactions réseaux culturels romands / statistiques.



Équipe Comédie de Genève 2019 - 2020

Comité de direction

KOUTCHOUMOV Natacha Co-direction générale
 MAILLEFER Denis Co-direction générale
 LAURENT Bernard Secrétaire général
 BORDEZ Julie Directrice de la production et Adjointe à la programmation internationale
 FRÖHLE Yves Directeur technique
 SIFFLET Diane Directrice RH

Par ordre alphabétique des secteurs :

Actions culturelles et pédagogiques

LISTA Tatiana Responsable des actions culturelles
 BONGITZIANA Collaboratrice aux actions culturelles
 TERMI Florence Collaboratrice aux actions culturelles
 LANFRANCHI Marion Assistante aux actions culturelles

Administration

MORARD Amick Assistante de direction
 CORNIGLION Monique Comptable

Billetterie, Accueil public

BORNOZ Marine Collaboratrice billetterie & catering artistes
 LANFRANCHI Cassandre Responsable de l'accueil des publics
 RUGGERI Gianluca Responsable de la billetterie
 TABOADA Silvia Collaboratrice au service de la billetterie
 VILLARD Charlotte Collaboratrice au service de la billetterie

Communication

NOBET Hélène Responsable communication
 FAVRE Guillaume Chargé de la stratégie digitale
 MEYER-MACLEOD Arielle Collaboratrice artistique
 TRAN Thanh-Vi Assistante communication

Relations extérieures et presse

FERRIER Christine Responsable

Production

BORDEZ Julie Directrice de la production et Adjointe à la programmation internationale
 BLATTIER Olivier Chargé de production déléguée et de tournée
 ANSELIN Maria Chargée de production accueils et coproductions

Ressources humaines

SIFFLET Diane Directrice RH
 FRESARD Roxanne Assistante RH

Services Généraux

MORET Richard Responsable des services généraux
 DELLEY Andrea Huisière

Technique

FRÖHLE Yves Directeur technique
 PROUT Terence Adjoint au Directeur technique
 BALLERO William Adjoint au Directeur technique
 BLANC Médiæux Assistants au service technique
 BONSSEAU Balhazar Chef-réchauffiste
 BRUNSCHOLZ Philippe Régisseur plateau, Constructeur
 BRYAND Alexandre Régisseur lumière et vidéo
 CRUCHON Alain Menuisier, Constructeur de décors
 DEPIERRE Bastien Régisseur lumière
 DUQUI Houssein Régisseur vidéo
 GASTALDELLO Matteo Régisseur plateau
 GONZATO Pio Régisseur son/réseau
 JENNY Jean Régisseur plateau, Accessoiriste
 MILLO Yuri Chef-réchauffiste
 MEGROZ Ivan Chef-réchauffiste
 MOBERG Ingrid Responsable atelier costumes
 MUGEL Charles Régisseur son
 OBERSON Valérie Régisseuse plateau, Constructrice
 PERRIER Gilles Responsable atelier technique

La Fondation d'Art Dramatique en 2019-2020

MEMBRES DU BUREAU

- M. THOMAS BOYER PRÉSIDENT
- M. GÉRARD DESHUSSES VICE-PRÉSIDENT
- M. THOMAS PUTALLAZ SECRÉTAIRE
- M. SAMI KANAANI CONSEILLER ADMINISTRATIF
- M. STÉPHANE DUBOIS-DIT-BONCLAUDE REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ÉTAT
- M. DANIEL WOLF REPRÉSENTANT DU SSRS

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF

- M. Sami KANAANI Conseiller administratif
- Mme Martine JOELIKER Directrice adjointe
- Mme Virginie KELLER Cheffe du service culturel de la Ville de Genève

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

- M. Stéphane DUBOIS-DIT-BONCLAUDE Conseiller culturel
- M. Pierre-Alain GIRARD Secrétaire général adjoint

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- M. Gérard DESHUSSES (Parti Socialiste)
- M. Daniel-Dany PASTORE (Mouvement citoyen genevois)
- M. Thomas PUTALLAZ (Parti Démocrate Chrétien)
- M. Anne VAUCHER (Les Verts)
- Mme Annick ETLIN (Ensemble à gauche)
- M. Thomas BOYER (Parti Libéral Radical)
- Mme Marie-Agnès BERTHIAU (Union Démocratique du Centre)

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE SYNDICAT SUISSE ROMAND DU SPECTACLE

- M. Vincent BABEL
- M. Daniel WOLF

THÉÂTRE DE LA COMÉDIE

- Mme Natacha KOUTCHOUKOV et M. Denis MALLEFER Direction générale
- M. Bernard LUCRENT Direction administrative et financière
- Mme Monique CORNILLON Comptabilité

POCHE - GENÈVE

- M. Mathieu BERTHOULET Direction
- Mme Verónica BYRDE Administration
- Mme Chantal MAILLARD Comptabilité

SECRETARIAT FAD

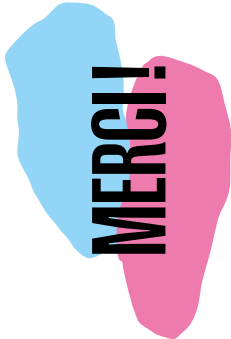
- Mme Titiana SAGACE-PASCAL Assistante administrative

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE BOURQUIN FRÈRES & BERAN SA

- M. Jean-Paul TRIBOULET Conseiller financier

SFER Société fiduciaire d'expertise et de révision (réviseur)

- M. Pascal RIVOLLET
- M. Antoine PIERROZ





2019-2020_SAISON FAIRE DURER

BILAN au 30 juin 2020

CONSEIL 23 novembre 2020

ÉQUIPE

direction Mathieu Bertholet
administration Veronica Byrde
attaché de direction & diffusion Fred Schreyer
communication & presse Julia Schaad
publics & médiation culturelle Iris Meierhans
assistante communication Alessandra Oriolo
production Clémentine Chapuis
comptabilité Chantal Maillard
billetterie & accueil Emilie Collin
secrétariat & réception Pauline Decaillet
technique Philippe Bégneu
adjoint technique Stéphane Charrier
bar Cédric Riffaud et Nina D'Angiolella

POCHE /GVE
THÉÂTRE /Vieille-Ville
Rue du Cheval-Blanc 7
1204 Genève

RAPPORT D'ACTIVITÉ - FAIRE_DURER, saison 19_20

Une saison plus que difficile à résumer et /ou à décrire, tendue entre les pôles les plus extrêmes : l'enthousiasme tangible autour de LA PIECE PARFAITE fracassé contre le réel d'un tout petit virus...

Dès la fin de la saison_ENSEMBLE (18/19) et l'annonce du projet de LA PIECE PARFAITE, nous avons pu sentir l'intérêt du public, de la presse et des professionnelles et plus spécifiquement l'intérêt des milieux socioculturels : en très peu de temps, par les biais les plus divers (une collaboration avec la Bâtie et même une annonce dans le GHI), nous avons pu fédérer un groupe d'une vingtaine de spectatrices qui ont toutes participé avec ferveur à la réflexion et au travail sur LA PIECE PARFAITE au-delà même de la fin amère de la création.

La dramaturgie même de la totalité de cette saison_FAIRE DURER était tendue vers cette apothéose qu'aurait dû être LA PIECE PARFAITE. Les textes sélectionnés par le COMITÉ DE LECTURE et la direction artistique dressaient, mis côte à côte, une image certes poétique, acérée, précise et variée du monde dans lequel nous vivons, il n'en restait pas moins que le constat était dur : fin des idéaux, accélération croissante dans un monde globalisé, rupture des liens sociaux, rêves brisés par l'immigration, solitude... LA PIECE PARFAITE, avec son utopie participative, son projet fédérateur entre un théâtre, ses spectatrices et la Cité se voulait une réponse à cette tendance sombre/noire/pessimiste/collapsologique dessinée au cours de la saison. Et, malgré la fin abrupte de LA PIECE PARFAITE (les répétitions ont été arrêtées après une semaine de travail par la fermeture indifférenciée des théâtres) les idées, les changements, les impulsions générées par ce projet (et le reste de la saison) ont changé définitivement et durablement la manière de travailler au POCHE : encore plus d'implication dans la programmation des différents comités, plus d'ouverture sur la Cité de notre Fabrique de théâtre et un engagement par tous les moyens pour la durabilité. La durabilité, inscrite dans le titre de la saison, imprégnait déjà notre travail : nous en avons fait un thème important. Durabilité des contrats de travail des artistes, durabilité des spectacles et des projets, durabilité et lisibilité du projet artistique...

Malgré la fin plus que douloureuse de cette saison, nous avons su en tirer de nombreuses leçons, qui nous ont permis de projeter la saison qui débute (et se met déjà en pause aujourd'hui) de manière éthique, sûre et durable pour les actrices, les spectatrices, les spectacles et les équipes du POCHE : une saison pleine d'apprentissage et de rencontres utiles pour l'avenir.

PAS

Nouvelle collaboration avec la Bâtie, cette création est à la fois une marque très claire de la ligne de programmation du POCHE (les textes contemporains) et résonne avec les propositions de la Bâtie 2019, axées sur la transmission, l'héritage et la famille. Collaborant depuis trois ans avec la Bâtie sur un projet offrant à l'émergence la possibilité de s'approprier sur concours le plateau du POCHE pour une production ou deux (en collaboration avec L'ABRI), de manière réitérée, il ne s'est trouvé aucune proposition adéquate. Afin de combler l'espace laissé vacant, comme un pied de nez, nous avons voulu donner la place à des actrices très confirmées, à un auteur très connu pour une proposition qui nous a amené un autre public, peu habitué tant au POCHE qu'à la Bâtie ! Un retour sublime, fin, touchant, de Jane Friedrich et Laurence Montandon qui avaient déjà joué cette pièce de Beckett en 1977 !

VIANDE EN BOITE

Deuxième texte de Ferdinand Schmalz présenté au POCHE après LA RESISTANCE THERMALE (durabilité des choix d'auteurs... !), VIANDE EN BOITE est un road-movie arrêté dans un restoroute. Pour son premier travail de metteur en scène au POCHE, Jean-Louis Johannides, creuse le sillon cinématographique : lumière, prise de son, figures hollywoodiennes d'actrices qui habitent un plateau en clair-obscur dans une ambiance pré-apocalyptique d'un monde qui n'a de cesse d'accélérer pour aller droit dans le mur. Un assureur à la recherche de la vérité sur une variance statistique anormale d'accidents tombe sur une starlette fracassée protégée par une tenancière allumée... Il se frotte d'un peu trop près aux dames et finit mis en boîte dans la carcasse de sa voiture sous le regard lointain d'un routier qui ne pense qu'à manger les kilomètres... Tout dans ce spectacle collabore à un travail radical qui fait sens : esthétique, poésie de la langue, fable, jeu des actrices, lumières, bande son obsessive... Une atmosphère dans laquelle on plonge, pour un peu se noyer.

Étonnamment et joyeusement, ce texte, en allemand /autrichien dans sa version originale, a donné lieu à des ateliers de jeu en allemand dans des classes de collège. Ateliers fructueux puisqu'ils sont d'ores et déjà été reconduits cette saison.

TROP COURTES DES JAMBES

Spectacle le plus dur de la saison, par sa thématique hautement invendable (une jeune femme justifie son amour pour son père, la compétition entre femmes avec sa mère, l'inceste *heureux*...), la force de la langue, de la dramaturgie, de la pensée de la très jeune Katja Brunner, dont nous avons déjà présenté CHANGE L'ETAT D'AGREGATION DE TA TRISTESSE, et le travail juste, radical, particulier, précis de Manon Krüttli ont fait de ce spectacle une œuvre dérangeante, urgente, nécessaire. Le travail de Manon Krüttli a fait entendre la justesse et le talent incroyable de Brunner pour déplacer les certitudes, et donner à voir des actrices en travail permanent, prêtes à se déplacer, s'interroger et rendre tranchante une parole prête à miner les tabous, démontrant ainsi la puissance du théâtre. Il est évident que sur une proposition aussi, particulière, le public est bien plus difficile à attirer... Néanmoins, nous ne doutons pas de la nécessité de défendre une auteure comme Katja Brunner (et ses nombreux prix et créations ne font pas de nous ses seuls défenseurs), mais également de confier des tâches aussi ardues à des metteuses en scène qui apprécient les défis et à des actrices sans peur. Sans jamais remettre en question nos gênes ou nos règles, Brunner ne laisse rien tranquille et interroge le bien-fondé de nos limites, dérange les étagères de nos consciences pour remettre en mouvement nos réflexions et nos valeurs. Et si un spectacle peut déranger à bon escient, nous en sommes volontiers la fabrique. Et les spectatrices, bien que peu nombreuses (mais surtout chamboulées par ce moment de théâtre) ont toutefois été convaincues par la qualité et la nécessité de la proposition artistique.

FRÄULEIN AGNES

Plus gros succès de toutes les saisons, cette nouvelle pièce de Rebekka Kricheldorf raccroche au premier texte d'elle que nous avons présenté au POCHE à ma prise de direction : VILLA DOLOROSA, qui était une variation sur les TROIS SŒURS de Tchekhov. Variation et adaptation du MISANTHROPE, Alceste devient une femme critique d'art dans FRÄULEIN AGNES, en proie à la médiocrité de tous les parasites qui profitent de son salon pour pavaner. Sublimement portée par Léa Pohlhammer, dans une mise en scène enlevée, légère, moderne, rapide de Florence Minder (elle avait déjà fait LE

BRASIER de David Paquet en 2019), AGNES énervait, convainquait, vitupérait pour finir par faire pleurer toutes les spectatrices qui adhéraient à sa solitude d'être trop intègre...

Ce spectacle, facilement rattachable aux programmes scolaires a, évidemment, fait venir beaucoup plus facilement des classes. Grâce à ce même effet de reconnaissance, nous avons pu attirer des spectatrices moins habituées au théâtre contemporain, et, d'autres encore, introduites au POCHE grâce à AGNES, ont profité de voir les autres spectacles des ILES NORD, dans lesquels elles retrouvaient les mêmes actrices.

LES ÎLES NORD

Ces trois premiers spectacles, réunis sous le drapeau des ILES NORD, ont été un beau succès d'équipe. La scénographie et les costumes, réalisées par les sœurs Anna et Valeria Pacchiani, se sont déployées sur les trois spectacles de manière intéressante pour les spectatrices. Première participation à un ENSEMBLE pour de jeunes actrices (Angèle Colas, Guillaume Miramond et Aurélien Gschwind), première mise en scène au POCHE pour Jean-Louis Johannides, premiers spectacles au POCHE pour Léa Pohlhammer et Bastien Semenzato, tout s'est passé pour le mieux dans ce collectif provisoire. Un collectif heureux, disponible, des représentations qui se remplissent à vue d'œil, par le bouche à oreille (en partant de loin pour certaines – TROP COURTE DES JAMBES), et un effet d'appel grâce à FRÄULEIN AGNES. Cet effet de reconnaissance (Kricheldorf, Molière, LE MISANTHROPE) est, entre autre, à l'origine de notre volonté d'ouvrir plus notre REPERTOIRE à des Classiques contemporains dans les saisons à venir... Plusieurs des pistes que nous approfondissons cette saison sont le résultat de cette expérience des ILES NORD : l'engagement d'Angèle Colas et Guillaume Miramond pour une deuxième saison ; se donner la possibilité de programmer plus ou moins une pièce en fonction de son succès afin de pouvoir réagir à une demande telle que celle pour FRÄULEIN AGNES, la réflexion sur le déploiement judicieux d'une seule scénographie sur plusieurs spectacles sans lasser les spectatrices et sans surcharger les équipes techniques...

SAPPHO^x

Deuxième texte écrit dans le cadre du programme Stücklabor au POCHE /GVE, l'écriture de cette première pièce de Sarah Jane Moloney a été accompagnée durant un an dans ce dispositif entre le Theater Basel, le Konzert Theater Bern et POCHE /GVE. Sarah Jane Moloney a été dramaturge du POCHE de la saison précédente, ce qui lui a permis de participer à de nombreuses créations et de se confronter à l'écriture et à la création scénique avant de plonger dans son propre travail d'écriture. Son projet ambitieux, engagé, politique et poétique fait se rencontrer la figure mythique de Sappho et la réalité des migrantes de Lesbos aujourd'hui, sous le regard désabusé de jeunes bénévoles européennes... un texte fort et nécessaire. Nous avons pris le risque de confier ce texte intense mais fragile (comme un zodiaque surchargé) à Anna Lemonaki, jeune metteuse en scène grecque, habituée plutôt aux écritures de plateau. La rencontre a été compliquée. Nous n'avons peut-être pas assez joué notre rôle d'accompagnatrice, de marieuse (et de surveillance) pour protéger une jeune auteure et un texte vert. Mais nous avons aussi été bercées par toutes les précédentes rencontres heureuses... et les équipes (actrices, scénographe, technique et dramaturge) n'ont pas non plus vu le projet se durcir lentement et se déplacer du but fixé : créer ce texte, et pas un autre. Nous avons dû reprendre les choses en mains (radicalement) observant de plus près le travail et le remettant dans « le droit chemin », et enjoignant, dès la Première, la metteuse en scène de laisser

les actrices faire leur travail dans la quiétude. Malgré ces difficultés relationnelles, le spectacle à rencontrer un public nombreux : les classes sont venues en nombre, ainsi que les spectatrices, attirées par la thématique actuelle et urgente.

MANIFESTO(NS) !

MANIFESTO(NS) !, suite immédiate de SAPPHO^x et transition vers LA PIECE PARFAITE était un projet hybride, polymorphe et mouvant. Proposant des montages de nombreux textes ayant pour point commun l'engagement, la profération, le discours, les actrices de SAPPHO^x ont été confiées aux deux jeunes metteuses en scène Sarah Calcine (par ailleurs assistante à la mise en scène sur SAPPHO^x) et Joséphine de Weck. Les metteuses en scène ont eu l'intelligence d'adapter rapidement leur travail à l'état de fatigue des actrices (Marie-Madeleine Pasquier, Christina Antonarakis et Wissam Arbache) usées par SAPPHO^x pour proposer en alternance deux soirées de lectures performées autour de textes de Judy Brady, Pauline Boudry, Nicoleta Esinencu, Julie Gilbert, Jean-Luc Lagarce, Bruno Latour, Paul B. Preciado, etc.. En plus de cela, elles ont inventé un format si touchant, enthousiasmant, que nous avons décidé d'en faire un des nouveaux standards du POCHE : la lecture rituelle. Afin de partager ALEXIS OU LE TRAITE DU VAIN COMBAT de Marguerite Yourcenar, les spectatrices ont été invitées à lire à tour de rôle des passages du texte, dans un cadre confortable, en alternant avec des moments de musique, du thé et des biscuits. Une classe de collège (attirée par la lecture d'un classique) a participé à la première soirée de manière obligatoire : et de nombreuses élèves sont venus volontairement à la seconde... Nous reprenons ce format cette saison 20/21, dans le cadre des « rendez-vous du 7 », où nous invitons les spectatrices à mieux rencontrer les actrices de l'ENSEMBLE au travers de la lecture rituelle d'un de leur texte préféré.

LA PIECE PARFAITE

Pour ce projet si ample et ambitieux, mais avorté, je ne peux faire de résumé. Je vous laisse découvrir dans le cahier de salle le texte issu de la commande des commanditaires, leur commande elle-même ainsi que les nombreuses étapes qui ont mené à celle-ci, les rapports de recherche et de sociologie des publics menés parallèlement à ce projet utopiste, joyeux et fédérateur. Et même si LA PIECE PARFAITE n'a pas eu lieu (encore), nous avons, grâce au festival de la Bâtie et à Radio Vostock, pu en faire une version radiophonique, bouclant ainsi au moins le cercle : l'aventure a débuté à La Bâtie – c'est au détour des spectacles du festival que nous avons recueilli une grande partie des témoignages du sondage sur les attentes et habitudes théâtrales des genevoises ayant servi de base de réflexion au projet – et y a trouvé une forme de concrétisation permettant de poser une fin (provisoire) au projet.

MEDIATION /PUBLICS

LA PIECE PARFAITE est le premier texte de théâtre commandité par des spectatrices. J'ai déjà indiqué que le projet de LA PIECE PARFAITE avait été à l'origine de nombreuses réflexions qui ont mené à des inflexions dans le travail à venir du POCHE (participation, échanges, implication des publics et des équipes). Mais il a surtout mis en avant notre incroyable travail de MEDIATION et en particulier l'implication de notre chargée des publics, Iris Meierhans, qui s'est engagée pleinement et a su fédérer et tenir sur la durée le collectif des commanditaires, et fédérer derrière elle et LA PIECE PARFAITE l'équipe du POCHE et l'équipe de création du spectacle qui a rejoint le projet pour le mener au plateau.

Les commanditaires sont devenus de nouvelles spectatrices très fidèles, impliquées dans les autres COMITES du POCHE (lecture, spectatrices, d'ENSEMBLE), les dispositifs de médiation mis en place perdurent. Et notre place dans le paysage théâtral local, en plus d'être le théâtre de l'écriture contemporaine, de la durabilité et des nouvelles formes de production s'est étoffé d'un nouvel aspect sur la médiation participative vers les publics.

TRANSFERT /THÉÂTRAL

Dispositif conjoint du Goethe Institut, de l'Institut Français, de la Maison Antoine Vitez, soutenu par la SSA et Pro Helvetia, cet espace de travail a fait pour la première fois halte au POCHE après avoir été hébergé au Festival d'Avignon et au Théâtre de Saarbrücken. Il s'agit de mener des jeunes traductrices vers la traduction pour le théâtre. Sous le regard d'experts (Laurent Mühleisen et Frank Weigand), les participantes expérimentent sur les premières pages d'un texte en allemand ou français qu'elles amènent vers l'autre langue, avec l'aide bienveillante de toutes. En fin de semaine, les premiers exercices sont mis à l'épreuve du plateau par une metteuse en scène, Leyla Rabihi, avec des actrices bilingues. Toutes se sont senties bien accueillies au POCHE, ont eu l'occasion de voir trois spectacles en langue allemande présentés en français pour la première fois dans le cadre de notre saison. Ce TRANSFERT a aussi été l'opportunité de découvrir de nouveaux textes, que nous avons décidé de programmer dans la foulée en 2021 (FEMME DISPARAIT VERSION de Julia Haenni dans une traduction de Julie Tirard).

EQUIPE

LA PIECE PARFAITE a montré, une fois de plus, l'engagement de toute l'équipe du POCHE derrière le projet POCHE et sa capacité à se mettre à disposition et à porter les ambitions et les défis des saisons toujours pleines de nouvelles aventures pour défendre la ligne artistique de la Direction. Qu'elles soient toutes ici saluées et remerciées. En plus de leur engagement, elles ont fait preuve de flexibilité face au revers très difficile de la crise du virus, les privant de l'achèvement de cette pièce pour laquelle elles ont tant œuvré. Le travail de Veronica Byrde, administratrice, qui a jonglé entre demande de RHT, nouveaux budgets et tracasseries administratives et Fred Schreyer, qui s'est battu entre plannings et disponibilités pour sans cesse réorganiser une saison en danger mérite d'être particulièrement mis en avant pour achever un bilan honnête de la saison écoulée. Je les remercie toutes !

PERSPECTIVES

Depuis cinq saisons, POCHE /GVE interroge les manières de produire du théâtre en Romandie. Sous l'égide d'un titre de saison provocateur, FAIRE_DURER, POCHE /GVE non seulement met en lumière les préoccupations de tout un milieu face à la précarisation des artistes (due, entre autres, au raccourcissement des contrats et à la surproduction) et à l'urgence climatique mais propose concrètement des solutions. Sans surfer sur la vague (écologique, éthique, locale, équitable, égalitaire), mais en recontextualisant les propositions qui sont les nôtres depuis 2015, nous ouvrons le débat et essayons de laisser une trace de nos réflexions et expériences (dans les cahiers de salle, et avec de plus en plus d'acribie aussi à l'interne en archivant nos bilans et retours collectifs). Le premier FORUM sur les ENSEMBLES (en partenariat avec la Ville) a été un succès d'échanges, d'ouverture et d'éclaircissements. La nécessité de notre contre-proposition ne fait plus débat (et, malheureusement la crise CoViD nous redonne raison), sa justesse dans le cadre protégé et clair du

SÉANCE DU 9 MARS 2021 (après-midi) 5347
Proposition: comptes 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique POCHE /GVE

7

POCHE est presque unanime. Nous gardons à cœur d'ouvrir le débat (un FORUM sur les TOURNEES est prévu pour cette saison 20_21) et de rendre nos expériences partageables.

Riche des leçons de l'expérience de LA PIECE PARFAITE, des commanditaires et des saisons précédentes, nous nous réjouissons de radicaliser notre proposition d'ENSEMBLE avec la mise en place d'un REPERTOIRE et l'implication dans la réflexion sur la production au POCHE /GVE de nouvelles entités (Artiste Associée, COMITE de REPERTOIRE...).

mAthieu Bertholet
novembre 2020

La présidente. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1446 à la commission des finances, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité (66 oui).

9. Proposition du Conseil administratif du 24 février 2021 en vue de l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de 3,9 millions de francs destinés au financement de mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise sanitaire du Covid (PR-1447).

I. Contexte

L'impact de la crise sanitaire sur le secteur culturel se révèle particulièrement violent. L'offre culturelle est à l'arrêt depuis de nombreux mois. Après les fermetures du printemps et les jauges réduites entre mai et octobre, le 2 novembre 2020 le Conseil d'État genevois a déclaré la fermeture des lieux culturels pour quelques semaines (les boîtes de nuit, discothèques, cabarets et dancings ayant déjà fermé le 13 juillet). En décembre 2020, le Conseil fédéral a repris la main avec des mesures destinées à endiguer l'épidémie au niveau national, avec une décision de fermeture prolongée des institutions culturelles et l'interdiction des manifestations culturelles.

Ces mesures touchent très durement le domaine de la culture, notamment dans le domaine des arts vivants au sens large (y compris les arts plastiques): selon une étude de la task force culture romande¹ du 10 février 2021, 43% des acteurs et actrices culturel-le-s craignent de devoir renoncer à leur métier, alors que 28% des entreprises culturelles sont dans une situation grave voire catastrophique. De plus, l'incertitude est devenue chronique.

La crise du coronavirus est une crise sur le temps long: sans soutien immédiat, les effets de cette dernière risquent de se prolonger au cours des deux années à venir, même dans la mesure où la pandémie s'atténuerait. Après des mois de fermeture, la gestion des reports et des nouveaux projets va engendrer des difficultés inédites, pour les responsables d'institutions comme pour les artistes programmé-e-s. Les saisons culturelles s'en trouveront impactées jusqu'en 2022 au moins.

Dès le début de la crise sanitaire, la Ville de Genève a immédiatement réagi pour soutenir le secteur culturel. La première action a été de maintenir les subventions validées aux artistes, acteurs et actrices culturel-le-s, malgré les annulations et restrictions, afin de les aider à surmonter cette période. La Ville de Genève a également contribué au financement et à la mise en œuvre du dispositif fédéral et cantonal par un crédit supplémentaire de 2,3 millions de francs (PR-1430) voté en novembre 2020 à la quasi-unanimité du Conseil municipal. Cependant, à Genève comme ailleurs, le besoin de mesures subsidiaires aux mesures de soutien

¹ <https://www.taskforcecultureromande.ch/les-resultats-du-sondage/>

Proposition: soutien à la culture dans le contexte du Covid-19

fédérales s'est rapidement exprimé. Dans l'urgence, en 2020, le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) a mis en place des projets ponctuels visant à donner des opportunités de création et d'emploi pour les artistes, notamment:

- appel à projets durant l'été 2020 (18 projets soutenus pour 350 dossiers reçus);
- organisation de 49 concerts durant l'été 2020 («C'est l'été, c'est concerts») favorisant les artistes de la scène genevoise;
- résidences en décembre 2020 pour des artistes du domaine des musiques actuelles (16 groupes participants, avec 61 musicien-ne-s et 10 technicien-ne-s);
- projet en décembre 2020 dans l'espace public #ILoveArtisteDici pour les arts visuels (70 artistes ont exposé leur travail sur 132 panneaux d'affichage).

Ces propositions, élaborées et mises en œuvre dans des délais très courts, ont connu un véritable succès et ont donné une respiration à des artistes durement affecté-e-s. Cependant, les besoins restent immenses.

Dans la continuité, et en tenant compte de ces expériences et du retour très positif obtenu, la volonté est de proposer pour les prochains mois un plan d'action structuré et cohérent qui touche l'ensemble des disciplines et des métiers, aussi bien dans les arts vivants que dans les arts visuels.

Il s'agit de secteurs essentiels à la vie économique de notre Cité. L'économie culturelle créative représente près de 8% des emplois à Genève, soit le deuxième secteur économique, selon une étude menée entre 2014 et 2016 par la Haute école de gestion de Genève¹, sous l'égide du professeur José Ramirez, sur mandat conjoint du département de la culture et du sport de la Ville de Genève et du Département cantonal de l'instruction publique.

Les mesures proposées par le Conseil administratif ont pour objectif le soutien aux artistes qui n'ont pas pu exercer leur travail en raison de la pandémie, le soutien au tissu artistique et culturel et le soutien à des projets artistiques et culturels qui visent une adaptation à la situation sanitaire. Ces mesures s'appuient sur des échanges réguliers avec les acteurs et actrices de la culture, et s'inspirent directement des actions menées par d'autres villes suisses (Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, Zurich), aussi bien dans leurs objectifs que dans les montants articulés.

Grâce à ces mesures de soutien ciblées, complémentaires des dispositifs existants, ces crédits supplémentaires permettront de garantir que le vivier culturel genevois soit toujours aussi riche et varié lorsque la crise sera derrière nous.

¹ <https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/culture-creatrice-valeurs/culture-secteur-economique>

II. Présentation des mesures

A. Bourses de recherche (*aide aux acteurs et actrices culturel-le-s*)

La crise sanitaire s'étale sur le temps long. Même avec une perspective de réouverture des lieux culturels à moyen terme (et très probablement par étapes), les multiples annulations et reports de spectacles laissent présager un embouteillage dans les saisons et les programmations des lieux culturels genevois. La plupart des lieux culturels, dans tous les domaines, se sont engagés à reprogrammer les projets annulés depuis le début de la pandémie. Cela entraînera indéniablement des refus de nouvelles propositions de création et donc des difficultés d'accès aux subventionnements.

Dès lors, il s'agit de donner aux acteurs et actrices de la culture la possibilité de continuer à travailler sur des projets artistiques malgré les restrictions actuelles qui induisent l'impossibilité de montrer leur travail devant un public.

Ces bourses de recherche permettront aux acteurs et actrices culturels d'approfondir et de développer leur travail, encourageant ainsi l'innovation. Les bourses assureront le maintien de l'activité artistique et la possibilité d'une reprise de l'activité culturelle pour le public dans la période post-crise.

Les personnes physiques actives à Genève dans le domaine de la culture pourront postuler à titre individuel. Ces soutiens seront proposés à toutes les disciplines artistiques ainsi qu'à différents corps de métiers du domaine de la culture (dramaturges, costumières et costumiers, scénographes, métiers techniques, curateurs et curatrices, médiateurs et médiatrices, graphistes, etc.).

Le montant de la bourse pourra être utilisé pour:

- effectuer une recherche en lien avec le domaine et/ou la pratique artistique;
- explorer et développer de nouvelles méthodes et techniques;
- étudier des modes de diffusion innovants ou diversifiés.

Une commission ad hoc sera constituée pour assurer le traitement des dossiers, s'inspirant du dispositif bien éprouvé des commissions d'attribution du Service culturel. Un retour d'expérience sera proposé au Commun en décembre 2021 par le Service culturel permettant de valoriser publiquement ces soutiens spécifiques et d'effectuer un bilan.

Montant alloué: 2 millions de francs – Service culturel – SEC; 36 Charges de transfert (subvention)

Les bourses seront comprises entre 10 000 et 20 000 francs selon la durée et la nature du projet. Il est ainsi estimé qu'entre 100 et 200 bourses pourront être allouées.

B. Subventions aux entreprises culturelles pour des mesures urgentes liées au Covid

a) Soutien aux entreprises et structures culturelles pour des résidences artistiques et adapter les modalités de travail en contexte Covid

La crise sanitaire actuelle prive certain-e-s artistes d'opportunités, de moyens de création mais aussi de lieux de création. Des résidences artistiques ponctuelles dans des lieux et institutions culturel-le-s (salles de concerts, théâtres, musées, bibliothèques et centres d'art), mais aussi dans d'autres lieux à vocation sociale ou scientifique, par exemple, permettront de générer de nouvelles opportunités de travail et de réflexion pour les artistes, tout en inscrivant les institutions dans un projet solidaire. Les résidences pourront permettre de développer un projet de recherche ou une création (une création lumière, par exemple).

Ces résidences ponctuelles pourront être proposées à des artistes ou à des compagnies. Chaque structure déterminera les modalités concrètes de résidence en fonction de ses buts. Ces résidences pourront être gérées directement par chaque institution accueillant des artistes ou par des associations fédérant des artistes ou collectifs d'artistes.

Cette mesure permettra également de soutenir des projets visant à adapter les modalités de travail, de création, de production, de diffusion et de médiation auprès du public. Elle permettra de valoriser l'emploi dans le domaine de la culture, avec une attention particulière aux métiers techniques, qui constituent l'une des catégories de métiers les plus affectées par les conséquences économiques de la crise sanitaire¹.

Les subventions seront attribuées dans le cadre du règlement LC 21 195. Une commission ad hoc sera constituée pour assurer le traitement des dossiers, s'inspirant du dispositif bien éprouvé des commissions d'attribution du Service culturel.

Montant alloué: 800 000 francs – Service culturel – SEC; 36 Charges de transfert (subvention)

Ce montant permettra d'accorder approximativement 50 subventions pour des projets compris entre 5000 et 50 000 francs (estimation).

b) Soutien à la captation et à la diffusion numérique

La crise du Covid a renforcé la fracture numérique. La création d'un contenu numérique de qualité, qu'il s'agisse de captation ou de diffusion numérique,

¹ 58% des personnes interrogées dans la catégorie «métiers techniques» craignent de devoir abandonner leur profession faute de revenus, contre 33% pour les «métiers administratifs» et 41% pour les «métiers artistiques» selon l'étude de la task force culture romande du 10 février 2021.

représente un coût financier conséquent. Beaucoup d'acteurs et actrices culturel-le-s qui travaillent avec des budgets modestes n'ont *de facto* pas accès à ces technologies.

Ce fonds de soutien permettra l'octroi de subventions pour des captations ou des diffusions numériques ponctuelles de spectacles (théâtre, musique, danse, performance), en format aussi bien audio que vidéo. Cette mesure permettra de soutenir le tissu économique de manière plus large en garantissant des retombées pour des réalisateurs et réalisatrices, ainsi que les métiers techniques de la vidéo, du son et de la lumière.

Montant alloué: 350 000 francs – Direction DCTN – 36 Charges de transfert (subvention)

Ce montant permettra de soutenir environ 40 projets, pour des montants compris entre 5000 et 15 000 francs (estimation). Une commission ad hoc sera constituée pour assurer le traitement des dossiers, s'inspirant du dispositif bien éprouvé des commissions d'attribution du Service culturel.

c) Soutien aux organisations professionnelles qui assurent le suivi Covid

Plus une structure est grande et professionnelle dans son administration, mieux elle est préparée à affronter les crises. Le retour unanime des artistes, acteurs et actrices culturel-le-s est celui d'une grande difficulté face aux exigences administratives induites par les aides proposées. Pour les petites structures artistiques (compagnies, collectifs, associations, etc.) ou des artistes indépendant-e-s, ces tâches administratives représentent une charge inédite.

Dans chaque discipline, les organisations professionnelles, faîtières ou des structures nouvellement créées jouent un rôle de relais essentiel pour accompagner les personnes dans la compréhension des réglementations et des exigences administratives. Ces associations professionnelles travaillent bien souvent de manière bénévole et ont besoin de ressources rapides, à titre exceptionnel, pour continuer à assurer les services qu'elles rendent gratuitement aux acteurs et actrices culturel-le-s qui les sollicitent: permanence téléphonique et numérique, accompagnement administratif, représentations auprès des autorités compétentes, notamment.

La crise a révélé l'urgence d'améliorer les mécanismes destinés à protéger les conditions de travail, ainsi que la situation sociale et économique des acteurs et actrices de la culture. Des réflexions de plus long terme sont en cours sur le statut des artistes et leurs rémunérations. L'objectif est de garantir aux artistes un statut qui ouvre à toutes et à tous des droits aux prestations sociales (chômage, APG, etc.) et à des retraites décentes (AVS, LPP, etc.).

Montant alloué: 150 000 francs – Service culturel – SEC; 36 Charges de transfert (subvention)

L'objectif est de soutenir entre 10 et 20 associations professionnelles pour des montants compris entre 5000 et 20 000 francs (estimation) selon les prestations fournies au secteur culturel.

C. Projets de valorisation du travail d'artistes actives et actifs à Genève (accès à l'offre culturelle pour les publics)

a) #ILoveArtisteDlci

Ce projet d'exposition en plein air sur des panneaux d'affichage répartis sur tout le territoire de la Ville a pour objectifs de soutenir des artistes en arts visuels ainsi que de montrer la richesse et la diversité de la scène artistique locale. La réalisation «in situ» des œuvres par les artistes permet également de mettre en lumière une facette de la création généralement exécutée en atelier à l'abri des regards. Un volet de médiation favorisera la rencontre et les échanges entre les artistes, leurs pratiques artistiques et le public.

Ce projet a été réalisé une première fois en décembre 2020, dans le cadre de mesures et de projets particuliers développés par le DCTN pour répondre aux besoins urgents des artistes professionnel-le-s du domaine des arts visuels en complément des mesures d'aides prises par la Confédération. Il a suscité un vif intérêt de la part des artistes ainsi que des lieux de production, partenaires du DCTN pour la coordination des projets. De nombreux échos positifs ont également été reçus de la part du public. Conscient que les opportunités de travail et d'exposition seront rares durant l'année 2021, le DCTN souhaite renouveler une fois ce projet durant l'été, à un moment creux où les espaces d'affichages seront disponibles. La coordination de ce projet, pour cette édition, sera confiée à des espaces culturels indépendants.

Montant alloué: 200 000 francs – Service culturel – SEC; 31 Biens, services et autres charges d'exploitation

Ce montant comprend les honoraires des organisateurs et organisatrices, les cachets des artistes, les frais de réalisation, les frais de coordination, de communication et de médiation.

b) Soutien aux médias audiovisuels genevois pour augmenter leur offre de contenus culturels locaux

Alors que les lieux culturels sont fermés depuis des mois, le numérique est l'un des seuls espaces qui garantissent un accès aux œuvres. Les objectifs de cette

mesure sont d'augmenter l'accès à des contenus culturels pour le public genevois, mais également de sensibiliser sur l'envers du décor du travail des artistes. Il ne s'agit pas de transposer dans l'univers numérique les pratiques du monde réel, mais de maintenir une offre culturelle accessible au plus grand nombre dans un contexte de fermetures de lieux ou de jauges réduites, tout en tenant compte de l'empreinte énergétique et environnementale nette du numérique. Ces programmes permettront ainsi de maintenir des liens entre les artistes et le public et de soutenir la création locale en offrant de nouveaux débouchés.

Des concerts, spectacles de théâtre, de danse ou des performances pourront être diffusés via ces médias. Il peut s'agir de spectacles inédits, afin de proposer un débouché aux artistes de Genève. Afin de nourrir le lien entre les artistes et le public genevois, peuvent être soutenus des projets proposant des rendez-vous réguliers avec les acteurs et actrices du monde de la culture (entretiens, bords de scènes, etc.) ou des reportages transversaux sur des pratiques culturelles.

Cette mesure permettra à des médias genevois de développer un programme culturel audiovisuel et numérique dédié aux artistes, travailleurs et travailleuses de la culture de Genève.

Montant alloué: 400 000 francs – Direction DCTN – 31 Biens, services et autres charges d'exploitation

Ce montant permettra la création et la diffusion de contenus sur des canaux de télévision, radios et des plateformes web de médias genevois.

III. Résumé des aspects budgétaires et financiers

31 Biens, services et autres charges d'exploitation	600 000 francs
36 Charges de transfert (subvention)	3 300 000 francs
Total des crédits supplémentaires	3 900 000 francs

Les crédits budgétaires sollicités auraient ainsi les incidences suivantes sur le budget du Service culturel (SEC) et de la Direction (DIR) du DCTN, pour les rubriques concernées:

Montant en francs	Budget 2021 voté	Crédit budgétaire supp.	Budget 2021 modifié
SEC – 36	61 752 028	2 950 000	64 702 028
SEC – 31	7 104 654	200 000	7 304 654
DIR – 36	601 000	350 000	951 000
DIR – 31	1 386 433	400 000	1 786 433

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement
 et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise sanitaire du Covid

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Bourses de recherche	2 000 000	
Subventions aux entreprises culturelles pour des mesures urgentes liées au Covid	1 300 000	
Projets de valorisation du travail d'artistes actives et actifs à Genève	600 000	
Coût total du projet TTC	3 900 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés: SEC et DIR DCTN

CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	600 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		
36 - Subventions accordées	3 300 000	
Total des nouvelles charges induites	3 900 000	
REVENUS		
40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers		
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
Total des nouveaux revenus induits	0	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-3 900 000	

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
2021	3 900 000	0	3 900 000
Totaux	3 900 000	0	3 900 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de 3 900 000 francs destinés au financement de mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise sanitaire du Covid.

Art. 2. – Les charges supplémentaires prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2021 sur les rubriques suivantes:

- 2 950 000 francs, Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 36 Charges de transfert, nouveaux OTP en attente de création;
- 200 000 francs, Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 31 Biens, services et autres charges d'exploitation;
- 350 000 francs, Direction DCTN, cellule de gestion 30010099, groupe de compte 36 Charges de transfert, nouvel OTP en attente de création;
- 400 000 francs, Direction DCTN, cellule de gestion 30010099, groupe de compte 31 Biens, services et autres charges d'exploitation.

Art. 4. – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Préconsultation

La présidente. Le bureau et les chefs de groupe ont accepté l'ouverture du débat demandée par le Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, maire. Je remercie d'ores et déjà les chefs de groupe d'avoir accepté l'ouverture du débat ce soir même sur la proposition PR-1447. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, et je le rappelle d'emblée: le Conseil administratif vous demande le vote de cet objet sur le siège avec la clause d'urgence. En effet, s'il y a une urgence avérée en ce moment face à cette crise qui dure si longtemps, c'est bien celle des artistes, mais aussi des autres professionnels de la culture.

Je ne m'étendrai pas très longtemps sur ce sujet, parce que je crois qu'on a déjà eu l'occasion d'en parler. Les médias en font souvent état – heureusement – et je dois reconnaître que l'un des mérites de cette crise est peut-être justement d'avoir provoqué une prise de conscience chez un public beaucoup plus large ou parmi des élus qui ne s'occupent pas de culture habituellement, que ce soit à l'échelon des cantons ou de la Confédération. La crise du Covid-19 a attiré leur attention sur la situation très particulière des intermittents du spectacle, qu'ils soient artistes, metteurs en scène, graphistes, scénographes, éclairagistes, ingénieurs du son ou autres. Je veux parler ici de tous les métiers qui permettent à la vie culturelle de se déployer dans toute sa richesse et sa diversité.

La situation a montré à quel point la vie culturelle nous manque aujourd'hui. C'est vrai que les musées ont rouvert – et on s'en réjouit. Mais je me rappelle qu'à la fin de l'été dernier, lorsque les théâtres ont pu fonctionner, même si c'était en jauge réduite, et que le Festival de la Bâtie a pu avoir lieu, même si c'était avec de nombreuses restrictions, les audiences étaient très fortes et les gens très nombreux. Ce fut aussi le cas partout ailleurs en Suisse. Aujourd'hui, cela nous manque cruellement.

Durant cette période, les artistes n'ont pas cessé de travailler. L'immense majorité d'entre eux a continué à concevoir, créer, répéter – soit seuls, soit en groupe, ça dépend des domaines et des situations – mais avec des revenus très nettement affaiblis, dans le meilleur des cas, voire inexistants. C'est dû aussi à leur situation, puisque les artistes enchaînent souvent des projets de courte durée. Parfois ils sont salariés, parfois ils perçoivent plutôt des cachets, là encore cela dépend des domaines; la situation n'est pas la même pour le théâtre, la danse, la musique, le livre, les arts visuels ou les arts plastiques.

Nous nous battons d'ailleurs depuis des années, je le précise au passage, pour que la situation s'améliore. Cela passe aussi bien par des règles de rémunération

équitables que par une amélioration du statut légal des artistes lui-même. Ce statut professionnel doit enfin être reconnu et amélioré, que ce soit au niveau de l'assurance-chômage, de l'assurance perte de gain ou des offices cantonaux de l'emploi. Je dois malheureusement constater qu'à Genève – mais pas seulement, car c'est aussi le cas dans d'autres cantons – l'Office cantonal de l'emploi continue à avoir une très mauvaise connaissance de la réalité de ces métiers. Cela crée des situations extrêmement difficiles, par exemple lorsque ces personnes sollicitent les allocations de l'assurance-chômage.

Nous avons envie de voir des artistes qui puissent travailler et qui survivent à cette crise. Nous avons besoin d'eux et d'elles, Mesdames et Messieurs! Comme vous le savez, une étude de la Taskforce Culture a montré que de nombreux artistes envisageaient aujourd'hui de changer de métier, simplement parce qu'il leur est impossible de survivre ou de vivre décemment – c'est-à-dire simplement de tenir le coup – dans cette crise.

J'anticipe une remarque tout à fait juste: il est vrai que, dès le début, quelques jours après le premier *lockdown* et la clôture des institutions culturelles, la Confédération a débloqué des fonds importants pour la culture. On doit vraiment rendre hommage à la Confédération pour cela, c'est juste. C'est l'un des rares domaines où elle a versé des aides à fonds perdus – c'est-à-dire des indemnités et non pas des prêts. Ces montants, parallèlement à nos propres subventions dont je vous remercie d'avoir compris que nous les ayons maintenues, ont permis à de nombreuses entités culturelles de survivre, qu'il s'agisse de théâtres, de festivals, d'opéras ou autres. Mais les subventions ne suffisent pas pour remplacer la billetterie qui manque, les sponsors qui se retirent, les mécènes qui réduisent leur contribution – ce qu'ils ne font cependant pas toujours, heureusement.

Pour ces raisons, les personnes qui dépendent de cet écosystème – à savoir les artistes individuels ou les autres professionnels de la culture – se sont retrouvées sur le carreau. C'est particulièrement le cas à Genève. Une autre structure aurait alors dû prendre le relais: Suisseculture Sociale, une sorte de faïtière suisse censée venir en aide aux artistes. Je me permets ici de dire qu'autant les aides aux institutions n'ont pas trop mal fonctionné, autant les aides individuelles ont été très clairement insuffisantes et assorties de procédures extrêmement lourdes. Tout cela pour recevoir finalement 100 francs sur un mois... Enfin, des montants totalement indécents! Comme toujours, les villes arrivent en bout de chaîne et font ce qu'elles peuvent. Je salue à cet égard l'action des autres villes suisses.

Mesdames et Messieurs, en acceptant la proposition PR-1430 au mois de novembre 2020 – je terminerai par là – vous avez eu la générosité de voter un crédit de 2,3 millions de francs pour des aides complémentaires aux aides fédérales qui allaient surtout aux institutions déjà soutenues par la Ville, afin de compenser les pertes de billetterie, par exemple, ou d'autres types de déficits.

Proposition: soutien à la culture dans le contexte du Covid-19

Aujourd'hui, dans la proposition PR-1447, nous vous présentons une demande de crédit spécifique qui n'est pas de l'aide sociale, j'insiste là-dessus. C'est un crédit de politique culturelle qui crée des opportunités de travail rémunéré pour les artistes. Nous avons prévu 2 millions de francs pour les bourses et autres formes de travail individuel ou en équipe; un montant pour les subventions aux entités culturelles qui, à leur tour, créent de l'emploi – ce peut être des festivals, des théâtres ou d'autres acteurs culturels ou actrices culturelles; un montant pour les médias locaux telles la télévision ou les radios locales qui retransmettraient des spectacles ou d'autres formes d'expression artistique pour contribuer à la diffusion artistique; nous avons aussi prévu un montant pour les associations qui font un travail exceptionnel de soutien et de conseil aux artistes, et cela, souvent à titre bénévole.

Enfin, nous voulons faire une réédition de ILOVE#ArtisteDici, une action très appréciée en décembre 2020: les artistes ont créé des affiches complètement décalées dans l'espace public. C'est une manière de les soutenir, tout en leur permettant de rencontrer un public. J'ai d'ailleurs le plaisir de vous confirmer, Mesdames et Messieurs, que Sion et Lausanne mettent à leur tour cette action en place en s'inspirant clairement de Genève.

Aujourd'hui, il est vraiment urgent d'aider les métiers de la culture. A terme, j'espère que la situation se rétablira. La fin des fermetures viendra peut-être bientôt et les lieux culturels pourront alors rouvrir, mais cela ne règlera pas tous les problèmes tout de suite. Il y a un réel embouteillage de besoins! Je vous remercie d'ores et déjà de réserver un bon accueil au crédit demandé dans la proposition PR-1447. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée sans opposition (65 oui et 1 abstention).

M. Yves Herren (Ve). Je dirai juste quelques mots. La proposition PR-1447 est plutôt bienvenue. Il est sûr que la profession d'artiste est en souffrance de manière intense et pérenne. Ces subventions sont donc relativement bienvenues. Les appels à projets sont une bonne chose, ce processus avait déjà bien marché en 2020, car il avait permis à beaucoup d'artistes de se produire. Les associations professionnelles à soutenir font effectivement un gros travail, l'aide que le Conseil administratif propose de leur apporter est donc également assez bienvenue. Quant à la subvention qui concerne l'encouragement des captations, c'est bien vu: en effet, les artistes de théâtre ne sont pas des spécialistes de la captation visuelle, cela leur permettra donc de recevoir une aide pour se produire et diffuser leur travail.

Les Vertes et les Verts soutiendront fortement cette proposition, mais je ferai encore une petite remarque concernant le montant de 400 000 francs inscrit sous

la rubrique «Direction du département de la culture et de la transition numérique», à la page 7 de la proposition PR-1447. Nous aimerions bien que ce montant soit alloué à la création. Il faudra peut-être y veiller.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on soutiendra la proposition PR-1447 mais, en la lisant, on a un peu de peine à voir concrètement à quoi cela se rapporte, même si on a entendu les explications du magistrat tout à l'heure. Il ne s'agit pas vraiment de projets culturels, mais de soutiens autour de la création culturelle, par exemple pour la captation et la diffusion numérique. Pour ma part, je reste un peu sur ma faim quant à cet aspect-là. Pourrait-on recevoir des explications complémentaires du magistrat?

Je lis: «Subventions aux entreprises culturelles pour des mesures urgentes liées au Covid-19». On peut comprendre qu'il s'agit de mesures de distanciation sociale, de préparation, d'accueil du public avec la distanciation sociale nécessaire... Mais on a peut-être mal compris. Il y a évidemment des subventions pour des projets. Pourrait-on avoir un peu plus de détails? Non pas sur ce qui a amené le Conseil administratif à déposer cette proposition, puisqu'un expert a été mandaté, mais sur sa réalisation concrète. Ce document nous laisse un peu sur notre faim. Comment le monde culturel sera-t-il véritablement aidé grâce à la proposition PR-1447 telle qu'elle est résumée dans ces neuf pages?

Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs, je suis de ceux qui soutiennent la culture au sens général du terme. C'est une nécessité, à plus forte raison aujourd'hui vu l'état de notre société et les souffrances – au sens large du terme – occasionnées par le Covid-19. Par conséquent, nous aimerions avoir un peu plus de «biscuit», c'est-à-dire que l'on nous dise comment cette proposition permettra concrètement aux milieux culturels de retrouver un second souffle.

La proposition PR-1447 prévoit 2 millions de francs pour des bourses de recherche, 1,3 million de francs pour des subventions aux entreprises culturelles, 600 000 francs pour des projets de valorisation de travail d'artistes... C'est la seule chose qui me paraît relativement claire à la lecture, puisqu'il s'agit là d'artistes actives et actifs à Genève, donc de projets culturels. Pour le reste, c'est un peu plus nébuleux. J'aurais aimé avoir davantage de détails concrets.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Pour moi comme pour tout le monde, ces longs mois de fermeture et donc d'inaccessibilité à tous les spectacles pèsent. Ils pèsent évidemment sur nous en tant que spectateurs et spectatrices, c'est-à-dire en tant que consommateurs et consommatrices – même si le mot sonne bizarrement – mais il est évident que la situation pèse d'abord sur les artistes.

J'aimerais juste réagir brièvement à ce que vient de dire M. Sormanni – vous lui transmettez, Madame la présidente. Contrairement à lui, je trouve que la proposition PR-1447 est très détaillée et répond en fait à plusieurs besoins qui, eux, ne sont pas couverts par les mesures déjà existantes. Je ne les détaillerai pas toutes, parce que je crois que la proposition parle d'elle-même, mais il s'agit concrètement d'aides directes destinées surtout aux artistes et aux techniciens – car il n'y a pas que les artistes qui permettent aux spectacles d'avoir lieu! La proposition prévoit donc des bourses de recherche – c'est-à-dire des montants qui vont directement dans la poche des artistes et des créateurs – mais il y aura aussi de l'argent pour les artistes visuels qui créeront des affiches, pour les techniciens, les vidéastes et les cinéastes qui feront de la captation de spectacles, etc.

Le milieu culturel est sclérosé. Nous avons débattu là-dessus et voté en novembre 2020 un crédit supplémentaire pour ce secteur via la proposition PR-1430. Déjà alors, nous parlions de catastrophe et de débâcle à venir. Quatre mois plus tard, Mesdames et Messieurs, la crise dure, comme vous le savez, et le milieu culturel est encore aux abois.

Les spectateurs se sont réinventés – je ne sais pas vous, mais moi, en tout cas, je l'ai fait. Par exemple, je m'extasie devant des canards ou la beauté de la couleur du lac. J'ai apprécié plus que je ne pouvais me l'imaginer le festival de lumières Geneva Lux. Je m'arrête parfois devant les écoles de musique, parce que j'entends des sons de piano ou de flûte qui sortent des salles... Quant aux artistes, on leur a beaucoup demandé de se réinventer – ce que je trouvais un peu cynique – et ils l'ont fait. Je pense par exemple à Gilles Jobin et à sa Comédie virtuelle, mais aussi aux festivals de films. Cependant se réinventer ne suffit pas.

A notre avis, la proposition PR-1447 envisage de nouvelles pistes et des soutiens ciblés qui viennent s'ajouter aux aides fédérales et cantonales, comme je l'ai dit tout à l'heure. Ces soutiens sont importants dans leur rôle complémentaire. Les pistes proposées sont rapides, accessibles, adaptées et répondent aux besoins réels et immédiats du secteur culturel. La proposition PR-1447 ne peut évidemment pas tout compenser; il y a quand même des gens qui vont devoir changer de métier ou faire autre chose, malheureusement, mais au moins ce crédit permet de donner rapidement des moyens à ceux qui en ont besoin.

Sans entrer dans les détails, j'aimerais souligner les éléments suivants. Financer la recherche, comme le propose le Conseil administratif, c'est miser sur l'avenir, c'est valoriser la créativité et surtout – très important! – c'est reconnaître l'immense travail qui précède le surgissement d'une œuvre, à savoir tout ce qu'on ne voit pas et qui précède évidemment le spectacle. A noter aussi un autre point que je trouve très important, et je remercie le Conseil administratif de proposer cela: le soutien apporté aux structures comme Action intermittence, pour ne citer qu'elle, qui dès le début sont venues en aide aux artistes, créateurs,

techniciens, etc., afin de les seconder pour faire les démarches administratives nécessaires – des démarches très compliquées dont la plupart ne sont pas encore réglées.

Au final, 950 000 francs sont destinés à rendre l'offre culturelle au public – donc aux contribuables – à travers l'aide aux médias pour donner une visibilité aux œuvres grâce à l'affichage que vous pourrez toutes et tous découvrir dans la rue, Mesdames et Messieurs, et grâce aux captations. Nous, spectateurs – et/ou créateurs, pour certains d'entre nous –, ne pouvons que nous réjouir de ces mesures. De même que nous nous réjouissons de pouvoir enfin – peut-être le 22 mars – aller au cinéma et au théâtre pour nous extasier et frémir. Le Parti socialiste soutient le vote sur le siège de la proposition PR-1447 avec la clause d'urgence. (*Applaudissements.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). 3,9 millions de francs, c'est une demande de crédit qui nous frappe, quand même... Ce n'est pas une petite somme! Dans ce contexte particulier, comme la proposition PR-1447 nous arrive in extremis, ce montant met en évidence la fragilité et surtout la souffrance d'un secteur décidément mal connu, malheureusement, on le constate en entendant certaines interventions.

Le Parti libéral-radical s'en préoccupe depuis plusieurs années déjà mais, depuis quelques semaines ou quelques mois, nous travaillons à ce que le secteur culturel soit d'abord mieux connu et ensuite mieux soutenu, à ce qu'un travail de fond soit fait pour que les «trous» dans le filet aux dépens de ces professionnels et la misère à laquelle certains sont acculés ne soient plus possibles dans notre société. Nous avons récemment déposé la motion M-1508 intitulée «Vie d'artiste ou vie de bohème? Pour une vie digne pour les artistes», afin de clarifier le statut des artistes. On voit bien qu'il y a là un problème de fond. Nous avons également déposé la résolution urgente R-279, à laquelle se sont associés de nombreux partis siégeant dans cette enceinte, afin de demander la réouverture prochaine des lieux culturels.

Il est parfaitement exact de dire qu'actuellement le secteur culturel – comme d'autres, d'ailleurs, mais celui-là en particulier – agonise presque. Cela fait des mois que durent les pressions et les fermetures. Voilà pourquoi – et non pas seulement par pitié dans cette situation un peu exceptionnelle – le Parti libéral-radical votera bien sûr le crédit demandé dans la proposition PR-1447, tout en poursuivant le travail de fond et les actions visant à ce que ce secteur, à terme, soit mieux compris et mieux soutenu. Nous soutiendrons à la fois l'urgence et le vote de la proposition sur le siège. Nous ne savons pas si la clause d'urgence a été demandée mais, si tel est le cas, nous l'accepterons évidemment aussi.

La présidente. La clause d'urgence a été demandée.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Le Parti démocrate-chrétien s'associe à cette démarche volontariste pour sauver la filière culturelle – car on parle bien de filière de la culture, et il est impératif d'être à ses côtés. Il est important aussi de se préoccuper du statut des artistes, je rejoins tout à fait les propos de M^{me} Kraft-Babel sur ce point. En effet, nous sommes là aujourd'hui à essayer de sauver cette filière à coups de millions de francs, alors que ce n'est pas forcément notre responsabilité première, au niveau légal. Or peut-être que, s'il y avait un statut d'artiste reconnu au niveau fédéral, la Confédération pourrait enfin participer à ce sauvetage culturel.

Par ailleurs, j'ai également des questions à poser. Bien entendu, nous sommes d'accord de voter la proposition PR-1447 sur le siège avec la clause d'urgence. Mais rappelez-vous les 2,3 millions de francs que nous avons votés pour la culture en novembre dernier, Mesdames et Messieurs: la proposition PR-1430 prévoyait une clé de répartition avec l'Etat et les autres communes. M. le maire va sans doute nous expliquer tout cela. J'aimerais savoir si le crédit de 3,9 millions de francs qui nous est demandé aujourd'hui dans la proposition PR-1447 est basé à nouveau sur une telle clé de répartition, s'il y aura un «pot commun» avec l'Etat et les communes, une aide fédérale ou cantonale distribuée à tous les cantons, ou s'il s'agit d'une spécificité de la Ville de Genève. Il me semble que c'est un élément important à connaître.

Enfin, je ferai une remarque plus générale: en ce moment, on enchaîne les millions de francs accordés non pas seulement à la culture, mais aussi à d'autres secteurs par l'intermédiaire de tous les crédits urgents que nous votons. Ces millions de francs dépensés vont forcément impacter les finances de la Ville. Il serait intéressant de connaître la stratégie du Conseil administratif à cet égard, car nous dépassons déjà largement le budget 2021 voté il n'y a pas si longtemps, au mois de décembre dernier. J'aimerais savoir comment ces dépenses supplémentaires sont gérées, car ce ne sont pas des crédits d'investissement, mais bien des crédits de fonctionnement. Voilà les questions que nous nous posons, mais nous saluons quand même la volonté du Conseil administratif de sauver la filière culturelle, qui est primordiale pour l'esprit comme pour le cœur.

M^{me} Monica Granda (EaG). Ensemble à gauche soutient fortement la proposition PR-1447, car l'impact des mesures sanitaires imposées par la Confédération en raison de la crise du Covid-19 a engendré une vraie catastrophe au sein des milieux culturels. Pièces de théâtre répétées dans le vide sans possibilité de présentation au public, concerts et pratiques musicales collectives mis de côté,

programmation des cinémas stoppée dès mars 2020: ce ne sont que quelques exemples dans la nuit sombre que vit la culture – sans compter l’incertitude où elle continue de sombrer.

Nous pensons que les 3,9 millions de francs demandés par le Conseil administratif dans la proposition PR-1447 pourront servir à pallier en partie cette situation dramatique en permettant de faire décoller des projets concrets, en continuant à travailler en continuité avec ce qui a été proposé pendant la première année de la pandémie et qui a donné de bons résultats. Voilà pourquoi nous soutenons cette proposition. Néanmoins, nous continuons à souligner qu’il faut aller plus loin et travailler à un vrai statut professionnel pour les travailleurs et travailleuses de la culture. Nous demandons que ce crédit soit voté sur le siège.

M. Pascal Altenbach (UDC). La situation des métiers de la culture fait qu’ils ont été atteints de plein fouet par le déclenchement de la pandémie, il y a un an – un an déjà, c’est vraiment très long! Il est certain que les professionnels de la culture – les comédiens dans les théâtres, par exemple – doivent toujours se préparer pour la reprise de leur activité, sans savoir quand elle aura lieu, mais ils doivent continuer à répéter, à apprendre par cœur leurs rôles pour pouvoir être à nouveau sur les planches dès que possible. Il est évident que, pour cette raison, ils ne peuvent pas prendre un autre travail en attendant, comme s’ils étaient mécanos ou plombiers. Ils doivent toujours répéter et ont donc besoin d’une aide. Il va de soi que l’Union démocratique du centre est tout à fait favorable au soutien financier prévu par le Conseil administratif dans la proposition PR-1447. Nous la voterons donc.

M. Eric Bertinat (UDC). Je me permets de prendre la parole pour tenir un discours non pas dissonant, mais interrogatif sur la proposition PR-1447. Je suis évidemment tout à fait d’accord avec les propos de mon collègue Altenbach, mais il n’en reste pas moins que cette proposition nous est soumise de manière rapide, puisque le Conseil administratif n’a même pas trouvé le temps de passer devant la commission des finances pour présenter son projet. Pourtant, nous avons reçu ce document il y a dix jours, si ce n’est pas davantage. Il me semble que pour une dépense de près de 4 millions de francs – mais sur 1200 millions de francs de budget, quelle importance, me direz-vous... – la commission des finances aurait au moins dû recevoir quelques informations et avoir la possibilité de poser certaines questions.

En effet, cette proposition soulève quelques interrogations en termes de critères d’attribution. Comment ces différentes aides seront-elles données, concrètement? Leur terminologie est en elle-même assez compliquée, c’est le moins qu’on

puisse dire! Cela fait qu'on se demande si finalement tout le milieu artistique sera concerné, ou seulement quelques artistes et organisateurs de spectacles qui présenteront dans les délais des projets coïncidant avec les exigences du Conseil administratif.

Par exemple, on se demande si une costumière fait forcément partie de la chaîne artistique. Comment pourra-t-elle bénéficier des aides prévues dans la proposition du Conseil administratif? Et ce n'est qu'un cas parmi d'autres, il y a mille et une professions dans le milieu artistique dont je me demande sincèrement comment elles s'y retrouveront, dans cette liste de mesures, pour pouvoir décrocher la petite timbale qu'on leur propose. Une autre question m'est venue en lisant la proposition PR-1447: une seule et même compagnie est-elle susceptible de recevoir plusieurs des aides prévues? Peut-elle en obtenir trois, ce qui reviendrait à toucher 85 000 francs? Voilà typiquement les questions qu'on se pose.

Je suppose, chers collègues, qu'une partie d'entre vous a entendu la violoncelliste Estelle Revaz au téléjournal, il y a une semaine. Elle a été extrêmement claire: elle en appelait à des solutions simples et rapides, avec un minimum d'administration. La proposition PR-1447 répond-elle au moins à cette demande? Est-ce que ce sera réellement si rapide et si simple que ça, pour les artistes qui espéreront trouver de l'aide auprès de la Ville?

C'est l'une des questions qui m'a amené à déposer la résolution R-279 qu'on vous présentera en urgence ce soir. La Ville dispose d'une multitude de salles et d'un matériel important – du matériel de scène, de sonorisation, d'éclairage et autres. Pourquoi ne les met-elle pas à la disposition des milieux culturels via cette proposition? Voilà qui soulagerait infiniment tous les artistes et les organisateurs de manifestations culturelles. Vu la manière dont est présentée la proposition PR-1447, on va leur donner de l'argent et puis cet argent retournera à la Ville, car il leur faudra évidemment payer la location d'une salle ou de matériel. On aurait peut-être pu trouver une solution de ce côté-là. Elle aurait un certain prix, puisqu'il s'agirait de mettre à disposition sans location du matériel appartenant à la Ville, mais cela pourrait donner un souffle bienvenu au milieu artistique, qui a vraiment souffert de cette crise.

Enfin, dernière remarque concernant ILOVE#ArtisteDici. J'aurais bien aimé que la Ville de Genève fasse un effort pour parler français! C'est le minimum qu'on puisse demander à une administration. Mais ça, c'est peut-être un vœu pieux...

La présidente. Je donne la parole à M. Sami Kanaan, en espérant qu'il pourra répondre à toutes les questions qui ont été posées.

M. Sami Kanaan, maire. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, tout d'abord, je vous remercie très sincèrement au nom du Conseil administratif pour votre accueil globalement très favorable de la proposition PR-1447. Je reconnais que les questions de MM. Bertinat et Sormanni sont légitimes, et j'y répondrai. Nous-mêmes, nous travaillons dans l'urgence, tout en essayant d'être aussi rigoureux que possible. Un des équilibres que nous cherchons à trouver en permanence – pas seulement en ce qui concerne ce crédit – est d'être aussi simples que possible dans les procédures mises en place et donc d'éviter la bureaucratie inutile. De nombreuses personnes dans notre société – je pense par exemple aux tenanciers de restaurants et de cafés-restaurants, ou à d'autres formes de petits indépendants – se sont plaintes à juste titre d'une certaine bureaucratie pour accéder aux aides. Mais en même temps, on est évidemment obligés d'avoir un minimum de rigueur, puisque c'est de l'argent public et que, tôt ou tard, il faudra justifier l'emploi de ces moyens.

Avec le crédit de la proposition PR-1447 présentée aujourd'hui, nous ne travaillons pas à résoudre à long terme les problèmes du statut des artistes – mais j'y reviendrai par ailleurs, car c'est un enjeu fondamental. Pour répondre notamment à MM. Bertinat et Sormanni, ce crédit comporte très majoritairement de l'argent qui ira aux artistes, et ce sera un revenu effectif. Nous mettons déjà les salles à leur disposition, même si nous ne l'avons pas précisé dans la proposition – peut-être aurions-nous dû le faire. En effet, ce document n'indique pas tout ce que nous faisons par ailleurs pour soutenir la vie culturelle malgré les fermetures.

Par exemple, nous mettons à disposition le Théâtre Pitoëff pour que des acteurs puissent y travailler – il n'y a pas de public, mais ils travaillent. Nous sommes en train de préparer la mise à disposition de la Comédie également à titre d'instrument de travail pendant quelques mois. Je parle ici de la future ancienne Comédie, que l'équipe actuelle a quittée, car elle est en train de terminer son déménagement à la Nouvelle Comédie, en attendant sa nouvelle affectation définitive dont nous vous parlerons bientôt, Mesdames et Messieurs. Comme la *Tribune de Genève* vient d'en faire état, nous avons aussi soutenu le projet de réattribution de la salle de répétition dite «Caecilia». Je ne détaille pas toute la liste, mais il y a de nombreux locaux que nous essayons de mettre à la disposition des artistes. Nous avons financé en décembre des bourses pour des musiciennes et des musiciens dans des lieux comme l'Usine, l'Alhambra, la Cave 12, afin de leur permettre de travailler. En effet, ces lieux sont actuellement disponibles.

C'est peut-être la grande différence avec la première phase de la pandémie, au printemps dernier, où ces lieux étaient physiquement et concrètement fermés. Aujourd'hui, les compagnies créent, répètent et travaillent au Théâtre du Grütli, au Théâtre Le Poche, au Théâtre Saint-Gervais, à la Comédie, au Théâtre de Carouge, à la Parfumerie, au Théâtre de l'Usine, au Théâtre du Galpon. Le défi

qui résulte de cette situation est un énorme embouteillage de projets qui seront prêts à être montrés au public lorsque les scènes rouvriront. Soit on les montre l'année prochaine mais, du coup, il n'y aura plus de place pour de nouveaux projets, soit on les passe quelque part par pertes et profits pour le public – mais ce serait dommage – afin de ne pas prêter les futurs projets. C'est l'un des plus gros défis que nous ayons à relever et c'est l'une des raisons qui me font dire – mais je ne suis pas le seul – que la crise dépassera largement la date de réouverture des lieux culturels, car il faudra réorganiser le paysage.

J'évoquerai un autre élément par rapport au numérique: je ne suis pas du tout partisan – et je pense que vous non plus – du tout numérique. Rien ne remplace le contact direct entre des artistes et le public. Mais il est vrai que, pendant cette crise, il leur a fallu être très créatifs; on peut donc féliciter les artistes au sens large. On découvre aussi, à titre complémentaire – et non pas en remplacement du présentiel –, qu'il y a des publics qui ne viendraient pas forcément sur place dans un théâtre, un concert ou un festival, mais qui peuvent assister à des débats, voir des films ou écouter de la musique à distance. D'où le crédit pour la captation.

Nous avons essayé d'être très concrets. Pour être précis, les 2 millions de francs destinés aux bourses iront à des personnes à titre individuel dans tous les métiers de la culture, à raison de 10 000 à 20 000 francs par personne sur la base d'un projet – mais je ne parle pas d'un document de 50 pages – qui permette de travailler sans forcément avoir de date de rencontre avec le public, quelle que soit la forme d'art pratiquée. Nous avons prévu 800 000 francs de subventions pour des entités qui pourront ainsi mettre sur pied des projets créant de l'emploi. 350 000 francs seront réservés aux enjeux de captation – et là, ce sera surtout pour favoriser l'acquisition de savoir-faire et d'expérience, mais parfois aussi de matériel. Jusqu'ici, beaucoup de gens ont dû improviser; or on ne peut pas juste retransmettre un concert avec un simple smartphone, il faut du matériel et du savoir-faire.

Il y aura encore 150 000 francs pour différentes organisations professionnelles. C'est clairement un geste – et c'est la moindre, dirais-je – en faveur d'Action intermittence et toutes les autres entités qui font un travail impressionnant. Cela sous-tend ce que dit Estelle Revaz dans les médias, et c'est très bien. Nous avons aussi prévu 200 000 francs pour ILOVE#ArtisteDici; c'est extrêmement important, car cela nous permettra de recommencer cette action. Monsieur Bertinat, je vous concède qu'on aurait effectivement pu dire «J'aime les artistes d'ici», mais ILOVE#ArtisteDici est un clin d'œil, même si ce n'est pas un nom totalement francophone. Enfin, 400 000 francs sont prévus pour une aide aux médias locaux, Mesdames et Messieurs, à savoir ceux et celles qui feront l'effort de retransmettre des spectacles. On retrouvera peut-être la tradition des pièces de théâtre radiodiffusées ou de la musique locale. Cela permettra à la fois de soutenir les artistes d'ici et de les mettre en contact avec un public via la télévision et les radios locales.

Vous voyez donc qu'on a essayé de travailler de manière aussi pragmatique et ciblée que possible, afin que cet argent aille réellement aux artistes. Or cela représente aussi des emplois. Je ne répéterai pas ici à quel point l'économie culturelle et créative, c'est aussi des emplois et un savoir-faire. Je rappelle que, selon la Taskforce Culture romande, 25% des artistes sont dans une situation dramatique sur le plan de leur situation économique personnelle et que 43% envisagent de changer de métier. C'est beaucoup trop! Il serait dramatique de perdre ce savoir-faire et cette richesse culturelle.

Quant au statut des artistes, c'est une démarche parallèle. La Ville de Genève peut peser sur les rémunérations, mais pas sur les conditions légales. A ce niveau-là, nous faisons du lobbying avec l'appui – heureusement – de la Taskforce Culture, qui regroupe les milieux culturels ainsi que plusieurs élus des Chambres fédérales. M^{me} Revaz en a parlé. Il y a de nombreuses forces qui convergent – Action intermittence est très engagée dans ce domaine aussi – pour veiller à ce qu'enfin les choses bougent au niveau fédéral, car c'est quand même là que les règles légales de base sont fixées.

Une dernière explication par rapport à la répartition avec le Canton et la Confédération évoquée par M. de Kalbermatten, lorsqu'il a rappelé que le crédit de la proposition PR-1430 était un complément municipal aux aides fédérales et cantonales pour les institutions subventionnées par la Ville. Cet argent est donc allé à des théâtres, à des festivals, à l'Association pour la danse contemporaine (ADC) et à d'autres entités sur toutes nos scènes. Ici, dans le cadre de la proposition PR-1447, on aide directement les artistes. C'est une démarche de la Ville. En cela, nous rejoignons la Ville de Lausanne, par exemple, qui a voté l'année passée un plan spécifique de relance de 2,5 millions de francs et qui prépare actuellement un nouveau crédit. Vaud, le Valais et Zurich sont les cantons qui ont aussi voté des montants spécifiques pour la culture, de même que la Ville de Zurich, à hauteur de plusieurs millions de francs.

Je reconnais que nous sommes ici dans une démarche volontariste et que rien ne nous y oblige, mais le dispositif fédéral d'aide aux individus est clairement insatisfaisant. Par ailleurs, l'approche forfaitaire que développe le Canton de Zurich est intéressante, mais elle n'est pas encore entrée en vigueur. Je rappelle pour terminer que dans ce pays la moitié des aides publiques à la culture viennent des villes, 40% des cantons et 10% de la Confédération. Nous avons donc une réelle responsabilité à assumer pour que le tissu culturel reste vivant et diversifié, pour qu'il continue de nous passionner et de nous émerveiller. (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous rends attentifs et attentives au fait qu'il nous faut voter séparément l'article 4 de la délibération de la proposition PR-1447 concernant la clause d'urgence, selon l'article 79 de la Constitution

de la République et canton de Genève. Je vous en rappelle la teneur: «Les délibérations dont l'exécution ne souffre aucun retard peuvent être déclarées urgentes par décision du conseil municipal à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres.» Je mets donc d'abord aux voix l'article 4 concernant la clause d'urgence.

Mis aux voix, l'article 4 de la délibération portant sur la clause d'urgence est accepté à l'unanimité (71 oui).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération munie de la clause d'urgence est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (70 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de 3 900 000 francs destinés au financement de mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise sanitaire du Covid.

Art. 2. – Les charges supplémentaires prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2021 sur les rubriques suivantes:

- 2 950 000 francs, Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 36 Charges de transfert, nouveaux OTP en attente de création;
- 200 000 francs, Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 31 Biens, services et autres charges d'exploitation;

- 350 000 francs, Direction DCTN, cellule de gestion 30010099, groupe de compte 36 Charges de transfert, nouvel OTP en attente de création;
- 400 000 francs, Direction DCTN, cellule de gestion 30010099, groupe de compte 31 Biens, services et autres charges d'exploitation.

Art. 4. – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive. (Applaudissements.)

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 40.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5214
2. Communications du Conseil administratif	5214
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5216
4. Pétitions.	5219
5. Questions orales	5219
6. Budget de fonctionnement 2021 de la Fondetec (D-32.1)	5243
7. Rapport du Conseil administratif: Covid-19: Synthèse des principales actions et décisions (D-21)	5246
8. Proposition du Conseil administratif du 10 février 2021 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2019-2020 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-1446)	5258
9. Proposition du Conseil administratif du 24 février 2021 en vue de l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de 3,9 millions de francs destinés au financement de mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise sanitaire du Covid (PR-1447)	5348
10. Propositions des conseillers municipaux	5370
11. Interpellations	5370
12. Questions écrites	5370

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci